

RAPPORT D'ACTIVITÉ **2019**



ÉDITORIAL

Par Thierry LE ROY et Pierre HENRY
Président et Directeur général
de France terre d'asile

Accueillir, informer, accompagner et héberger environ 12 000 personnes est la tâche quotidienne des quelques 1 100 salariés de France terre d'asile aidés par près d'un millier de bénévoles. Migrants primo-arrivants, demandeurs d'asile en cours de procédure, mineurs isolés étrangers (MIE) ou encore réfugiés statutaires ont eu ainsi recours à nos services dans des situations parfois extrêmement dégradées.

Ainsi en va-t-il année après année du dispositif de premier accueil. En 2019, il a continué à être à la fois sous-dimensionné, impensé. En de nombreux points du territoire, dans de grandes capitales régionales (Nantes, Rouen, Nice, Marseille, Metz, etc.), l'indignité est aux commandes, ce qui a conduit à une nouvelle crise de l'hébergement pour les personnes migrantes. Les mises à l'abri sont devenues récurrentes dans le Nord-Est parisien et le passage à la rue, le sésame le plus sûr pour accéder à un hébergement d'urgence. La loi « Asile-Immigration », définitivement adoptée en septembre 2018 n'a pas répondu au défi du premier accueil. France terre d'asile a documenté cette situation grâce à son service de maraude et aidé à la mise à l'abri d'urgence de migrants, placés sous divers statuts, tout au long de l'année. La situation s'est encore détériorée avec l'instauration d'un délai de carence pour accéder à la couverture maladie pour les demandeurs d'asile.

Notre expertise puisée à la meilleure source, celle du terrain, nous a conduit à intervenir à de multiples reprises auprès des parlementaires, de diverses instances de concertation, pour faire part de nos analyses, de nos recommandations, tant sur la question des instruments européens de solidarité que sur le nécessaire équilibre des relations à construire avec les pays d'origine ou de transit, ou bien encore sur les insuffisances criantes du système d'asile français. Nous l'avons fait à chaque fois que cela a été possible et utile aux côtés des autres acteurs associatifs. Pour autant, notre plaidoyer n'a pas forcément été entendu si l'on en juge à la poursuite de la réforme de la carte qui permet de recevoir l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) mais également de l'instauration du délai de carence.

L'exercice 2019 (deuxième semestre 2019 et premier semestre 2020) a été impacté par des événements sociaux qui ont affecté l'ensemble de la société française et par un épisode de pandémie particulièrement complexe à gérer. L'ensemble de l'appareil sanitaire et social s'est trouvé fort affecté dès l'annonce du confinement. La ligne de conduite de la Direction générale a été de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les salariés et maintenir le lien avec les usagers. Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel qui a su maintenir pendant cette période délicate l'essentiel du lien avec les personnes accueillies et les missions qui nous incombent.

On se souvient que nous avons plaidé pour préserver le double principe de présomption de minorité et de danger, et publié en novembre 2018, un manifeste avec 21 propositions pour une protection effective des droits des MIE en France. Le sujet reste d'actualité portant maintenant principalement sur deux points : les différences de traitement dans l'accueil des mineurs isolés étrangers par les départements et l'hébergement des jeunes reconnus majeurs mais en recours.

En 2019, l'absence d'unité européenne sur le sujet de l'asile et de l'immigration et l'approfondissement des lignes de fracture entre États membres s'est encore renforcée. Cela était visible à travers la gestion erratique des arrivées par la Méditerranée, la fermeture des ports et l'instrumentalisation du sujet migratoire par différents pays européens, la coopération renforcée avec la Libye où les personnes secourues en mer sont désormais majoritairement renvoyées, ou encore la criminalisation des ONG opérant dans la zone de sauvetage.

Face à ce repli et à la confirmation du manque de solidarité entre pays européens, nous avons accentué notre travail sur ces questions : table-rondes et colloques organisés en partenariat avec des organisations européennes et internationales, et notamment la fondation Heinrich Böll et nos amis allemands de l'association Diakonie.

Nous avons appelé à la mise en place d'un mécanisme régional de débarquement fondé sur le respect du droit d'asile et la solidarité, lancé une revue en ligne trimestrielle bilingue sur les questions européennes, et exhorter les États membres à sortir la réforme du règlement Dublin de sa paralysie. La liste n'est pas exhaustive... Les États membres qui se disent attachés au droit d'asile vont devoir trouver des voies nouvelles. La relance européenne portée par l'Allemagne, qui prend la présidence du Conseil au 1er juillet 2020, et la France, ne doit pas laisser de côté l'asile et les migrants.

Le Conseil d'administration s'est ainsi fortement mobilisé pour tenter de peser sur les débats en cours aux côtés de la société civile.

En 2019, France terre d'asile a poursuivi l'information et la sensibilisation du grand public sur l'accueil des personnes en besoin de protection, mis l'accent sur l'apprentissage de la langue comme étape clé du parcours d'intégration et promu la mobilité des réfugiés. L'ensemble de ces actions ont contribué à faire vivre notre objet social en œuvrant à la sauvegarde du droit d'asile et de ses valeurs fondatrices tout en continuant à offrir aux usagers un accueil et un accompagnement de qualité.

SOMMAIRE

Éditorial	p. 3
Sommaire	p. 5
Les temps forts de l'année 2019	p. 6
Les chiffres clés de l'année 2019	p. 12
France terre d'asile sur le terrain	p. 13

Partie I

L'association France terre d'asile

L'historique de l'association	p. 16
Les missions de l'association	p. 19
Les instances au 31 décembre 2019	p. 20
Le comité de direction	p. 21
Le bénévolat au sein de France terre d'asile	p. 22

Partie II

Les activités de l'association en 2019

L'urgence et le premier accueil	p. 26
L'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile	p. 30
L'intégration des BPI et des migrants	p. 35
La protection des mineurs isolés étrangers	p. 40
L'aide aux étrangers retenus	p. 44
France terre d'asile en Tunisie : la maison du droit et des migrations	p. 45
L'expertise et le plaidoyer	p. 48
Les publications de France terre d'asile	p. 52
France terre d'asile dans les médias en 2019	p. 54
Le centre de formation	p. 56
Le projet numérique Ensemble en France	p. 58
Les ressources humaines	p. 60

Partie III

Les éléments financiers

Bilan et compte de résultat	p. 66
Analyse du compte de résultat 2019	p. 67
Analyse financière des activités de l'association	p. 68
Analyse du bilan au 31 décembre 2019	p. 71
Perspectives	p. 72
Affectation des résultats	p. 73

Annexes

La liste des acronymes	p. 74
La liste des centres et services de France terre d'asile	p. 76
Le bulletins d'adhésion	p. 81

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2019

Les nouvelles mesures du gouvernement sur l'immigration et l'asile



Le 6 novembre 2019, le gouvernement a annoncé « 20 décisions pour améliorer notre politique d'immigration, d'asile et d'intégration ». Ces mesures concernent plusieurs thématiques comme l'accès aux soins et aux droits, l'immigration professionnelle ou l'hébergement des migrants et demandeurs d'asile et visent différentes catégories de personnes migrantes, des demandeurs d'asile aux réfugiés en passant par les mineurs isolés étrangers.

Outre les dispositions nationales, le texte aborde aussi les orientations en matière de coopération européenne et internationale. Le gouvernement annonce ainsi une augmentation du budget de l'Aide publique au développement qui serait davantage en corrélation avec

l'aide des pays concernés dans la gestion des migrations, une refondation des accords de Schengen et un renforcement des frontières extérieures. D'autres mesures visent plus spécifiquement l'accès aux droits des migrants et demandeurs d'asile. Ainsi, le gouvernement s'est engagé avec ce texte à une réforme de l'Aide médicale d'État et de l'accès à la Protection universelle maladie en introduisant un délai de carence de trois mois pour les demandeurs d'asile. Ces mesures seraient justifiées par des « usages abusifs » qui n'ont jusqu'alors pas été démontrés.

France terre d'asile a dénoncé cette mesure qui a pour conséquence de retarder la prise en charge médicale des personnes, conduisant à des situations médicales graves qui auront tendance à saturer encore davantage les services d'urgences des hôpitaux et les coûts de prise en charge n'en seront que renforcés. L'introduction d'un délai de carence pour l'accès à la Puma est en vigueur depuis le 30 décembre 2019, date de publication du décret.

Les décisions du gouvernement incluaient également l'annonce de la réforme de la carte d'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Par cette réforme, la carte bancaire permettant aux demandeurs d'asile de retirer l'argent de leur allocation ADA devient une carte de paiement uniquement. France terre d'asile s'est prononcée contre cette réforme, entrée en vigueur à l'automne 2019, qui complexifie le quotidien des demandeurs d'asile. Tous ces actes qui requièrent le plus souvent le paiement en espèces comme l'accès à la laverie, à l'épicerie sociale, aux micro-crèches, au paiement de la cantine et à la participation aux frais d'hébergement deviennent problématiques.

La question de l'hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés, plaidoyer important de France terre d'asile, est également incluse dans ces mesures. Le gouvernement y annonce l'évacuation des campements insalubres, ainsi que l'élargissement et l'optimisation des solutions d'hébergement existantes. En revanche, cela ne passe pas, et nous le regrettons, par l'augmentation du nombre de places d'hébergement disponibles.

Dans le domaine de l'éloignement, le gouvernement prévoit des expulsions plus rapides. Pour ce faire,

il a annoncé la création de places supplémentaires en rétention et de trois nouveaux centres de rétention administrative.

La mise en œuvre de ces vingt mesures est prévue de manière échelonnée, par le biais de différents moyens législatifs et réglementaires. Une partie des mesures est déjà entrée en vigueur fin 2019.

L'évolution du cadre législatif spécifique aux mineurs isolés étrangers

L'année 2019 a été marquée par une évolution du cadre législatif pour les mineurs isolés étrangers. Un des principaux changements vient de la création d'un fichier national biométrique des mineurs isolés étrangers, autorisé par la loi « Asile-Immigration » adoptée en 2018. Pour le gouvernement, ce fichier, effectivement instauré suite à la publication d'un décret le 30 janvier 2019, a pour objectif « de mieux garantir la protection de l'enfance et de lutter contre l'entrée et le séjour irréguliers des étrangers en France ». Baptisé « Appui à l'évaluation de la minorité » (AEM), le fichier inclut notamment les empreintes digitales, des informations sur l'état civil ou une photo de chaque jeune se présentant aux services d'évaluation de la minorité. Si le jeune est reconnu majeur à l'issue de cette évaluation, les informations du fichier AEM sont transmises au fichier « AGDREF » recensant tous les étrangers en France.

Dès les premiers débats sur ce fichier, la majorité des associations et départements ont alerté sur le détournement de la procédure d'accès à la protection de l'enfance dans un objectif de gestion des flux migratoires et le risque qu'il représentait en termes de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant. Protégés par la Convention internationale des droits de l'enfant, les MIE doivent toujours être considérés d'abord comme des enfants. France terre d'asile a plus spécifiquement dénoncé, dès novembre 2018, un fichier malvenu demandant des garanties concernant notamment le droit de recours. Chargée de l'évaluation de la minorité dans plusieurs départements, l'association a aussi contribué à l'élaboration d'un *Guide de bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement*, élaboré conjointement par le ministère de la Justice, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Cohésion des territoires.



30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant à Saint-Omer

Outre les évolutions liées à l'évaluation de la minorité, plusieurs textes ont également renforcé l'appui de l'État aux départements pour la prise en charge des mineurs isolés étrangers. La protection de l'enfance relevant des départements, c'est donc ces derniers qui couvrent les coûts financiers liés à la prise en charge des mineurs isolés étrangers, y compris leur mise à l'abri et l'évaluation de leur minorité. Depuis juin 2019, un décret encadre la participation financière de l'État dans la phase de premier accueil des jeunes. Un décret de décembre 2019 a également modifié la clé de répartition entre départements, en prenant en compte la population totale de chaque département plutôt que la part des jeunes de moins de 19 ans dans le calcul.

Le renforcement de l'interministérialité en matière d'intégration

Afin de renforcer le pilotage de la politique d'intégration en faveur des réfugiés, une Délégation interministérielle a été créée en 2018. Cette Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DiAir) a notamment pour rôle de coordonner la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration des réfugiés en juin 2018. En plus des réunions interservices semestrielles, la DiAir organise de nombreux forums d'échanges entre les différents acteurs impliqués. La Délégation a aussi conclu dix « contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés » afin d'encourager le développement d'initiatives au niveau local. L'interministérialité est aussi favorisée par les actions de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), dans la mise en œuvre de différentes actions, particulièrement via sa plateforme d'orientation vers le logement des réfugiés gérée par le Groupement d'Intérêt public habitat et interventions sociales (GIP HIS) ou dans le cadre de la réinstallation. Dynamique engagée depuis quelques années, l'implication d'autres ministères que l'Intérieur s'est poursuivie en 2019, notamment avec le ministère du Travail et la mobilisation de financements à hauteur de 15 millions d'euros via le Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ces fonds visent à favoriser

l'insertion professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale. Fin décembre 2019, 35 projets avaient été sélectionnés dans le cadre du PIC et 25 autres devraient être financés en 2020. France terre d'asile a apporté son soutien à 11 projets locaux (association des centres de préformation de Marseille, Mission locale Paris-EPEC, Université de Nantes, Académie de Créteil, Ligue de l'enseignement, MOB'IN) ou nationaux (FAFIH, Projet EMILE-GIP, ESSFIMO, FNSEA).

France terre d'asile participe également activement aux actions engagées en faveur de l'intégration des réfugiés, notamment en collaboration avec la DiAir. En novembre 2019 a été lancée la plateforme numérique réfugiés.info, pilotée par la DiAir et exécutée au sein de son laboratoire d'innovation publique, le Lab'R. Partenaire de ce projet dont l'objectif est de permettre aux professionnels de l'intégration et de l'accompagnement social, aux réfugiés et aux citoyens de trouver une information accessible, vulgarisée et traduite, France terre d'asile, notamment à travers le projet Reloref, cofinancé par le Fonds Asile Migration et Intégration (Fami), a fortement contribué au développement du portail. Outre la rédaction de nombreux contenus, nous avons participé aux différentes fabriques qui ont suivi le développement du portail pour proposer un ensemble d'initiatives destinées à favoriser la prise en main de l'outil, et d'en explorer ses usages. France terre d'asile participe également régulièrement aux « Lab », les ateliers de la DiAir ainsi qu'à l'Agora, leur conférence annuelle.



Lancement de la plateforme réfugiés.info



Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Créteil

La mise en œuvre du suivi des bénéficiaires d'une protection internationale dans les Spada

Dans le cadre du nouveau marché public, les structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) se sont vues confier à partir du 1^{er} janvier 2019 une nouvelle mission visant à garantir l'accès effectif aux droits des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié. La durée de cette prestation est fixée à 6 mois à partir de la date de la notification de la décision. Elle vise à éviter les ruptures d'accompagnement pour les personnes domiciliées en Spada qui acquièrent une protection internationale et ne sont pas encore domiciliées dans une autre structure, principalement à travers l'information et l'orientation vers les dispositifs dédiés.

Discutée en janvier 2019 lors du séminaire annuel des Spada réunissant la DGEF, l'Ofii et les différents opérateurs des Spada en France, dont France terre d'asile, cette nouvelle prestation a demandé durant l'année une importante capacité d'adaptation des structures afin

de mettre en place cet accompagnement. Les principales missions réalisées dans ce cadre sont l'information et l'orientation des usagers ainsi que le développement de partenariats avec les réseaux locaux d'intégration, permettant ainsi un accompagnement adapté de ces personnes dans leurs démarches d'ouvertures de droits, d'accès au logement et à l'emploi.

Au bout d'une année de mise en œuvre, France terre d'asile et les autres opérateurs ont pu dresser le bilan de cette nouvelle mission dans un courrier commun adressé à la DGEF et à l'Ofii. Les associations ont appelé l'Ofii à les accompagner pour relever différents défis, comme l'identification des bénéficiaires d'une protection internationale, le renforcement de la gouvernance locale avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire ou encore l'articulation entre le court délai de six mois et les démarches à entreprendre.

À France terre d'asile, un certain nombre de pratiques ont été initiées, comme la signature de conventions de partenariat avec les organismes locaux de droit commun, la mise en œuvre de sessions d'information collective pour les usagers, et l'échange de pratiques avec les équipes de la direction de l'intégration des réfugiés. Les équipes de France terre d'asile soulignent l'utilité de l'accompagnement auprès des bénéficiaires de la protection internationale et de l'investissement de ces derniers dans leurs démarches.

Migrants et réfugiés à la rue : un dispositif de premier accueil toujours sous dimensionné

Le premier accueil et le dispositif national d'accueil restent en France largement sous dimensionnés par rapport aux besoins des migrants et réfugiés identifiés par les associations et organisations présentes sur le terrain. Ce sous-dimensionnement fait se perpétuer une crise de l'hébergement des personnes migrantes et réfugiées.

Des campements regroupant un nombre très important de personnes se sont formés à nouveau en 2019 à plusieurs reprises à Paris, mais également dans d'autres villes, comme Rennes, Bordeaux, ou Nantes. Cela a donné lieu à plusieurs opérations de mise à l'abri de grande ampleur comme à Paris en février et novembre, auxquelles France terre d'asile a participé.

Pour mettre fin durablement aux conditions indignes d'extrême précarité dans ces campements, France terre d'asile a organisé en septembre 2019 une grande mobilisation sur le sans-abrisme, aux côtés d'autres associations comme Emmaüs France, le Samu Social de Paris ou la Fédération des acteurs de la solidarité. Ce mouvement interassociatif dénonçait le sous dimensionnement chronique du parc d'hébergement dédié aux demandeurs d'asile et la situation dramatique des personnes et familles contraintes de vivre à la rue faute de solution d'hébergement digne. Face à cette situation, il a notamment été demandé la planification dans le prochain projet de loi de finances de création de places en CADA pour les demandeurs d'asile et d'hébergement généraliste, ainsi que la mise à disposition à des fins de création de lieux d'hébergement des locaux disponibles par l'État, les collectivités locales, bailleurs sociaux et entreprises. Les associations ont également rappelé la nécessaire augmentation du nombre de places dédiées aux femmes enceintes et familles hébergées au titre de l'aide sociale à l'enfance sur chaque département.

Maraude
de France terre
d'asile



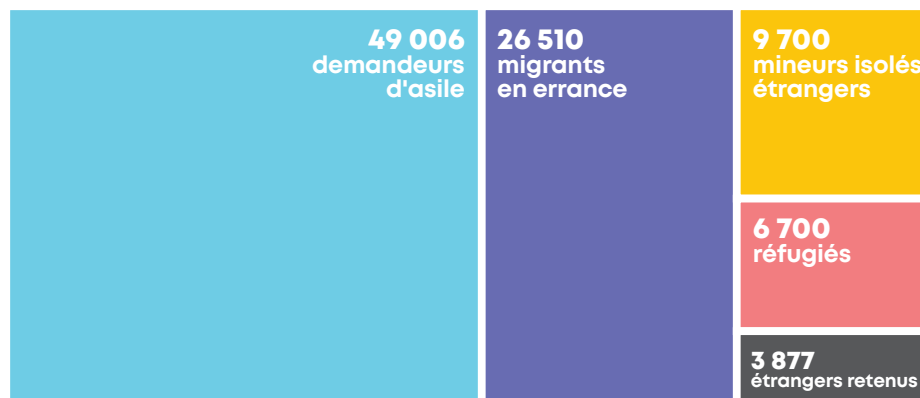
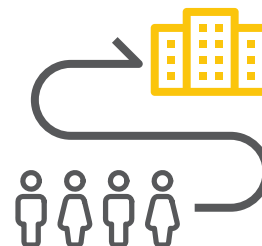


LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019



En 2019, France terre d'asile a aidé plus de 95 000 personnes en besoin de protection

9 148 places d'hébergement sont gérées par France terre d'asile

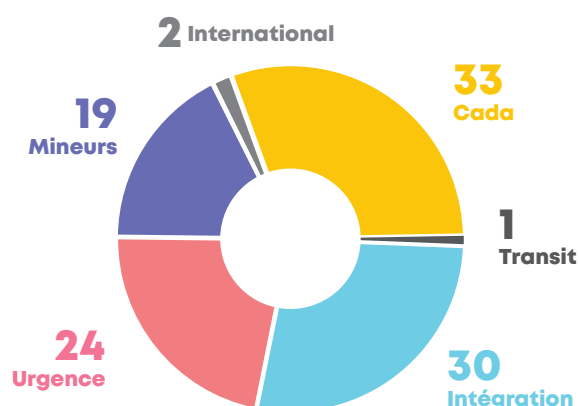
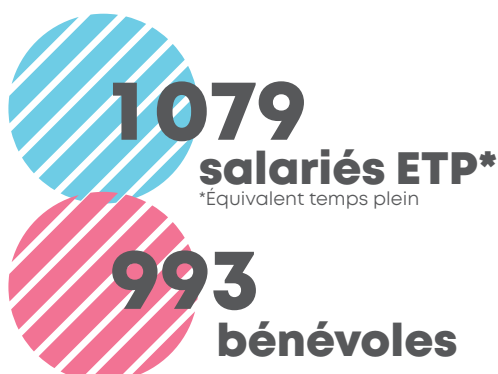


109

Dispositifs et services d'aide aux demandeurs d'asile, MIE et réfugiés sont animés par France terre d'asile

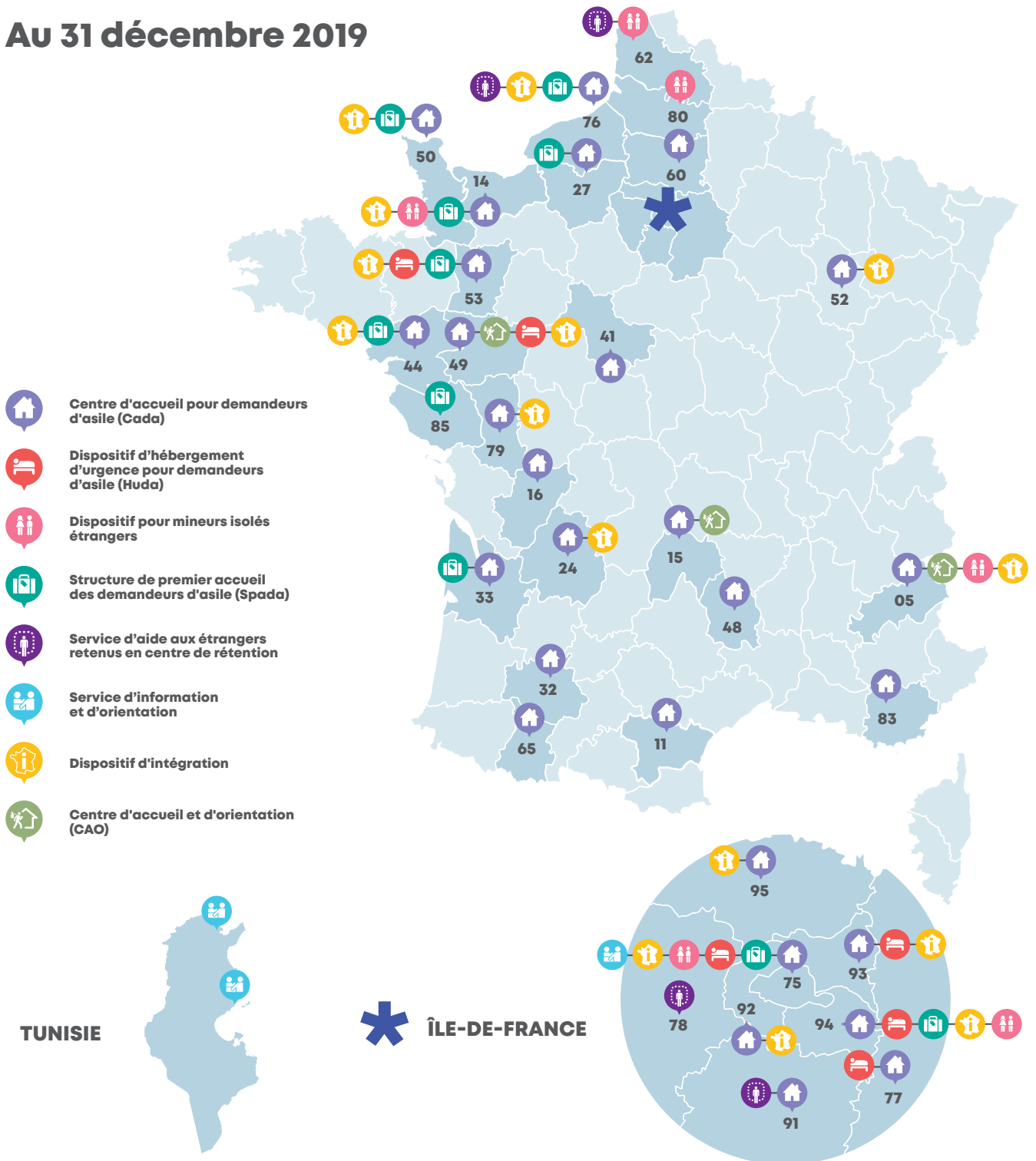
Au 31 décembre 2019

Répartition des dispositifs par domaine d'intervention



FRANCE TERRE D'ASILE SUR LE TERRAIN

Au 31 décembre 2019





L'association France terre d'asile



01.

L'HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

« DE LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE ET DU DROIT
DES ÉTRANGERS »

France terre d'asile a été créée en 1971 afin de promouvoir et de défendre le droit d'asile, une spécialisation jusqu'alors inédite dans le paysage des structures militantes pour les droits de l'Homme. Issus de milieux intellectuels provenant de la Résistance, mais aussi du réseau Curiel, d'associations chrétiennes et laïques, ses fondateurs s'engagent dans un rôle de médiation avec les pouvoirs publics. Ils insufflent également à l'association une forte volonté d'agir sur le terrain en faveur des nombreux réfugiés qui affluent au gré de l'actualité.

1971-1980 : La mise en place de l'action de France terre d'asile et du dispositif national d'accueil

Lors du coup d'État au Chili de septembre 1973, France terre d'asile se mobilise et propose à des associations de se regrouper au sein d'un comité de coordination pour l'accueil des réfugiés du Chili qui permettra de rassembler plus de 25 associations et groupements pendant plus de deux ans. Dans ce même temps, elle participe à la mise en place d'un dispositif d'accueil au titre de l'aide sociale dans les centres provisoires d'hébergement (CPH). De nombreuses nationalités d'Amérique latine sont dénombrées parmi ces arrivées officielles auxquelles s'ajoutent les arrivées spontanées. Fin 1974, ce sont près de 30 CPH qui ont été mobilisés ou créés pour l'accueil de ces populations.

Ayant prouvé ses compétences dans le domaine de l'accueil d'urgence, France terre d'asile est missionnée en 1975 pour organiser, aux côtés d'autres structures partenaires, l'accueil des nombreux réfugiés provenant de l'Asie du Sud-Est. France terre d'asile se voit confier la responsabilité des centres de transit, de la prospection en vue de l'ouverture des centres d'hébergement et du contrôle du processus de première insertion. De mai 1975 à la fin février 1980, 63 056 réfugiés originaires pour la presque totalité des trois pays de l'ancienne Indochine sont accueillis officiellement en France.

Ces deux missions ont permis de renforcer le rôle de coordonnatrice et la position de médiateur privilégié de France terre d'asile avec le gouvernement durant cette période de mise en place du dispositif national d'accueil (DNA), dont la gestion lui est confiée.

Création de l'association France terre d'asile

Organisation de l'accueil des réfugiés du Chili fuyant la dictature, aux côtés de 25 autres associations

Mission de coordination de l'accueil des réfugiés provenant d'Asie du Sud-Est aux côtés d'autres structures partenaires

France terre d'asile se voit confier la gestion du dispositif national d'accueil (DNA)

1971

1973

1975

1980

1980-1998 : France terre d'asile au cœur de la réorganisation du dispositif national d'accueil

En 1990, France terre d'asile gère depuis plus de 10 ans le dispositif national d'accueil et tient toujours le secrétariat de la Commission nationale d'admission. Cette commission a pour objet de répartir les réfugiés des centres de transit vers les CPH. Impliquée très fortement dans la Commission de sauvegarde du droit d'asile, France terre d'asile milite pour que la France respecte ses obligations en matière d'asile. Cet engagement de l'État nécessite impérativement qu'il se constitue partie prenante dans l'organisation et le financement d'un dispositif d'accueil permettant de pérenniser une action qui ne pourrait l'être si elle dépendait uniquement des dons.

En 1991, le gouvernement scinde le DNA en deux et retire le droit au travail aux demandeurs d'asile. Les structures existantes vont ainsi transformer leur statut en CPH réservés aux réfugiés ou en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le dispositif tel que nous le connaissons actuellement se constitue donc à cette période ainsi que la définition du statut de demandeur d'asile. Le Cada France terre d'asile de Créteil ouvre ses portes en 1991 et conserve en parallèle son activité de transit. En 1993, un CPH d'une capacité de 50 places s'ajoute aux activités de l'établissement. En 1995, France terre d'asile ouvre un deuxième Cada dans la commune de Senlis.

Contrairement à ce que le gouvernement pensait, la demande d'asile, qui avait fortement augmenté en 1990-1991, chute spectaculairement entre 1992 et 1996 pour se stabiliser, en 1997, à 17 000 demandes. Cependant, à la fin de la décennie, la crise des Balkans et l'intervention de l'Otan vont entraîner le déplacement de centaines de milliers de réfugiés aux portes de l'Union européenne. Les demandes d'asile repartent à la hausse dans toute l'Europe.

1998-2006 : La nationalisation du secteur de l'asile et l'influence croissante de l'Union européenne

En mars 1999, le dispositif national d'accueil compte 63 Cada dont deux centres de transit et 28 CPH répartis sur l'ensemble du territoire français, pour une capacité d'environ 4 000 places. Il est insuffisant pour faire face à plus de 30 000 demandes d'asile annuelles.

Pendant ce temps, France terre d'asile se mobilise fortement en faveur des mineurs isolés demandeurs d'asile dont les flux augmentent en 1996-1997. France terre d'asile travaille alors activement sur cette nouvelle problématique et fonde, en 1999, le Caomida, l'unique centre d'accueil et d'orientation pour mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile en France. Par ailleurs, donner un contenu social au droit d'asile a toujours été une préoccupation de France terre d'asile. Avec la création du département Intégration, c'est une action concrète en faveur des réfugiés et des migrants de droit qui est entreprise avec la mise en place de dispositifs originaux d'accompagnement à l'emploi, au logement, à la formation, à la mobilité géographique et professionnelle.

Les équilibres négociés durant les années 1980 et la répartition des missions entre les associations intervenant sur le champ de l'asile sont questionnées dès 2000 et imposent une modification du fonctionnement des organisations. France terre d'asile se professionnalise tout en conservant sa fonction de porte-voix des exilés. L'association entreprend également une politique d'implantation en province. Entre 2001 et 2006, France terre d'asile ouvre 26 structures sur l'ensemble du territoire.

Fin 2003, la mission d'animation et de coordination du DNA que France terre d'asile assumait depuis 30 ans est transférée à l'Office des migrations internationales (OMI), aujourd'hui l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii). Le ministère des Affaires sociales confie de nouvelles missions à France terre d'asile, portant principalement sur l'intégration des réfugiés. Entre 2003 et 2005, l'Union européenne adopte une série de directives et de règlements afin d'harmoniser l'exercice

Création du centre de formation de France terre d'asile

Élargissement des activités à l'intégration des réfugiés et à la protection des mineurs isolés étrangers (ouverture du Caomida)

Reprise par l'État de la mission de coordination du DNA

2001 - 2006 : Ouverture de 26 Cada sur le territoire national

1997

1999

2003

2006

du droit d'asile en Europe. Parallèlement, France terre d'asile renforce son action européenne, notamment par le biais du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), le principal réseau d'associations européennes d'aide aux réfugiés.

2006-2019 : La défense du secteur de l'asile et la diversification des activités de France terre d'asile

En 2007, le secteur de l'asile passe sous la seule autorité du ministère de l'Immigration. Le remaniement de novembre 2010 parachève un mouvement initié dès 2002 et transfère les questions d'asile au ministère de l'Intérieur. Au niveau local, la régionalisation du premier accueil des demandeurs d'asile et la réorganisation des services déconcentrés de l'État, en particulier la disparition des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, entraînent une grande confusion sur fond de réduction des crédits et de remise en question des missions des opérateurs de l'asile. De 2010 à 2014, le budget consacré en centre d'accueil par demandeur d'asile subit ainsi une coupe de 8 %. Sur cette période, moins d'un demandeur d'asile sur deux est hébergé.

Ce mouvement de plus grand contrôle des demandeurs d'asile se déroule dans un contexte européen où souffle le vent de la fermeture des frontières et de transfert de responsabilité vers les pays tiers. Les propositions de 2008 de la Commission européenne visant à la mise en place d'une procédure commune et d'un statut uniforme sont rejetées par les États membres, mise à part la création du bureau d'appui européen pour l'asile qui ouvre ses portes en 2011. Les négociations sur le « Paquet Asile » qui s'achèvent en 2013 consacrent indirectement la remise en cause du processus d'harmonisation des conditions d'exercice du droit d'asile dans l'Union européenne.

Face à la crise accrue de l'accueil, les autorités décident de lancer une réforme de l'asile de grande ampleur en 2013. Après une phase de consultation, le projet de loi est adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 16 décembre 2014. Si l'objectif est salubre, un doute persiste sur les moyens qui seront alloués à la mise en œuvre de la future loi. Par ailleurs, l'acteur associatif, pilier du secteur de l'accueil depuis sa création, voit encore son rôle réduit au profit des opérateurs étatiques : Ofii et Ofpra.

Dans ce contexte, France terre d'asile œuvre à la défense du secteur de l'asile afin de préserver la finalité première de cette politique publique : la protection des réfugiés. Parallèlement, elle continue de diversifier son champ d'action. Elle renforce son activité auprès des mineurs isolés étrangers en participant au dispositif parisien de mise à l'abri et d'orientation et en créant des services d'accueil de ces mineurs en Île-de-France et en province. À partir de 2008, France terre d'asile participe activement à l'accueil et à l'intégration des réfugiés accueillis en France par le biais de programmes de réinstallation. Depuis le 1^{er} janvier 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative, aux côtés de cinq autres associations, en vue de garantir l'exercice effectif des droits des étrangers retenus. Depuis 2012, France terre d'asile a ouvert une maison du droit et des migrations à Tunis visant à renforcer les capacités de la société civile tunisienne et à initier un dialogue avec les autorités.

La montée du populisme et du sentiment anti-immigré dans une Europe en crise politique, économique et morale constituent les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à France terre d'asile pour offrir aux réfugiés et aux migrants de droit des conditions d'accueil décentes. Il s'agit d'une page de l'histoire de l'asile et de la protection qui s'écrit et à laquelle France terre d'asile prendra toute sa part avec force, fidèle à l'état d'esprit de ses fondateurs.

Création d'une direction de l'Intégration des réfugiés et d'une direction de la Protection des MIE renforçant la coordination des actions en faveur de ces publics

Début de l'intervention en centres de rétention administrative

Ouverture d'une section locale en Tunisie, Terre d'asile Tunisie

Création d'une Direction de l'urgence afin de répondre aux besoins croissants des primo-arrivants

2008

2010

2012

2015



LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

PROMOUVOIR LE DROIT D'ASILE ET LE DROIT DES ÉTRANGERS EN FRANCE ET EN EUROPE

France terre d'asile mène un travail juridique et politique, des actions d'information, des démarches ainsi que des interventions auprès des organismes publics et privés concernés. Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (Ecre), France terre d'asile intervient régulièrement auprès des plus hautes instances françaises et européennes pour la défense du droit d'asile et du droit des étrangers.

ACCUEILLIR ET INFORMER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile accueille, informe et oriente les demandeurs d'asile en fonction des besoins repérés (hébergement d'urgence, point repas, vestiaire, etc.). Elle leur apporte une aide administrative et sociale, du début de la procédure jusqu'à la détermination ou non de la qualité de réfugié. Elle accompagne les demandeurs d'asile qui sollicitent un hébergement dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les assiste dans l'élaboration de leur demande. Par ailleurs, France terre d'asile soutient les primo-arrivants dans leurs premières démarches administratives par la délivrance d'une domiciliation postale, l'ouverture d'un compte postal en vue de recevoir l'allocation pour demandeurs d'asile, l'ouverture des droits pour l'immatriculation à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ainsi que l'ouverture des droits à la couverture médicale universelle (CMU).

HÉBERGER ET ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE ET LES RÉFUGIÉS DANS DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES

France terre d'asile gère dix structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) et plusieurs points d'information à destination des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que trente-trois centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Les demandeurs d'asile hébergés dans les Cada obtiennent une assistance sociale et juridique ainsi que des animations socioculturelles et un accompagnement vers la scolarisation pour les enfants. Les réfugiés et régularisés sont hébergés et accompagnés dans des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement socioprofessionnel.

CONDUIRE DES PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DE DROIT

France terre d'asile œuvre pour que la question de l'intégration de ceux à qui notre pays a accordé sa protection et qui sont destinés à demeurer durablement en France soit partie prenante dans le droit d'asile.

ACCUEILLIR ET PROTÉGER LES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

France terre d'asile gère dix-neuf dispositifs pour mineurs isolés. Ces dispositifs accueillent et apportent une aide spécifique liée à la demande d'asile et à la protection de l'enfance. À Paris, le dispositif d'accueil des mineurs isolés étrangers regroupe cinq structures destinées à l'accueil, l'hébergement, l'évaluation des situations, l'accompagnement et l'orientation des mineurs isolés étrangers vers les services sociaux du département.

FORMER LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR

France terre d'asile propose aux travailleurs sociaux et à l'ensemble des professionnels confrontés aux problématiques migratoires des formations sur les différents aspects de l'accompagnement juridique, social et psychologique des demandeurs d'asile, ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des réfugiés.

AIDER À L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES PLACÉES EN CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

France terre d'asile assure une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits des personnes placées en centre de rétention administrative. Elle participe chaque année à la rédaction du rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative avec les cinq autres associations présentes dans ces lieux d'enfermement.

LES INSTANCES AU 31 DÉCEMBRE 2019

■ **Début d'année 2019, le Conseil d'administration a engagé une réflexion sur l'environnement de l'association et sur son avenir, dans le but d'identifier les grandes tendances d'évolution, à moyen terme sinon à long terme, en France et dans le monde :**

- les besoins sociaux auxquels répond l'activité de notre association
- les cadres juridiques de nos interventions
- l'évolution prévisible des politiques publiques, de l'État et des collectivités territoriales, de nos relations avec l'État
- les spécificités et des innovations sociales qui sont la marque des services rendus par France terre d'asile
- la concurrence, actuelle ou prévisible, des autres opérateurs
- l'évolution des métiers et des qualifications
- l'organisation interne
- la vie associative et de l'apport des bénévoles et des adhérents
- les ressources, publiques ou non, à mobiliser

Ce travail a également été entrepris par les membres du comité de direction qui ont élaboré un document d'une cinquantaine de pages intitulé *Les enjeux stratégiques 2019-2022*.

Dans la continuité du colloque qui s'est tenu à Paris en mars 2019, une conférence a été organisée à Berlin en novembre 2019, en partenariat avec la Fondation Heinrich Böll France et l'organisation allemande Diakonie, sur le rôle de la société civile et des villes pour une politique d'asile et d'immigration européenne durable et solidaire.

Dans ce cadre a été présenté, puis soumis à la Commission européenne, le « Plan d'action de Berlin », signé par 34 organisations et villes de huit pays européens.

Le 29 juin 2019 s'est déroulée la 49^e assemblée générale, à l'issue de laquelle les rapports d'activités et financiers ont été adoptés à l'unanimité.

Lors de cette assemblée, un nouveau conseil d'administration a été élu pour une durée de trois ans.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Conseil d'administration

Dominique ATTIAS
 Jacqueline BENASSAYAG
 Florence BRAY
 Jacqueline COSTA-LASCOUX
 Georges DAGHER
 Paulette DECRAENE
 Romuald DZOMO
 Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
 Alain LE CLEAC'H
 Thierry LE ROY (Président)
 Alain MONOD (Secrétaire général)
 Nicole QUESTIAUX
 Agnès REBUFFEL
 Jean-François RIAL
 Jacques RIBS (Président d'honneur)
 Paul ROLL
 Delphine ROUILLEAULT
 Annie SNANOUDJ-VERBER
 Matthieu TARDIS
 Frédéric TIBERGHIE
 Catherine WIHTOL DE WENDEN
 Iradj ZIAI.

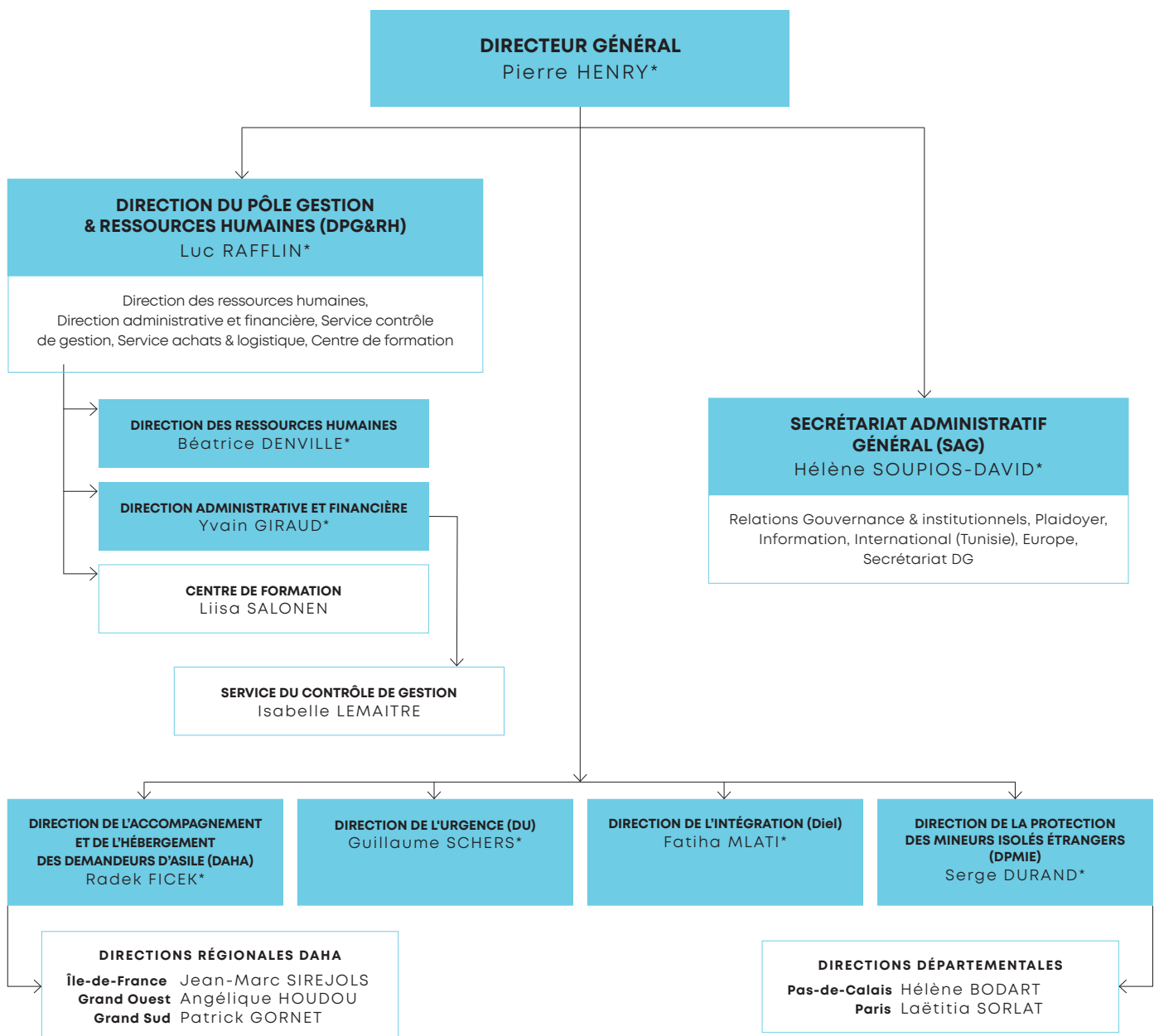
Le bureau est constitué des administrateurs suivants :

Jacqueline BENASSAYAG (Secrétaire générale)
 Jean-Luc GONNEAU (Trésorier)
 Alain MONOD (Secrétaire général)
 Thierry LE ROY (Président)
 Frédéric TIBERGHIE.

En 2019, le bureau, s'est réuni à onze reprises, en présence de Pierre HENRY, directeur général.

LE COMITÉ DE DIRECTION

Actualisé à la date du 1^{er} juillet 2020



Le comité de direction exerce un rôle opérationnel d'application du projet associatif, des orientations et objectifs stratégiques définis par la Direction générale et les instances pour chacune des directions thématiques. Il est composé du Directeur général, du Directeur du pôle gestion et ressources humaines en charge des fonctions « supports » de l'association, du responsable du secrétariat administratif général, du Directeur de l'accompagnement et hébergement des demandeurs d'asile, du Directeur de l'urgence, de la Directrice de l'intégration par l'emploi et le logement, du Directeur de la protection des mineurs isolés étrangers, de la Directrice des ressources humaines et du Directeur administratif et financier.

*Membres permanents du Codir

LE BÉNÉVOLAT AU SEIN DE FRANCE TERRE D'ASILE

En 2019, plus de 900 bénévoles sont intervenus au côté de nos équipes. Cet appui contribue ainsi à la réalisation des missions et des objectifs de France terre d'asile : la défense du droit d'asile et l'accompagnement des demandeurs d'asile, bénéficiaires d'une protection internationale, mineurs isolés étrangers ou étrangers retenus. Les actions proposées sont variées et vont du soutien scolaire au cours de français en passant par l'interprétariat et la traduction, ou l'animation d'ateliers. L'engagement bénévole peut également prendre la forme particulière du parrainage citoyen.

Sortie collective du programme de parrainage citoyen Duos de demain



Duos de demain : un exemple de la place de la société civile et des entreprises dans l'accueil des réfugiés

La question de l'isolement social et de l'absence de passerelles avec la société d'accueil est un frein pour l'intégration des réfugiés. C'est à cet enjeu que répond notre programme de parrainage citoyen Duos de demain lancé en 2015.

Soutenu aujourd'hui par le ministère de l'Intérieur et la Fondation SNCF, le programme consiste en la création d'une relation privilégiée entre des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et des personnes françaises ou non, installées en France de longue date. L'objectif est de **parfaire l'intégration des filleuls** grâce à leurs relations avec leur parrain ou marraine. Parrainer un réfugié permet aux citoyens animés par les valeurs de la solidarité, de l'accueil et du bien vivre ensemble, de traduire leurs aspirations à une société plus ouverte et accueillante en un engagement concret qui peut changer la vie d'une personne réfugiée en la soutenant dans son parcours d'intégration.

Au 31 décembre 2019, 463 duos ont été constitués au total, dont 382 en Île-de-France. Sur ces duos, **112 ont été constitués en 2019** dont **29 grâce à l'engagement des salariés de la SNCF**.

Des **événements collectifs** sont aussi organisés entre duos, ce qui permet de partager les expériences et de créer des liens durables.

« On ne fait pas la charité. On a rencontré un nouvel ami. C'est aussi simple que ça » Gaël, parrain.

Engagés au quotidien, les bénévoles participent activement à l'objet social de l'association en apportant leurs compétences aux résidents, demandeurs d'asile, réfugiés et mineurs isolés étrangers de nos dispositifs. C'est le cas de Martine, Michèle et Véronique, bénévoles au Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) de Cognac. En s'investissant dans l'animation de cours de français pour les résidents du Cada, elles apportent leur énergie dans l'amélioration de la qualité d'accompagnement proposé. *« Nous sommes bénévoles aux Restos du cœur et animons un atelier de français*

pour les demandeurs d'asile à Cognac. Nous les aidons à comprendre notre langue, à la parler, l'écrire, la lire. Nous échangeons avec eux sur la vie quotidienne en France et dans leur pays. Parfois ils nous confient leurs expériences de vie et ouvrent notre regard sur le monde. Nous espérons faciliter ainsi leur parcours. »

Les bénévoles peuvent aussi apporter leur aide par le biais d'animation d'ateliers thématiques. Ces moments de partage permettent aux usagers d'échanger en toute liberté sur des sujets parfois complexes. Une bénévole, du centre du Gers intervient auprès de groupes de parents ou mères seules afin d'évoquer les questions autour du lien parent-enfant et la confiance en soi pour des mamans parfois fragilisées par leur parcours. Ayant exercée en pédiatrie à l'hôpital d'Auch, elle est au fait des questions sur l'allaitement, une pratique répandue mais souvent mal vécue par certaines mamans qui sont souvent isolées et coupées de repères parentaux pendant une période où elles en ont le plus besoin. Cette bénévole anime des ateliers mensuels de deux heures, où les mamans peuvent venir échanger, poser des questions, avec à terme l'idée de créer des « mamans ressources » afin de pérenniser cette forme de soutien qu'est le partage d'expérience de mère à mère.

Zoom sur les permanences de Patrick au Cada et CPH de Rouen

Bénévole en charge des procédures de réunification familiale, Patrick, retraité, assure une permanence une fois par semaine pour les démarches de réunification familiale, et ce depuis plusieurs années, pour les bénéficiaires d'une protection internationale du Cada ou du Centre d'hébergement provisoire (CPH) de Rouen. Sa bonne connaissance de la procédure a permis de faire aboutir plusieurs demandes, et de permettre à des familles de se retrouver après plusieurs années de séparation. Cette année, son travail a notamment permis l'arrivée de la femme et des quatre enfants d'un des résidents originaire d'Afghanistan, ou encore l'arrivée d'une femme soudanaise avec ses deux filles.



Les activités de l'association en 2019



02.

L'URGENCE ET LE PREMIER ACCUEIL

Environ 132 800 demandes ont été introduites à l'Ofpra en 2019, soit une hausse de plus de 7 % par rapport à 2018.

En 2019, les dispositifs de la direction de l'urgence ont ainsi contribué au pré-enregistrement de 33 340 personnes souhaitant déposer une demande d'asile, et ont domicilié 26 819 demandeurs d'asile. Le nombre de personnes accompagnées dans les structures de premier accueil des demandeurs d'asile était de 39 880 personnes au 31 décembre 2019.

La Direction de l'urgence

Les activités de la Direction ont été marquées par plusieurs événements importants au cours de l'année 2019 :

Des évolutions du cadre législatif et des pratiques institutionnelles suite à la loi asile et immigration

La possibilité d'une demande de titre de séjour parallèle à la demande d'asile a été introduite. Cette double demande pose toujours un certain nombre de difficultés pratiques et nos dispositifs constatent de fortes disparités territoriales dans sa mise en œuvre. Un délai de carence de trois mois à partir de la date d'arrivée sur le territoire français (le plus souvent date du passage au Guda) a été instauré pour l'affiliation à l'assurance maladie, privant de fait les demandeurs d'asile de couverture santé pour des périodes pouvant aller de 4 à 6 mois à partir de l'enregistrement de leur demande d'asile.

L'évolution de la demande d'asile familiale (la demande d'asile des demandeurs est présentée en leurs noms et ceux de leurs enfants) a été source de confusion vis à vis des enfants nés postérieurement à la demande de leurs parents ou arrivés sur le territoire français au cours de celle-ci.

La création des pôles régionaux Dublin a transformé l'organisation territoriale du pré-accueil sans que ne soit fixé un schéma d'orientation clair. Les demandeurs en procédure Dublin peuvent être domiciliés et suivis dans deux départements différents.

Les modalités d'utilisation de la carte ADA ont été modifiées, celle-ci passant d'une carte de paiement à une carte de retrait et entraînant des difficultés importantes dans les territoires où les solutions de cash-back sont rares.

La loi asile 2018 a également allongé la durée maximale du placement en rétention, qui est passé de 45 à 90 jours, impactant fortement l'activité de nos conseillers juridiques en rétention.

La mise en œuvre d'un nouveau marché public entre l'État et les structures de premier accueil des demandeurs d'asile

Le nouveau marché public entré en vigueur en 2019 prévoit la mise en place d'une nouvelle mission destinée à garantir l'accès effectif aux droits des bénéficiaires de la protection internationale.

La campagne de démantèlement des campements parisiens

Dans un contexte de visibilité accrue des campements et de dégradations des conditions sanitaires des exilés, une mise à l'abri de grande ampleur a été décidée le 7 novembre 2019 par les services de l'État. Plus de 1 600 personnes ont ainsi été acheminées depuis les campements de Porte de la Chapelle et Saint-Denis vers les hébergements d'urgence d'Île-de-France. Toutefois, de nombreux retours à la rue ont été constatés fin 2019. Ceux qui ne bénéficient pas des conditions matérielles d'accueil n'ont accès ni à une place d'hébergement pérenne, ni à un accompagnement adapté, et sont maintenus dans une situation de grande précarité alternant hébergement d'urgence et retour à la rue.

Le bilan

En 2019, le premier accueil français a continué de se confronter à ses limites structurelles et organisationnelles. L'orientation des demandeurs d'asile vers les lieux d'hébergement du dispositif national d'accueil (DNA) via le guichet unique est loin d'être systématique. Les centres du DNA sont saturés. Pour pallier le manque de places, les structures d'hébergement d'urgence sur le modèle des centres d'accueil et d'évaluation se multiplient, sans pouvoir éviter l'inévitable retour à la rue des personnes ne bénéficiant pas des conditions matérielles d'accueil. L'hébergement du droit commun (I15), également saturé, ne suffit pas à compenser ce constat.

La perpétuation de campements composés à la fois de primo-arrivants, demandeurs d'asile déboutés, réfugiés et autres personnes en situation administrative complexe signale les failles du système de prise en charge des demandeurs d'asile. Les réponses apportées par l'État dans ce domaine restent insuffisantes. Les conditions de vie dans les campements continuent par ailleurs de se dégrader. Les campements ne sont finalement que l'illustration des contradictions d'un système de prise en charge des migrants qui hésite en permanence entre humanisme et traitement régalien de la question migratoire.



Les activités des dispositifs d'urgence

Les structures de premier accueil des demandeurs d'asile

Dans le cadre du marché public lancé par l'Ofii pour la gestion des structures de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) sur la période 2019-2021, France terre d'asile s'est vue attribuer la gestion de 10 structures réparties dans quatre régions : Paris et Créteil (Île-de-France) ; Rouen, Caen, Évreux et Saint-Lô (Normandie); Nantes, Laval et La Roche-sur-Yon (Loire-Atlantique); Bordeaux (Nouvelle Aquitaine). L'association s'est ainsi séparée de la Spada de Toulon tandis que les Spada de Nantes et La Roche-sur-Yon, reprises en 2018, ont été pérennisées.

Avec 39 880 personnes domiciliées dans les dix structures au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 32 % par rapport à 2018, l'activité des Spada reste un enjeu central pour la Direction de l'urgence. Nous observons une légère baisse du nombre de primo-arrivants pré-enregistrés par les Spada en 2019 par rapport à l'année 2018, soit 5 %. Cette tendance est surtout imputable à Paris (-20 %) et certainement due à la pérennisation de la plateforme téléphonique de l'Ofii qui régule le nombre de rendez-vous délivrés chaque jour, ainsi qu'au renforcement du système des CAES qui prend en charge une partie des primo-arrivants sur le territoire francilien sans qu'ils n'aient besoin de passer en Spada.

En plus des missions classiques de **pré-enregistrement des primo-arrivants** avant leur passage en guichet unique (Guda) et d'**accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile** domiciliés, le nouveau marché public a permis la mise en place dans toutes les Spada d'une nouvelle prestation visant à garantir **le suivi administratif et social des bénéficiaires de la protection internationale** (BPI) pendant les 6 mois suivant l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiAire. Cette nouvelle mission constitue une avancée majeure. Les Spada avaient par le passé l'obligation de mettre fin à l'accompagnement des usagers un mois après l'obtention de leur statut, souvent sans hébergement, dans des situations de précarité extrême. Si la période d'accompagnement des réfugiés se révèle encore trop courte pour permettre un accès effectif à l'hébergement et à l'emploi à tous les BPI domiciliés, le bilan de la première année de déploiement de ce nouveau programme est très positif. En 2019, ce sont plus de 3 000 réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiAire qui ont pu être accompagnés.

La mise en place de **coordinations régionales des Spada** a également permis un pilotage de l'activité

au plus près des réalités territoriales, en lien avec les différents Spada, partenaires associatifs et services de l'État au niveau de la région. Parallèlement, la Direction de l'urgence a continué les projets engagés pour réfléchir aux pratiques professionnelles (état des lieux AAP, échange des pratiques) et développer des outils permettant de garantir une qualité d'accompagnement et une égalité de traitement malgré les fortes disparités territoriales (dimensionnement, évolution logiciel suivi, guides des procédures).

Ces **projets d'analyse et de structuration de l'activité** sont d'autant plus essentiels que l'activité quotidienne des Spada est étroitement liée à l'évolution du contexte politique, législatif et migratoire. L'entrée en vigueur progressive de la nouvelle loi « asile et immigration » a ainsi eu des implications opérationnelles importantes, tout comme l'évolution des pratiques de certains partenaires institutionnels (directions territoriales de l'Ofii, préfectures, etc.). Dans cette mesure, le renforcement de la gouvernance locale reste un enjeu majeur pour garantir une meilleure coordination et coopération entre les acteurs à l'échelle du territoire et renforcer la qualité d'accompagnement des demandeurs d'asile et BPI domiciliés.

Les conditions de vie des demandeurs d'asile domiciliés restent néanmoins une source de préoccupation importante puisque seulement 2 850 personnes ont été orientées par l'Ofii vers une place d'hébergement du dispositif national d'accueil (DNA), soit seulement 10 % des 26 819 nouveaux domiciliés en 2019. Toutes les autres personnes se retrouvent dans une situation précaire : soit hébergées chez des tiers, dans des hébergements d'urgence de droit commun ou en situation de rue.

Le Kiosque

L'équipe du Kiosque composée de salariés d'Emmaüs et de France terre d'asile a pour mission d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes isolées primo-arrivantes, demandeuses d'asile ou réfugiées, en situation d'errance sur le territoire parisien.

Au sein de cet accueil de jour, France terre d'asile est chargée de l'accompagnement juridique des personnes accueillies. Ayant développé au fil des années une expertise particulière sur la procédure Dublin, le Kiosque assure un suivi individualisé pour les personnes relevant de cette procédure. Une aide peut également être apportée pour la réalisation du dossier Ofpra, l'enregistrement et la préparation du recours devant la Cour nationale du droit d'asile ou lorsqu'une personne obtient la protection internationale.

En 2019 ce sont plus de 190 personnes qui ont pu bénéficier de cet accompagnement, dont 45 % dans le cadre de leur procédure Dublin.

L'Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (Huda) et les Centres d'accueil et d'orientation (CAO)

En 2019, la Direction de l'urgence a géré 10 dispositifs d'hébergement dont 7 Huda et 3 CAO. Alors que le retrait de France terre d'asile du modèle CAO jugé trop précaire avait été acté en 2018, un certain nombre de places ont déjà pu être transformées en places Huda au cours de l'année 2019. Le CAO de Gap a ainsi fermé au mois de juin 2019, tandis que la fermeture du CAO d'Angers et d'Aurillac est prévue pour le début de l'année 2020.

À l'origine, le modèle des hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile avait été également pensé comme un hébergement temporaire pour les demandeurs d'asile en attente d'une place en Cada. Or, le nombre de transferts des personnes hébergées en Huda vers les Cada reste très faible. Si l'on prend l'exemple de l'Hébergement pour adultes isolés (HAI) de Paris et de l'Huda de Créteil avec respectivement 350 et 238 places, soit plus de la moitié du contingent total de places Huda en 2019, les chiffres sont édifiants. Ainsi, sur les 525 personnes accueillies au HAI au cours de l'année, seules 11 ont fait l'objet d'un transfert vers un autre hébergement du dispositif national d'accueil. Pour l'Huda de Créteil, le chiffre s'élève à seulement 14 personnes sur 365 personnes accueillies en 2019.

En outre, la durée moyenne d'accompagnement des personnes hébergées continue de s'allonger, passant pour le HAI de 480 jours en moyenne en 2018 à 563 jours en 2019. Cette augmentation importante reflète la saturation des dispositifs d'hébergement censés accueillir les bénéficiaires de la protection internationale après l'obtention de la protection. Dans ces conditions, les personnes BPI sont maintenues en hébergement d'urgence le temps de trouver une solution de sortie adaptée. Cette situation implique une évolution du travail des équipes en charge du suivi des personnes puisqu'elles ont été contraintes de se spécialiser de plus en plus dans l'accompagnement des personnes reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection internationale.

En 2019, ce sont ainsi 1 147 personnes qui ont été hébergées en Huda pour un contingent total de 820 places réparties sur plusieurs départements. Cependant, alors que la situation de l'hébergement des demandeurs d'asile reste extrêmement tendue avec un nombre de places insuffisant par rapport au nombre de demandeurs d'asile, des places sont restées vacantes au sein de certaines structures, parfois pendant plusieurs semaines, faute d'orientation de l'Ofii.

La maraude

Maraude migrants 75

Créée en 2016, la maraude migrants continue d'intervenir quotidiennement sur les campements parisiens afin d'informer, d'orienter et d'accompagner les personnes primo-arrivantes ou en demande d'asile. Les équipes de la maraude portent une attention particulière au public vulnérable : femmes enceintes ou accompagnées d'enfants, mineurs isolés, familles et victimes de traite des êtres humains. En plus des maraudes pédestres, les maraudes véhiculées avec le Bus de la solidarité permettent la tenue de permanences d'accès aux droits directement sur les lieux de campement ainsi que de consultations infirmières en partenariat avec le Samusocial de Paris. En 2019, ce sont 235 maraudes véhiculées de ce type qui ont pu avoir lieu notamment Porte de la Chapelle, Porte d'Aubervilliers et Porte de la Villette, où se situaient les campements. La maraude a également intensifié son action auprès des familles en situation d'errance et permis la mise à l'abri de 3 658 personnes en famille dans les lieux d'accueil et de mise à l'abri (Lima) de la ville de Paris.

L'équipe a participé à 64 opérations de mise à l'abri pour faire de la médiation, informer les personnes en plusieurs langues et les accompagner vers les lieux d'hébergement proposés par la préfecture d'Île-de-France (Prif).

L'ouverture de la halte humanitaire Porte de la Chapelle au printemps 2019 a également été l'occasion de réaliser plusieurs fois par semaine des permanences d'information et d'orientation juridiques et sociales, aux côtés d'autres associations comme l'Armée du Salut en charge de la coordination du lieu et le Samusocial de Paris en charge du volet médical.

Premier accueil 75

Le projet « Premier-accueil 75 » financé par la Drihl Île-de-France depuis 2018 a permis le transport de nombreux migrants primo-arrivants vers l'hébergement. Au cours de l'année 2019, 10 680 personnes ont été conduites depuis les campements parisiens et 7 830 personnes depuis les accueils de jour parisiens, vers les centres d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) d'Île-de-France et vers les hébergements d'urgence.

L'ACCOMPAGNEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

L'année 2019 a été pour la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha) celle de l'accompagnement des changements législatifs introduits par la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie du 10 septembre 2018, au sein de nos 34 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Ces évolutions majeures introduites par la réforme législative ont impliqué un accompagnement par nos professionnels qui a aussi évolué dans les missions d'accompagnement à la procédure, et de facto, nous a exhorté à plus de vigilance sur la question des vulnérabilités et des victimes de violence ou de traite des êtres humains afin que les évolutions de la loi ne soient pas au détriment de leur situation et de leurs besoins.

La Direction de l'accompagnement et l'hébergement des demandeurs d'asile (Daha)

Deux évolutions majeures ont conduit la Daha à centraliser ses efforts en matière d'accompagnement des Cada :

- La mise en œuvre de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie ;
- La réforme de la carte de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), la modifiant en une unique carte de paiement.

La mise en œuvre de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie

L'accompagnement social et administratif en continu est et reste une garantie indispensable dans le contexte de raccourcissement de la procédure dans un schéma directif sans orientation vers un lieu d'hébergement mais vers une région, favorisant ainsi une précarité directive.

Le modèle Cada doit continuer à rester le modèle pivot de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en demande d'asile.

Les quatre nouvelles mesures clés introduites par la nouvelle loi du 10 septembre 2018 ont modifié la procédure asile et ont nécessité un changement vers plus de technicité dans l'accompagnement à la procédure au niveau des Cada. Cela a concerné :

- La fin du droit au maintien et des conditions matérielles d'accueil (CMA) à la lecture de la décision de la CNDA et par conséquent des délais de sortie effectifs du Cada qui malgré les décrets d'application ont des pratiques disparates selon les territoires ;
- La réduction de 120 à 90 jours après l'entrée sur le territoire pour le placement en procédure accélérée et qui a nécessité de la part de nos professionnels de demander un reclassement en procédure normale eu égard à la situation du demandeur d'asile ;
- La fin du principe général de recours suspensif obligeant les centres, en lien avec les avocats, à faire des contentieux devant les tribunaux administratifs lorsque les demandeurs d'asile venant d'un pays considéré comme sûr sont déboutés et reçoivent des obligations de quitter le territoire français (OQTF) aux fins d'être éloignés avant la fin de leur procédure d'asile ;

- La possibilité d'assigner à résidence pendant la période de départ volontaire et d'imposer une plage horaire pendant laquelle les personnes doivent rester à domicile, malgré l'incohérence entre ces deux concepts.

La Daha, a, tout au long de l'année 2019, préparé des modules de formation à destination de nos professionnels en lien avec ces quatre mesures.

Les modules ont ainsi été axés sur :

- La procédure de demande d'asile ;
- Le parallélisme des procédures pour l'accès au séjour ;
- Les OQTF suite au rejet de la demande d'asile par l'Ofpra pour les pays d'origine sûrs
- Un grand travail de production de fiches pratiques et méthodologiques va se poursuivre sur l'année 2020 en continuité de ces modules de formation de nos professionnels.

La réforme modifiant les modalités de fonctionnement de la carte d'allocation pour demandeurs d'asile

Le second événement majeur du second semestre 2019, a été la réforme non concertée modifiant les modalités

de fonctionnement de la carte d'allocation pour demandeurs d'asile au mois d'août 2019, qui devient une carte de paiement sans possibilité de retrait ni de paiement en ligne.

Sa mise en œuvre le 5 novembre a dû être accompagnée car au-delà de l'équipement des centres en terminaux de paiement, elle a occasionné de nombreux dysfonctionnements liés à l'impossibilité de disposer de liquidité pour les demandeurs d'asile présents dans nos centres et pour qui nos professionnels en Cada étaient les interlocuteurs premiers.

France terre d'asile a dénoncé à plusieurs reprises, notamment avec d'autres associations, les problématiques majeures que posaient cette réforme pour les personnes allocataires, les conséquences pour les gestionnaires de structures d'accueil et d'hébergement ainsi que le manque de sincérité de cette réforme nous contraignant à adapter nos organisations et pratiques pour être en mesure d'offrir à nos bénéficiaires des conditions d'accueil et d'accompagnement satisfaisantes.



Les activités des centres d'accueil pour demandeurs d'asile

Ouvertures de nouvelles places en Cada, dont des places spécialisées

L'année 2019 a vu le nombre de places Cada gérées par France terre d'asile passer de 4 785 places à 4 826 places au 1^{er} septembre 2019.

13 demandes d'extension ont été déposées pour un total de 180 places pour les Cada d'Auch, Caen, Romorantin, Évreux, Rouen, Avranches, Limoux, Aurillac, Sarcelles, Saint-Denis, Melun, Asnières et Paris.

Trois centres ont vu leur capacité d'accueil augmenter :

- Cada d'Auch (11 places)
- Cada de Romorantin (18 places)
- Cada d'Avranches (12 places)

Le Cada de Paris a bénéficié d'une transformation de 20 places en places spécialisées dédiées à l'accueil de femmes vulnérables et victimes de violences ou de traite, soit, une extension de 41 places. Désormais le Cada de Paris propose un accueil offrant des garanties sécuritaires et un accompagnement renforcé pour un public vulnérable et avec de grands besoins même si, le Cada a toujours reçu prioritairement des demandeurs d'asile présentant de grandes vulnérabilités du fait de son positionnement géographique qui offre un accès à tous les grands centres de soins parisiens.

Au lendemain de l'ouverture de ces 20 places spécialisées, 19 d'entre elles ont été pourvues, soit en une journée.

France terre d'asile continue à se maintenir parmi les premiers opérateurs de l'asile avec près de 30 % de sa capacité d'accueil dédiée aux personnes isolées.

Représentation chiffrée des personnes accompagnées en Cada

Durant l'année 2019, 7 518 personnes ont été accompagnées par nos professionnels en Cada (soit une légère baisse par rapport à 2018, pendant laquelle 7 658 personnes avaient été suivies), pour une durée moyenne de séjour de 255 jours.

Le taux d'occupation des Cada de France terre d'asile était de 94,61 % en moyenne sur l'année pour un taux de rotation de 1,59.

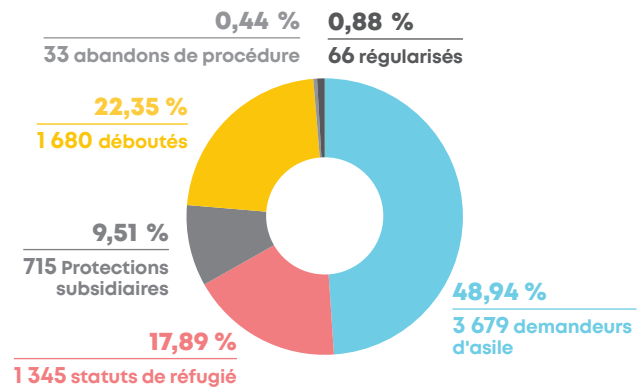
Les personnes accompagnées en 2019 :

Nombre de personnes accompagnées	
En personnes	7 518
En ménage	3 576
dont personnes isolées	2 079

Le nombre de places pour personnes isolées au 31 décembre 2019 était de 1 517 places sur les 4 826 places Cada gérées par France terre d'asile, soit **36,7 % du total**.

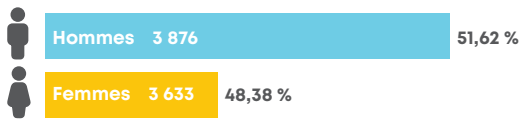
En 2019, 49,06 % des personnes accompagnées étaient en demande d'asile, 26,98 % des bénéficiaires d'une protection internationale et 22,54 % des déboutés. Le taux d'octroi d'une protection internationale sur l'année 2019 est de 55,63 %.

Répartition par statut administratif

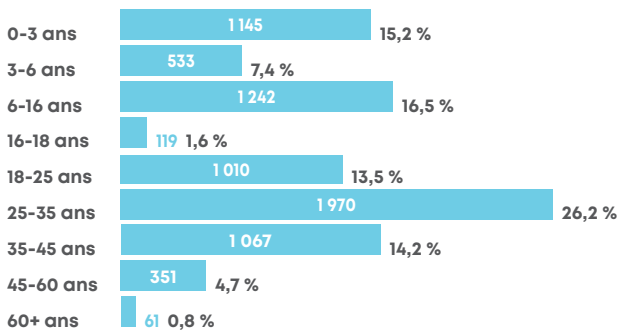


Ces chiffres sont à contextualiser car en se basant uniquement sur le pourcentage de demandeurs d'asile qui est de 48,94 %, il serait hâtif de penser que la majorité des usagers présents en Cada n'est pas le public cible. 27,4 % sont des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) pour qui la situation extrêmement tendue du parc locatif tant dans le privé que dans le public, ainsi que des obstacles administratifs, rendent complexes et longues les démarches de relogement. Parmi les déboutés, ensuite, une grande partie sont dans des démarches d'aide au retour volontaire pendant lesquelles ils peuvent se maintenir dans leur hébergement en Cada. À cela s'ajoute la saturation des dispositifs de droit commun d'hébergement, surtout sur le territoire francilien, qui ne rend pas aisée la sortie des déboutés en grande fragilité et des situations administratives complexes.

Répartition par genre

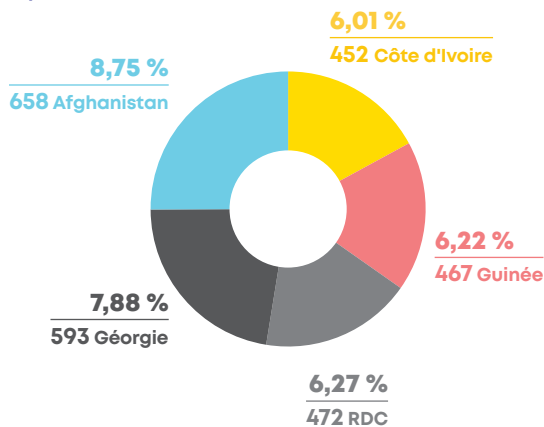


Répartition par tranche d'âge

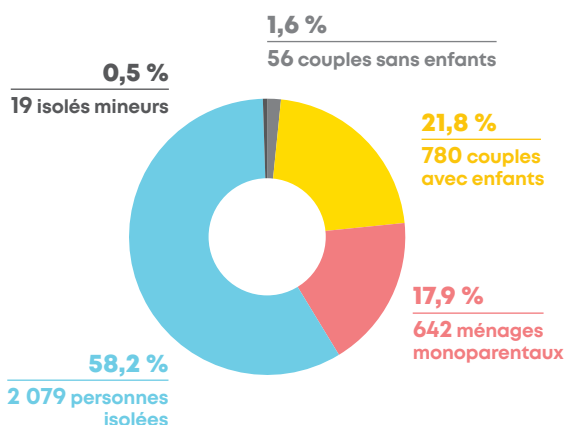


La tranche d'âge la plus représentée au sein de nos Cada est celle des 25/35 ans (26,2%). Les mineurs représentent 40,7 % de nos résidents.

Principales nationalités



Répartition des personnes accompagnées par type de ménage



Le transit de Créteil :

France terre d'asile gère aussi un centre de transit, à Créteil, d'une capacité d'accueil de 80 places destinées à accueillir des personnes au titre des programmes de réinstallation et des personnes titulaires de visa D pour qui des solutions d'hébergement n'ont pas été trouvées.

En 2019, le transit a comptabilisé 390 personnes entrées, soit 125 ménages. Le taux d'occupation du Transit en 2019 était de 78,92 % pour un taux de rotation de 5,65. La durée moyenne de séjour au 31 décembre 2019 est de 57 jours.

Le **taux de protection du centre de transit de Créteil est de 100 %** (les personnes hébergées étant arrivées dans le cadre des programmes de réinstallation ou de visa D). Les durées de procédure restent longues avec une moyenne de 540 jours.

Le projet Safe Women in Migration (SWIM)

Depuis janvier 2018, France terre d'asile participe au projet européen SWIM « Safe Women in Migration » visant à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes en situation de migration.

En 2019, neuf cycles de formation ont rassemblé 111 intervenants sociaux et 23 responsables de nos Cada autour de cette question. Dans la continuité, 15 ateliers de sensibilisation ont été menés par les intervenants sociaux, préalablement formés, et ont rassemblé 85 femmes à travers 15 sessions tenues dans dix Cada.

Le projet SWIM a également permis une réflexion collective des partenaires associatifs des six États parties au projet (Italie, France, Grande-Bretagne, Roumanie et Suède sur l'adaptation des dispositifs nationaux d'accueil aux besoins spécifiques des femmes survivantes ou exposées à des risques de violence. Ce travail collectif a débouché sur la rédaction d'une Charte, permettant de jeter les bases d'un plaidoyer sur la question. Cette Charte, ainsi que la plupart des outils développés dans le cadre du projet (affiches, dépliants d'informations en 7 langues, etc.) ont été présentés et partagés avec 16 associations spécialisées sur l'accueil et l'accompagnement des migrants et demandeurs d'asile, sur la prise en charge médicale des populations migrantes et/ou des femmes victimes de violence, ou encore sur l'accueil et l'accompagnement social et juridique des femmes survivantes de violences. Des réunions de sensibilisation ont également été organisées sur le sujet avec des acteurs du secteur privé particulièrement investis sur la question de l'emploi des réfugiés.

En 2019/2020, le projet européen SWIM a permis de nombreuses réalisations, dont certaines ont pleinement vocation à s'inscrire dans les bonnes pratiques chères à France terre d'asile, afin d'améliorer la qualité de notre accompagnement et notre vigilance sur la question des violences faites aux femmes en situation de migration.

Participation à un réseau européen sur la vulnérabilité au sein d'EASO

La Daha a participé activement tout au long de l'année 2019 aux travaux d'un nouveau réseau, animé par le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) visant à une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile vulnérables. Les travaux ont réuni la société civile et les représentants de différentes administrations

européennes, et étaient axés sur l'identification des priorités dans les politiques nationales d'accueil, le travail sur un outil d'évaluation des besoins spécifiques liés aux différentes vulnérabilités et un premier travail d'évaluation sur la prise en compte des besoins des salariés travaillant en contact avec le public particulièrement vulnérable dans les différents systèmes d'asile en Europe.

Ces travaux ont permis de faire valoir l'expérience de France terre d'asile et de faire entendre la voix d'une association française engagée dans la défense du droit d'asile dans la programmation des politiques d'asile européennes.

Cada de Nantes



L'INTÉGRATION DES BPI* ET DES MIGRANTS

* Bénéficiaires d'une protection internationale

L'année 2019 a été marquée par la création pour la troisième année consécutive d'un établissement de type ad hoc à Versailles (150 places) et une extension dédiée à l'hébergement et à l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale à Laval (+ 15 places). Ainsi, le nombre total des places au sein des établissements pérennes s'élève à 1 291 places, contre 1126 places en 2018 et 939 places en 2017, soit une hausse de 14,65 %.

La Direction de l'intégration par l'emploi et le logement

L'année 2019 s'inscrit dans la consolidation des modalités de pilotage et de partage de l'expertise. Huit réunions (une à deux journées) des établissements et des services de l'intégration (Rési) ont été organisées et ont permis d'échanger sur l'organisation des activités, les transformations de l'environnement institutionnel, les évolutions et perspectives du secteur et les méthodes de travail. 25 visites sur sites ont été effectuées.

Comme chaque année, la Direction de l'intégration a contribué à appuyer les cadres dans leurs missions et ceci d'autant plus que nous en avons accueilli 11 nouveaux notamment en remplacement des responsables des projets européens. La Direction a également contribué à la formation de ses cadres en poursuivant son cycle de séminaires et de groupes d'experts. Le séminaire du mois de juin, consacré à la vulnérabilité des personnes accueillies, a permis d'échanger avec des invités issus du Cnam, du Comède, de l'Ofpra et de l'Ofii. La Direction de l'intégration a également contribué à deux groupes de travail sur l'accès aux soins et la réinstallation organisés dans le cadre du projet européen « Mécanisme national d'évaluation de l'intégration » (Niem), piloté par le Secrétariat général de l'association. Les cadres ont également bénéficié de dix séances d'analyses des pratiques organisées en deux groupes.

Par ailleurs, une nouvelle version de la base de données « Intégration web » a été présentée en mai. Cette dernière donne accès à de nombreuses nouveautés, comme un module spécifique d'indicateurs de pilotage des centres provisoires d'hébergement, une rubrique parrainage, une nouvelle rubrique pour le Café des réfugiés, la modification du label d'anciennes références, la mise en place d'une nouvelle nomenclature linguistique et scolaire, un contrôle d'expiration. Enfin, conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD) qui a pour objectif de mieux encadrer la manière dont les informations personnelles sont collectées, traitées et stockées, nous avons réactualisé nos applicatifs aux exigences de celui-ci.

La création de places d'hébergement

L'un des axes du Plan migrant souhaité par le gouvernement est d'accroître les places dédiées à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement des réfugiés les plus vulnérables au sein d'établissements spécialisés. Dans ce contexte, le CPH de Laval a obtenu une augmentation de sa capacité de 15 places et nous avons créé un nouvel établissement de type ad hoc situé à Versailles dans les Yvelines de 150 places.

La mise en œuvre des projets dédiés à la réinstallation cofinancés par le Fami

La Direction de l'intégration a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des trois projets dédiés à la réinstallation au titre des engagements européens à savoir le « France Accueil Accompagnement Réinstallés » (Faar) et les SAS de Drancy et de Salagnac, lancés respectivement en septembre 2016 et mars 2018. Ces projets bénéficient d'une forte implication de l'État

et demandent un travail constant afin de mobiliser les territoires et les acteurs quant à l'accueil de cette population particulièrement vulnérable. Les objectifs pluriannuels du projet central, le Faar, ont été revus à la hausse en mars 2019, pour atteindre 1 055 personnes par transfert des objectifs du Faar SAS Drancy, soit 152 personnes, en raison du veto prononcé par le Préfet de région pour la poursuite de cette action en Île-de-France. Par ailleurs, le projet Faar a été mobilisé pour reloger 36 personnes (8 familles) du Faar SAS Drancy sans solutions, avant sa transformation en centre de transit dont les portes ont été fermées le 31 décembre. Les accueils en Loire-Atlantique et Bouches-du-Rhône ont été arrêtés au 1^{er} trimestre sur décision des services de l'État, menant à l'implantation dans quatre nouveaux territoires pour garantir une capacité d'accueil suffisante. Les orientations nationales ont été suspendues en avril, en août et en octobre. L'objectif initial de 903 personnes a malgré tout été atteint et dépassé avec l'accueil de 925 personnes sur la période 2017-2019.

L'instruction de la Préfecture de ne plus accueillir de personnes réinstallées en Île-de-France a également conduit au redéploiement de notre autre programme de réinstallation lié à l'accord cadre permanent entre la France et le HCR vers les Deux-Sèvres, alors que ce programme accueillait depuis 2010 la majorité de ses bénéficiaires dans la région francilienne.

France terre d'asile et l'UNML formalisent un partenariat national

Dans la continuité d'un séminaire organisé en décembre 2018 sur l'insertion des jeunes réfugiés de moins de 25 ans, l'Union nationale des missions locales (UNML) et France terre d'asile ont renforcé leur relation en formalisant un partenariat national ayant vocation à être décliné sur l'ensemble du territoire. L'accord, signé pendant l'assemblée générale de l'UNML en septembre dernier, a pour objet la mise en place d'un cadre structurant permettant de développer les relations entre les missions locales et les établissements et services de France terre d'asile. L'accord a pour objet également l'accompagnement des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale vers l'accès aux droits communs à travers le Parcours contractualisé d'accompagnement adapté vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), au Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL) et à la garantie jeune. Cet accord fait l'objet d'une déclinaison de conventions avec les différentes Missions locales.

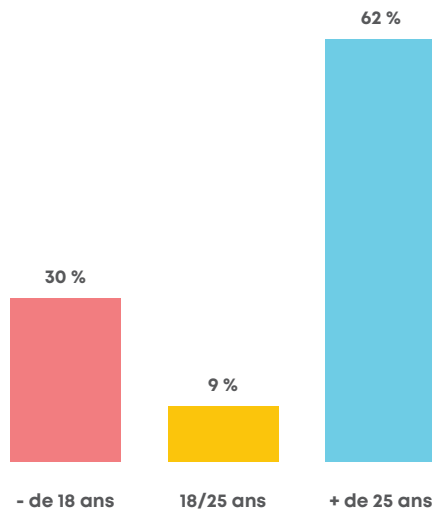
Les activités des dispositifs dédiés à l'inclusion et l'intégration

Les principales caractéristiques du public accueilli :

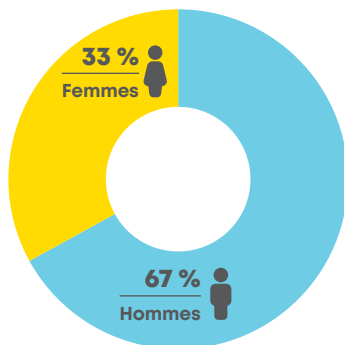
- Tous dispositifs confondus, plus de 6 700 bénéficiaires ont été accueillis, soit une augmentation de près de 29 % par rapport à 2018 ;
- Près de 90 % des actions sont destinées exclusivement aux bénéficiaires d'une protection internationale ;
- 10 établissements sur 12 sont dédiés exclusivement à l'accueil de bénéficiaires d'une protection internationale. Un établissement « programme d'autonomisation des régularisés de l'asile » (Para) s'adresse à d'autres catégories de primo-arrivants (droit au séjour au titre de la vie privée et familiale, parents d'enfants réfugiés, victimes de la traite des êtres humains, etc.). Un établissement accueille toutes les catégories de migrants ;
- Une majorité d'hommes isolés sur les dispositifs d'accompagnement sans hébergement et une croissance de la part des + de 25 ans ;
- Une croissance du nombre de personnes en situation de vulnérabilité (maladies graves, pathologies physiques et mentales, addictions, etc.) au sein des dispositifs d'accompagnement avec hébergement



- Une moyenne d'âge qui se maintient dans la fourchette des 30-40 ans.

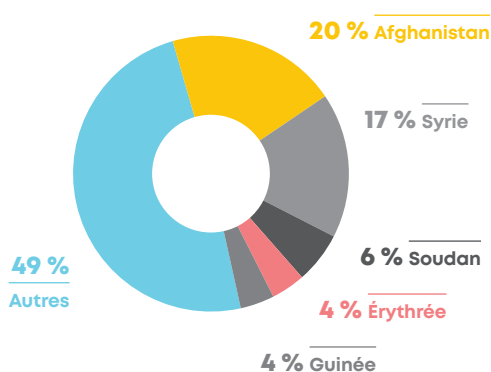


- Une répartition par genre maintenue au même niveau que l'année précédente



- Une répartition par nationalité plus diversifiée

En 2019, la majorité des personnes accueillies dans nos dispositifs étaient afghanes (20 %), syriennes (17 %) et soudanaises (6 %). Ces nationalités correspondent aux principaux flux à l'échelle nationale. Par rapport à 2018, on observe une augmentation de la part des réfugiés afghans (+2 points)



L'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires

L'accompagnement vise à prévenir l'exclusion sociale et professionnelle des bénéficiaires d'une protection internationale et des migrants de droit. Cet objectif a été poursuivi à travers la mise en place d'actions d'autonomisation à visée pédagogique, ainsi qu'à travers un travail de préparation à la sortie des structures d'hébergement à partir de la mise en place d'un projet d'autonomie personnalisé comprenant notamment l'information et l'accompagnement dans l'accès effectif aux droits civils et sociaux, l'élaboration d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, la mise en réseau avec les services spécialisés de l'action sociale du droit commun, avec les dispositifs spécifiques et avec l'ensemble des acteurs intervenants dans le champ de la formation, de l'emploi et du logement nationaux et/ou locaux. Les modalités de l'accompagnement vers l'autonomie ont été déclinées à partir d'entretiens, de visites sur les lieux d'hébergement, d'ateliers thématiques, d'accompagnements physiques auprès de différents organismes et structures, de participations à diverses manifestations mais aussi de sorties culturelles, de découvertes du territoire, de rencontres entre anciens et nouveaux bénéficiaires et de création de liens avec la société civile notamment par le biais du parrainage citoyen ou du service civique.

La gestion du parc d'hébergement et d'intermédiation locative

Le travail effectué en matière de gestion locative répond à la nécessité de se porter garant de la qualité du parc locatif utilisé, des conditions générales d'hébergement des ménages accueillis et de maîtrise des coûts. À l'exception de la Résidence sociale Port Royal qui offre un hébergement en collectif, la formule de prise en charge retenue est celle du logement en diffus, en appartements partagés le plus souvent. Ainsi, plus de 412 logements (contre 325 en 2018) tous dispositifs d'intégration confondus, ont été mobilisés. Au-delà de la captation habituelle de logements dans le parc de CPH, et de la création d'une nouvelle structure ad hoc (Dahar), les centres ont poursuivi leur travail de réadaptation de leur parc aux besoins. En effet, la part de personnes isolées est croissante ces dernières années et est apparu la nécessité de réserver des logements dédiés aux femmes réfugiées victimes de violences ou de réfugiés en souffrance psychique. Par ailleurs, les dispositifs dédiés à la réinstallation ont poursuivi leur développement de partenariats dans le cadre de l'intermédiation locative avec le recours au bail glissant, mais également en recherchant de nouveaux leviers pour les jeunes réinstallés de moins de 25 ans, tels que l'accès à un centre de formation et d'apprentissage ou encore la colocation entre réfugiés.

L'essor d'une prestation d'accueil de jour : « le Café des réfugiés »

Un an après la mise en place de l'espace « Café des réfugiés », à Paris, le défi a été de faire face au succès de cette formule dans un contexte francilien où de nombreux réfugiés ne bénéficient d'aucun accompagnement et sont confrontés à l'errance résidentielle.

En effet, cet espace a permis de faciliter et résoudre des complexités administratives liées à leurs accès aux droits ou à l'insertion socio-professionnelle. Ainsi, 2 036 passages ont été enregistrés contre 1 400 en 2018. Par ailleurs, il est à souligner que cette action organisée dans le cadre du projet Capi cofinancé par le Fonds asile, migration et intégration de l'Union européenne, a été mise en lumière à l'occasion du premier Forum associatif portant sur l'intégration des réfugiés organisé par l'Ofii en juin. Depuis, l'équipe travaille plus largement avec l'ensemble des services de l'Ofii franciliens. Enfin, le travail en synergie avec la Permanence sociale d'accueil (PSA) Bastille a permis d'éviter les ruptures des droits et a permis aux réfugiés de bénéficier d'un accompagnement social plus soutenu et d'une domiciliation administrative. En 2019, près de 400 réfugiés ont été orientés vers ces services et inversement près de 100 réfugiés ont été orientés par la PSA Bastille vers le Café des réfugiés.

Le travail en réseau et le partenariat

Le travail en réseau et le partenariat sont des axes importants permettant d'élargir le champ des possibles pour le public bénéficiaire de nos actions. Il s'effectue soit dans le cadre du travail quotidien en proximité par les chargés d'insertion, soit par l'expérimentation ou la mise en place de conventions.

Alors que près de 50 000 personnes sont reconnues réfugiées chaque année en France, les bénéficiaires d'une protection internationale sont frappés par un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale, en particulier ceux de moins de 25 ans, qui constituent une préoccupation majeure aujourd'hui. À cet effet, la direction de l'intégration s'est attachée à développer ses actions en matière d'accès à la formation professionnelle. Elle œuvre à travers ses dispositifs à sécuriser les parcours professionnels dans la durée et apporte toute son expertise afin de modifier les comportements des entreprises en faveur des réfugiés. Ces actions sont complétées par des expérimentations permettant d'élaborer de nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi. Les diverses collaborations développées à l'échelle nationale dans le champ de l'accès à l'emploi (Starbucks, Face, Sodexo, missions locales, etc.) et de la formation (Fafih, Afpa, Aftal, etc.), ont permis de diffuser au réseau insertion 341 offres d'emploi et 448 places de formation.



Le partenariat lié au programme d'insertion par **la mobilité géographique « Clef de France »** a été renforcé auprès des prescripteurs, notamment d'Île-de-France avec l'Ofii 75, 92, 93 et les PSA de Paris, mais également avec les structures des opérateurs suivants : Casp 75, COS des Bureaux 93, Habitat et Humanisme 77, Groupe SOS 75, Croix-Rouge 94, etc. L'ensemble des partenariats mobilisés à Paris et en régions ont permis à 428 personnes, soit 217 ménages de s'installer sur des territoires offrant un cadre de vie réunissant les conditions de leur intégration.

La place de la société civile et des entreprises dans l'accueil des réfugiés

La question de l'isolement social et de l'absence de passerelles avec la société d'accueil est un frein pour l'intégration des réfugiés. La crise des migrants a changé la donne et a permis de répondre à cet enjeu. En 2019, les parcours en service civique, mentorat ou bénévolat paraissent être autant de passerelles permettant d'offrir à des jeunes réfugiés l'opportunité de s'engager en faveur d'une mission d'intérêt général ou bien de révéler leur potentiel dans le cadre d'un parcours d'accès à l'emploi. C'est dans cette perspective que France terre d'asile a été signataire en novembre de la convention cadre du programme Volont'R porté par la DiAir.

L'association poursuit également « Duos de demain », son programme phare en matière de développement du lien avec la communauté d'accueil via le parrainage citoyen. Le programme bénéficie d'un financement renouvelé du ministère de l'Intérieur et 2019 a été marqué également par la volonté de la Fondation SNCF de retenir cette opération dans le cadre de son programme pluriannuel dédié aux réfugiés avec un encouragement des salariés de la SNCF à parrainer des réfugiés.

L'appui technique, pédagogique et l'animation du réseau insertion

440 mails de réponse à des demandes d'appui juridique de particuliers, d'institutions ou encore de travailleurs sociaux ont été envoyés par l'équipe projet Reloref, soit une augmentation de 37 % par rapport à 2018. La répartition entre sollicitations internes et externes reste néanmoins à peu près semblable à 2018. Si la répartition reste la même, l'augmentation conséquente du nombre de demandes d'appui s'explique par deux réformes : la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 « pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie » dont les décrets d'application ont été publiés en janvier et mars 2019, et l'arrêté du 9 avril 2019 sur les conditions de reconnaissance et d'échange des permis de conduire délivrés par les États non européens.

225 adresses électroniques de France terre d'asile étaient inscrites au Google group Insertion, soit **5,6 % de plus qu'en 2018**. Au total, **126 sujets** ont été lancés avec une **moyenne de 10,5 discussions par mois soit 38,5 % de plus que 2018**. Ces sujets de discussion ont occasionné l'échange de **259 messages** envoyés, soit 21,5 messages en moyenne par mois. Les trois sujets qui ont généré le plus d'échanges couvrent les problématiques liées à l'ouverture des droits à la CAF ; les démarches en Préfecture et les procédures de réunification et des regroupements familiaux.

Deux réunions d'échange des pratiques sur une durée de deux jours chacune ont été organisées, elles ont porté sur « l'insertion professionnelle des réfugiés : définition et valorisation des compétences » et sur « l'action sociale des réfugiés : comment favoriser l'autonomie ». Ces réunions ont réuni 32 participants et six intervenants issus de cinq organismes (Activ Action, Iriv, URaca, Association pour la promotion du label APP, Fispé). En parallèle, **quatre modules immersion** d'une durée de trois jours chacun au sein des services de la Direction de l'intégration ont été organisés à destination de 35 chargés d'insertion nouvellement arrivés.

Quatre notes d'analyses portant sur la loi du 10 septembre 2018, le décret du 28 décembre 2018 relatif aux CMA, les 20 mesures sur l'immigration et la liberté de circulation des BPI ont été produites.

Outre le fait de participer à l'ensemble des travaux de réflexion portés par la DiAir, il est à souligner enfin que nous avons largement collaboré au développement du contenu de la **plateforme refugies.info**, développée par la DiAir et pour laquelle les kits emploi/logement et accès aux droits créés dans le cadre du projet Reloref ont été mis à jour et adaptés.

LA PROTECTION DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

L'année 2019 a été marquée par le trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Par ailleurs, un Secrétaire d'État en charge de la protection de l'enfance a été nommé, en la personne d'Adrien Taquet, au lendemain d'un documentaire mettant en avant les défaillances institutionnelles et cas de maltraitance¹. Les initiatives ont alors été nombreuses dans le domaine de la protection de l'enfance, mais aussi de l'accompagnement des jeunes majeurs, une dynamique lancée quelques mois plus tôt avec la présentation de la Stratégie Pauvreté.

Si l'on peut se réjouir de cette mobilisation exceptionnelle, qui a pris d'autant plus de sens qu'elle s'est inscrite dans le cadre du 30^e anniversaire de la CIDE, nous pouvons regretter une dynamique qui tendrait à exclure les mineurs isolés étrangers (MIE) des dispositifs de droit commun. En effet, ces derniers pourraient être les grands perdants de la proposition de loi Bourguignon qui se voulait ambitieuse jusqu'à l'adoption, en première lecture le 7 mai 2019, d'un amendement gouvernemental conditionnant un nouveau « contrat d'accès vers l'autonomie » à une prise en charge de dix-huit mois cumulés. De même, l'engagement de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022, qui concerne directement les MIE, est essentiellement axé sur la préparation à la majorité, avec une approche qui tend à anticiper le dépôt d'une demande de droit au séjour pour éviter les ruptures de parcours. Une telle approche porterait le risque de voir la présentation d'un titre de séjour devenir une condition obligatoire à l'entrée dans les dispositifs d'accompagnement jeunes majeurs.

Dans le même temps, ce durcissement est également observé en amont de la prise en charge à l'Aide sociale

à l'enfance (ASE) avec la généralisation, au printemps 2019, de l'utilisation du fichier d'appui à l'évaluation de la minorité (AEM²), seuls quinze départements ont refusé l'application du décret du 30 janvier 2019³.

Au niveau national, en 2019 la création de places dédiées à l'accueil pérenne des mineurs ou jeunes majeurs isolés étrangers s'est poursuivie, suite au nombre jamais égalé de mineurs reconnus MIE entre 2017 et 2018. Plus de 5 000 places supplémentaires ont ainsi été planifiées à travers de nombreux appels à projets publiés au cours de cette année 2019⁴, contre 3 200 l'année précédente. Ceux-ci se veulent davantage adaptés au profil des MIE selon le niveau d'autonomie ou les problématiques très spécifiques auxquelles un nombre grandissant de jeunes sont confrontés (problèmes de santé, addictions, troubles psychiques, jeunes faisant l'objet d'une double prise en charge ASE-Protection judiciaire de la jeunesse).

On observe, dans le même temps, une légère contraction du nombre de jeunes reconnus MIE sur l'année 2019 (16 760 contre 17 022 en 2018, soit -1,53 %), entraînant de fait une baisse d'activités sur les dispositifs de premier accueil.

1 _ France 3, Pièces à conviction, « Enfants placés : les sacrifiés de la République », émission du 16 janvier 2019.

2 _ Pour plus d'informations, voir la partie « Les temps forts » de ce rapport.

3 _ Lettre du 31 janvier 2019 adressée par les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis au Premier ministre ; « Fichier de traitement des données personnelles en appui à l'évaluation de la minorité des MNA » lettre cosignée par quinze départements en date du 27 juin 2019.

4 _ InfoMIE, Observatoire des appels à projets MIE/MNA publiés – 2019.

La Direction de la protection des mineurs isolés étrangers (DPMIE)

Anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

France terre d'asile a célébré le trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en y associant pleinement les mineurs accueillis au sein de ses établissements. Des jeux et ateliers ont été organisés afin que les jeunes découvrent et s'approprient leurs droits fondamentaux. Les nombreux moments conviviaux qui en ont résulté ont permis des échanges didactiques et encouragé les jeunes à prendre la parole. Ces temps d'échange ont également abouti à l'élaboration de plusieurs vidéos, à travers lesquelles les jeunes ont exprimé leur opinion spontanée sur un ou plusieurs droits, favorisant ainsi leur droit d'expression et de participation.

Cette célébration a été un temps fort pour tous les services et établissements de France terre d'asile, des expositions, portes-ouvertes et déjeuners ayant par ailleurs

réuni les différents acteurs et partenaires engagés dans l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs.

Enfin, dans le cadre de ce trentième anniversaire, France terre d'asile a rappelé ses positions visant à favoriser une protection effective des MIE, actualisées depuis leur première publication un an plus tôt.

Mise en place d'un logiciel de gestion et de sécurisation des données

Un nouveau logiciel de gestion des dossiers individuels a été mis en place à la fin de l'année 2019, dans tous les dispositifs MIE de France terre d'asile. Il permet, pour chaque jeune, d'assurer un suivi complet de sa prise en charge, tout en assurant un recueil sécurisé des données, conformément au nouveau cadre européen concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel (RGPD).

La plateforme, développée par l'entreprise NewMips, doit par ailleurs garantir au quotidien un travail facilité et harmonisé des équipes sur le terrain comme au siège grâce à des fonctionnalités permettant, d'une part, une centralisation des informations et, d'autre part, l'édition de documents propres à l'accompagnement du jeune ou de reporting.



Bienveillance

France terre d'asile exerce une vigilance particulière sur le respect et l'accès aux droits dans les meilleures conditions des jeunes accueillis.

En ce sens, s'appuyant sur l'enquête menée par la Haute autorité de santé (HAS) dans les établissements accueillant des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance⁵, l'ensemble des dispositifs accueillant des mineurs isolés étrangers a réalisé une matrice d'indicateurs et d'objectifs à atteindre pour assurer la prise en compte des besoins spécifiques de ces enfants.

Les activités des dispositifs de protection des mineurs isolés étrangers

En 2019, les équipes de France terre d'asile ont accueilli 9 700 jeunes répartis sur 19 établissements présents dans cinq départements.

Durant l'année, l'association a poursuivi son action en faveur des mineurs isolés étrangers à travers l'ouverture d'une **nouvelle structure** dans le département du Pas-de-Calais. **125 places d'accueil supplémentaires** ont également été créées pour les MIE au sein des structures déjà existantes.

Répartition du nombre de jeunes accueillis par mission en 2019

Missions	Nombre de jeunes accueillis sur l'année
Mise à l'abri d'urgence	8 411
Évaluation minorité/isolement	3 247
Hébergement provisoire	515
Hébergement pérenne	774

* Le calcul n'inclut pas les jeunes évalués déjà comptés dans la mise à l'abri.

Toutes activités confondues, les jeunes accueillis dans nos structures sont très majoritairement des garçons (96 %), principalement âgés de 15 à 17 ans, en provenance du Mali et de la Guinée Conakry. L'Afghanistan, qui figurait déjà comme un des pays de provenance les plus représentés dans l'ensemble des dispositifs en 2018, arrive

en troisième position, la Côte d'Ivoire perdant un rang. Par ailleurs, 38 nouvelles demandes d'asile ont été déposées à l'Ofpra et 40 protections internationales ont été accordées aux jeunes accompagnés.

Le repérage, l'information et la mise à l'abri d'urgence

France terre d'asile a pour mission la mise à l'abri d'urgence des jeunes isolés étrangers dans deux départements (Pas-de-Calais et Paris). Cette première étape consiste à repérer, informer, et accueillir les jeunes en errance et vulnérables, qu'ils soient ou non en demande de protection.

L'association est également en charge de la mise à l'abri des jeunes en cours d'évaluation de la minorité et de l'isolement dans quatre départements (Paris, Val-de-Marne, Pas-de-Calais et le Calvados).

En 2019, **8 411 jeunes isolés étrangers**, en majorité des garçons âgés de 16 ans (en attente de l'évaluation de leur minorité et de leur isolement ou non), **ont bénéficié d'une mise à l'abri** dans nos établissements.

L'évaluation de la minorité et de l'isolement

L'appui à la mission d'évaluation de la minorité et de l'isolement à travers l'évaluation sociale est confiée à France terre d'asile par les conseils départementaux de quatre départements (Calvados, Pas-de-Calais, Somme et Val-de-Marne). France terre d'asile rend des avis à ces départements qui prennent ensuite la décision finale.

Ce sont **3 247 jeunes qui ont été évalués** en 2019 par les équipes de France terre d'asile, dont 74 % dans notre dispositif du Val-de-Marne.

L'accueil provisoire

France terre d'asile accompagne des mineurs placés dans l'attente d'une décision de justice définitive concernant leur prise en charge, au sein de trois structures d'hébergement provisoire (dont une spécialisée dans l'accueil des MIE les plus vulnérables), dans le département de Paris.

Le dispositif d'accueil provisoire de la Villa Saint-Michel s'est agrandi afin d'accueillir onze jeunes supplémentaires dès juin 2019. De même, la maison pour MIE vulnérables a augmenté sa capacité d'accueil avec l'intégration d'un second foyer, passant ainsi de 30 à 55 places. L'objectif est d'assurer une meilleure coordination de la prise en charge de ces jeunes dits vulnérables et de proposer un cadre plus contenant que permet la mise en place d'une équipe entièrement dédiée à cet accompagnement.

5 _ HAS, Résultats de l'enquête sur les pratiques professionnelles contribuant à la bienveillance des enfants et des adolescents accueillis dans les établissements de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, décembre 2018.

En 2019, **515 jeunes** ont été pris en charge par France terre d'asile dans le cadre de cet accueil provisoire. Ces jeunes, scolarisés pour moitié au sein de l'Éducation nationale, l'autre moitié bénéficiant de cours de français langue étrangère (FLE) en classe interne, ont été accompagnés dans nos structures pendant sept mois en moyenne (soit un mois de plus que l'année précédente, une durée qui ne cesse d'augmenter depuis 2017). Chaque mois, plus de quatre-vingt animations, - ateliers d'information, de sensibilisation, ateliers avec des intervenants extérieurs, sorties culturelles et de loisirs, sorties sportives -, ont été organisées dans les structures.

L'hébergement et l'accompagnement vers l'autonomie

France terre d'asile accompagne des mineurs isolés étrangers au sein de structures d'hébergement pérenne, dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance et d'un accompagnement vers l'autonomie. En 2019, plusieurs de ces dispositifs se sont agrandis afin de poursuivre l'effort d'adaptation à l'augmentation du nombre de MIE confiés dans les départements concernés depuis 2017.

Dans le Val-de-Marne, la maison « Miguel Angel Estrella » a ouvert vingt places en diffus, suite au constat de l'inadaptation de l'accompagnement en foyer pour des jeunes autonomes dès la première année d'un contrat d'apprentissage.

Dans la Somme, le besoin de places a conduit l'établissement d'Amiens à ouvrir quarante places en diffus.

Enfin, dans le Pas-de-Calais, les jeunes accompagnés par les équipes de France terre d'asile bénéficient d'un parcours résidentiel adapté, les plus autonomes étant orientés sur le nouveau dispositif d'Arras « Les Amoureux », dans des studios individuels. L'ouverture de ce dispositif,

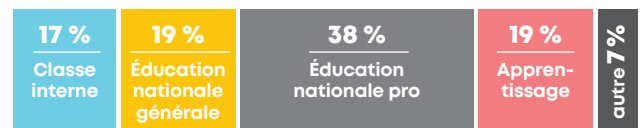
avec une montée en charge progressive vers quarante places, s'est faite par le transfert des places de l'ex-foyer Arras-Capucins.

En 2019, **774 jeunes** ont été pris en charge dans l'ensemble des établissements d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour MIE de France terre d'asile.

Sur l'ensemble des jeunes sortis de nos structures à leur majorité, 76 % avaient obtenu un titre de séjour ou étaient en attente, 85 % avaient un contrat jeune majeur et 87 % étaient en formation ou en cours de professionnalisation, dont 33 % avec un contrat d'apprentissage et 3 % avec un contrat de travail.

Sur l'année, **201 contrats jeunes majeurs** ont été signés.

Répartition des jeunes accueillis par type de formation



Répartition des jeunes accueillis par situation à la sortie des dispositifs d'autonomisation



L'AIDE AUX ÉTRANGERS RETENUS

Depuis 2010, France terre d'asile intervient dans les centres de rétention administrative (CRA) de Calais-Coquelles, Rouen-Oissel, Palaiseau et Plaisir, afin d'informer les étrangers retenus et les aider à exercer leurs droits. L'équipe est composée de 12 juristes, répartis entre ces quatre centres et un bureau de coordination et d'appui à Paris.

Une baisse relative de l'activité

En 2019, le nombre de personnes placées dans les centres où nous intervenons a de nouveau diminué. Ainsi, ce sont 4 147 personnes qui ont été enfermées, soit une baisse de près de 16 % par rapport à l'année 2018. Cette baisse reflète des réalités différentes. En effet, le centre de Coquelles, ayant un taux d'occupation extrêmement élevé, a été engorgé par l'augmentation de la durée moyenne de rétention (2017 : 6,9 jours, 2018 : 9,4 jours et 2019 : 13,1 jours). À Oissel, des travaux de remise en état ont été lancés dès le premier trimestre et une partie des chambres ont été fermées. En revanche, les centres de Palaiseau et de Plaisir ont vu leur activité augmenter avec respectivement 200 et 147 personnes supplémentaires. Par le passé, le manque d'effectif avait conduit à la fermeture de chambres. L'administration a dépêché des renforts de police, afin de revenir à pleine capacité.

93 % des personnes placées dans ces quatre centres ont bénéficié d'une information ou d'un suivi juridique de la part de France terre d'asile. Cela représente 105 nationalités différentes. Les Albanais restent, comme depuis plusieurs années, la première nationalité placée en CRA avec près d'un quart des retenus. Généralement favorables à leur éloignement leur taux de renvoi est de plus de 80 %. Puis viennent les Algériens (361), les Marocains (256) et les Tunisiens (201). Le placement de ressortissants de pays à risque a nettement diminué, même si ils représentaient encore 675 personnes.

Enfin, le taux d'éloignement demeure en trompe l'œil. Ainsi, 47 % des personnes éloignées le sont vers des pays d'où ils reviennent facilement et ne s'opposent que rarement à leur éloignement (Albanie, Ukraine, Moldavie ; et encore 23 % sont éloignés vers un pays membre de l'Union européenne ou associé.

Le retour des familles au centre de rétention de Rouen-Oissel

Si depuis plusieurs années, les placements de familles étaient rares avec quelques cas par an, en 2019 il y en a eu 9 dont 6 au cours du dernier trimestre. Elles sont très souvent placées pour des questions logistiques, c'est-à-dire, pour rapprocher la famille de l'aéroport où la présentation à l'avion sera faite ou dans l'intérêt de l'enfant pour éviter les inconvénients liés à l'heure matinale du vol. Dans ces cas, il nous est extrêmement difficile de les rencontrer puisqu'elles entrent le soir après le départ de l'équipe de France terre d'asile et repartent le matin avant leur arrivée. Cette année le centre de Rouen-Oissel a même accueilli la plus jeune retenue de France, âgée d'un mois. France terre d'asile reste fermement opposée à l'enfermement des enfants et était partenaire de la campagne de l'Unicef : « La France enferme des enfants. Vous pouvez les libérer. Vous avez la clé. »

FRANCE TERRE D'ASILE EN TUNISIE

Depuis 2012, au sein de ses Maisons du droit et des migrations à Tunis et Sfax, Terre d'Asile Tunisie, section de France terre d'asile, fournit un accompagnement social et juridique aux migrants, organise des formations, des rencontres-débats et soutient l'implication de la société civile et des institutions sur les questions migratoires.

En 2019, les activités de Terre d'Asile Tunisie se sont articulées autour de deux projets : la troisième phase du projet « Plateforme Migrants Grand Tunis et Sfax », co-financée par la Coopération suisse, et le projet « Renforcement des capacités des organisations de la société civile pour mieux lutter contre la traite en Afrique » (Recolteha), soutenu par l'Union européenne. À travers ces deux projets, la section tunisienne a poursuivi ses actions d'accompagnement et de renforcement de capacités, tout en continuant à adapter les pratiques et savoirs développés en France aux besoins du contexte tunisien.

L'année 2019 étant celle des élections présidentielles, la Tunisie n'a pas connu de nouveautés législatives en matière de migration mais a vu la mise en œuvre des lois et programmes adoptés en 2018, comme la loi organique n°11 d'octobre 2018 relative à l'abolition de toute forme de discrimination raciale et l'adoption du Pacte mondial sur les migrations de Marrakech en décembre 2018. Adoptée en 2016, la loi relative à la lutte contre la traite des personnes est progressivement appliquée, bien que tous les décrets permettant son effectivité ne soient pas encore publiés. Comme sur la rive nord de la Méditerranée, les naufrages au large des côtes tunisiennes ont tristement marqué l'actualité, suscitant des débats sur la question de l'accueil des migrants sauvés, notamment celui du Maridive 601, qui a laissé 70 personnes en attente en mer durant 20 jours en mai 2019. En août, la société civile se mobilisait contre la déportation illégale dans le désert libyen de 36 Ivoiriens, mettant en lumière le flou juridique entourant les expulsions des personnes en situation irrégulière. Enfin, face à la crise persistante en Libye, les institutions et organisations tunisiennes, dont Terre d'Asile Tunisie, ont élaboré un plan de contingence visant à se préparer à accueillir un nombre important de potentiels exilés.

Les activités de Terre d'Asile Tunisie en 2019

L'accompagnement social et juridique des migrants

Augmentant années après années, le nombre de personnes écoutées, informées, orientées et accompagnées par les permanences sociales et juridiques de Tunis et de Sfax a fait un bond en 2019, avec plus du double de nouveaux bénéficiaires par rapport à l'année précédente. Au cours de l'année 2019, 961 étrangers ont reçu un accompagnement individualisé, dont 820 à Tunis et 141 personnes à Sfax. Entre les nouvelles personnes et les suivis, l'équipe du pôle protection a réalisé un total de 2 476 entretiens pendant l'année. Si 34 nationalités de tous les continents sont représentées, la Côte d'Ivoire reste le premier pays dont sont originaires les bénéficiaires (66 %). De manière générale, 92 % d'entre eux sont originaires d'Afrique subsaharienne. Accueillant autant de femmes que d'hommes, soit une augmentation de la part masculine par rapport aux années précédentes, la permanence accompagne 86 % de personnes âgées de 18 à 40 ans.

Ouverte au public avec et sans rendez-vous, la permanence :

- informe les étrangers sur leurs droits ;
- réfère aux membres du réseau de partenaires associatifs, institutionnels et organisationnels pertinents ;
- effectue des médiations, appuie les démarches administratives ;
- mobilise un réseau d'avocats, propose des activités psycho-sociales ou d'intégration.

La plupart des besoins concernent l'accès au séjour, aux soins, à la justice. En 2019, un quart des personnes ont été identifiées et accompagnées comme potentielles victimes de traite.

En outre, le nombre croissant d'étrangers vulnérables n'ayant pas accès, faute de place, aux services d'hébergement publics ou associatifs existants, a conduit Terre d'Asile Tunisie à développer un dispositif d'hébergement en appartement et en hôtel, permettant d'héberger 128 personnes, pour des durées variant de 2 semaines à plusieurs mois. Enfin, pour compléter cet accompagnement individualisé, l'association a organisé plusieurs groupes de discussion visant à recueillir les besoins et à libérer la parole sur des sujets spécifiques, comme les violences faites aux femmes. Deux micro-projets d'entrepreneuriat ont également été accompagnés.

Pour coordonner les efforts des différents acteurs répondant aux problématiques des migrants et échanger sur les besoins, des réunions sont régulièrement organisées. Chaque semestre, un rapport détaille les profils et les besoins des migrants accompagnés, permettant de documenter les réalités de la migration en Tunisie et de plaider pour un meilleur accès aux droits et aux services.

Le renforcement des capacités de la société civile

Les formations

Des formations, ouvertes aux associations locales, sont proposées afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences sur les questions migratoires et la gestion de projets associatifs. Au cours de l'année 2019, nous avons continué à former sur les droits des migrants en Tunisie (définitions, cadre légal, états des lieux et défis) et sur les modalités d'accueil, l'identification des besoins et l'assistance des migrants, à Tunis, Sfax et Médenine, notamment pour les nouvelles associations accompagnées. Des formations sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur l'approche inclusive envers les migrants LGBTQI+ ont été données à Tunis. Trois sessions de formation en éducation par les pairs ont été organisées sur les droits des migrants et des victimes de traite des êtres humains, les violences basées sur le genre, l'accès aux soins, les techniques de communication, l'animation de discussions de groupe. Enfin, deux formations ont été délivrées à l'intention des institutions publiques, l'une sur l'accès à la santé des migrants, l'autre sur les droits socio-économiques des migrants et la traite des êtres humains. 273 personnes ont été formées au total.

L'accompagnement des associations à la mise en œuvre de projets

En 2019, l'association a mis en œuvre son deuxième cycle d'accompagnement technique et financier de projets

associatifs sur la migration et la cohésion sociale. Dans les villes de Tunis, Sfax, Sousse et Médenine, 9 projets ont été sélectionnés et accompagnés, portant aussi bien sur l'intégration sociale, économique et l'entrepreneuriat des migrants, les échanges interculturels entre les migrants et la société d'accueil, la promotion des droits des migrants et le plaidoyer, que sur l'accompagnement des migrants. L'accompagnement à la mise en œuvre du projet est associé à un cycle de renforcement de capacités de ces associations et de mise en réseau. Des formations ont été organisées en matière de communication interne et externe, de sensibilisation et de plaidoyer et se poursuivront en 2020.

Le plaidoyer et l'expertise

Rencontres-débats

Afin de créer un espace d'échange et de débat visant à sensibiliser et à trouver des réponses aux besoins en matière de migration et d'asile, les Maisons du droit et des migrations de Tunis et de Sfax organisent des rencontres multi-acteurs réunissant des représentants d'institutions publiques, d'organisations internationales, des universitaires et des acteurs de la société civile sur les enjeux d'actualité. En 2019, 13 rencontres-débats ont été organisées à Tunis et à Sfax, en collaboration avec la société civile, réunissant plus de 400 personnes. À Tunis, elles ont porté sur l'accès au travail des migrants dans la stratégie nationale ; la situation des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants LGBTQI en Tunisie ; l'implication des pêcheurs du sud sur la prise en charge des rescapés en mer ; la prise en charge des mineurs isolés étrangers ; l'inclusion des migrantes dans la lutte contre les violences faites aux femmes ; et la migration sicilienne en Tunisie au XIXe siècle. À Sfax, elles ont concerné le rôle des agents municipaux dans l'accueil et l'intégration des migrants ; la recomposition des flux migratoires après la Révolution ; la migration et l'approche de genre ; la journée internationale des droits de l'enfant : cadre conventionnel et situation des enfants migrants en Tunisie.

La sensibilisation du grand public et l'intégration des migrants

Tout au long de l'année, la section tunisienne a poursuivi ses actions de sensibilisation visant à promouvoir la richesse et les apports de la migration ainsi que les valeurs d'accueil et d'interculturalité. Un partenariat avec des lycées et collèges a permis d'organiser des ateliers d'échanges avec les élèves sur la migration et les discriminations à Tunis et à Sfax. La promotion du vivre-ensemble passe également par l'animation d'ateliers par la société d'accueil pour l'intégration des migrants, visant à favoriser la rencontre. Un cycle d'initiation à la langue française a été organisé pour les familles arabophones accompagnées par la permanence de Tunis, tandis que les bénéficiaires francophones de la



© France terre d'asile

permanence de Tunis ont pu s'initier au dialecte tunisien. Des activités de loisirs comme la visite de la médina, les sorties au cinéma, la fabrication de bijoux ou de jeux, les ateliers bricolage, les tournois de football ont réuni petits et grands. Période de festivité, le ramadan 2019 a été l'occasion de réunir migrants et Tunisiens autour de repas et de concerts à Sfax et à Tunis, tandis que des ateliers de Noël ont aussi été organisés pour les enfants. La Journée internationale des migrants est chaque année à Sfax l'occasion de célébrer les talents artistiques internationaux présents dans la ville.

La lutte contre la traite des êtres humains

À Tunis et à Sfax, sur la base du protocole d'assistance mis en place par le projet Recolteha, 247 potentielles victimes de traite ont été accompagnées par nos services en 2019. La grande majorité des personnes identifiées sont d'origine ivoirienne (98 %) et 80 % sont des femmes, victimes de servitude domestique. Les hommes sont quant à eux exploités dans le secteur du bâtiment et de l'agriculture. Venues par l'intermédiaire de réseaux confisquant leurs passeports et salaires, ces personnes exploitées ont la plupart du temps été séquestrées et maltraitées pendant plusieurs mois et n'ont aucune connaissance de leurs droits en Tunisie. En partenariat avec l'Instance nationale de lutte contre la traite à qui elle signale via une fiche de référencement tous les cas,

l'équipe les écoute, les informe et les oriente sur leurs droits, notamment la procédure de plainte, l'accès à la santé, au séjour, à la justice, l'aide au retour volontaire et les accompagne au long du parcours d'identification (signalement à l'Instance, rendez-vous à la brigade de police, dépôt de plainte). Pour accompagner leur réhabilitation, des ateliers psychosociaux sont organisés, ainsi que des groupes de parole.

Afin de lutter contre ce phénomène de plus en plus répandu en Tunisie, Terre d'Asile Tunisie a formé et accompagné une trentaine d'associations variées, à Tunis et à Sfax, pour qu'elles puissent à leur tour informer et sensibiliser leurs membres et leurs publics, atteignant plusieurs centaines de bénéficiaires dans tous les milieux de la société à la fin de l'année. Une formation à l'intention de 15 journalistes sur le traitement médiatique de la traite des êtres humains a été organisée en juillet, suivie de l'accompagnement de deux journalistes pour la production de reportages sur la traite. Enfin, un séminaire international d'échange des pratiques a été organisé en novembre à Tunis, réunissant une centaine d'acteurs dont les représentants des instances nationales de lutte contre la traite ivoirienne et sénégalaise, pays où des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation ont également été mises en œuvre.

L'EXPERTISE ET LE PLAIDOYER

PROMOUVOIR NOTRE MODÈLE D'ACCOMPAGNEMENT EN CADA

France terre d'asile héberge et accompagne des demandeurs d'asile dans des centres d'accueil depuis sa création. En près de 40 ans, nous avons développé une expertise importante dans ce domaine, tout en faisant évoluer notre « modèle » au fil des années. En 2019, nous avons eu le plaisir de présenter notre accompagnement en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) et les impacts de la loi « Asile-Immigration » adoptée en 2018 lors d'une rencontre avec l'Ofpra à notre siège et dans notre Cada de Paris, en janvier. Nous avons également activement participé aux groupes de travail sur le nouveau cahier des charges des Cada et à la première édition de la journée nationale des Cada organisée par la Direction générale des étrangers en France (DGEF).

POURSUIVRE NOTRE TRAVAIL POUR LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCE ET DE PSYCHOTRAUMATISMES

France terre d'asile s'est engagée depuis de nombreuses années pour une meilleure prise en compte de la santé mentale des demandeurs d'asile et réfugiés ainsi que sur des solutions pour les femmes victimes de violence.

Nous avons joué un rôle moteur dans le développement d'un accompagnement et d'un accueil spécifique pour les victimes de violences basées sur le genre et les victimes de traite, d'abord grâce à la publication de plusieurs études, entre 2016 et 2018, puis par notre participation à des groupes de travail sur l'ouverture de places d'accueil spécialisées. En février, nous avons aussi pris part à des visites de centres spécialisés à Marseille et en Île-de-France. En décembre, nous avons envoyé une lettre à Marlène Schiappa (Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes) pour demander l'amélioration de la procédure appliquée aux victimes de violences conjugales bénéficiant d'une protection accordée à ce titre par l'Ofpra. Concernant les personnes souffrant de psycho-traumatismes, la journée nationale des Cada organisée par la DGEF a été l'occasion de présenter notre partenariat avec le centre de santé mentale et de réadaptation de la Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN). Depuis plusieurs années, ce dernier vise à permettre une meilleure prise en charge des demandeurs d'asile et réfugiés en grande difficulté psychique et sociale.

CÉLÉBRER ET PROMOUVOIR LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

2019 a marqué le trentième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), texte

Extrait
de la vidéo
réalisée pour
les 30 ans de
la Convention
internationale
des droits
de l'enfant



fondamental notamment dans le cadre de la protection des mineurs isolés étrangers (MIE). France terre d'asile a souhaité célébrer cet événement, dans tous ses établissements accueillant des MIE (voir p. 40 Activités de la DPMIE), en y associant aussi les jeunes eux-mêmes. Une vidéo a ainsi été réalisée, dans laquelle les jeunes ont pu s'exprimer sur leurs droits, suite à des ateliers organisés par leurs établissements respectifs. La vidéo a été diffusée sur notre site internet, notre chaîne Youtube, et les réseaux sociaux.

LUTTER CONTRE LE SANS-ABRISME DES MIGRANTS

Malgré les opérations répétées de mise à l'abri, la problématique des personnes migrantes à la rue, notamment aux portes de Paris reste un sujet majeur. Au-delà du rôle opérationnel de France terre d'asile via nos projets de maraude, à Paris ou dans le Pas-de-Calais, ou lors de ces opérations de mise à l'abri, nous continuons de plaider pour l'élaboration de solutions durables en rappelant que toute solution doit s'inscrire dans un plan de lutte global contre le sans-abrisme. Nous avons notamment co-organisé un événement à Paris au Théâtre du Rond-Point le 16 septembre, avec une dizaine d'autres associations, intitulé « Ensemble, agissons contre le sans-abrisme ». Cet événement a aussi donné lieu à la publication d'un manifeste. Pierre Henry, directeur général de France terre d'asile, signait ensuite une tribune dans le Parisien avec quatre autres responsables associatifs appelant à une conférence de consensus sur le sujet.

En février, l'association avait également participé à la 2e nuit de la solidarité organisée par la Ville de Paris dont l'objectif est de mieux connaître les personnes en situation de rue afin d'améliorer les services qui leur sont proposés. Un encart sur les « campements migrants » avait aussi été rédigé pour le rapport de l'évènement. Par ailleurs, en avril, France terre d'asile avait réalisé une enquête sur la situation des migrants mendiant aux abords des campements parisiens.

France terre d'asile a également partagé son expertise et son expérience du travail avec les personnes migrantes à la rue en contribuant à l'élaboration du dispositif de la Halte Humanitaire de la Porte de la Chapelle, à Paris, avec l'Armée du Salut et la Ville de Paris.

ÉVALUER LES POLITIQUES D'INTÉGRATION EN FRANCE

Dans le cadre du projet européen NIEM (National Integration Evaluation Mechanism) co-financé par le Fonds Asile, Migration et Intégration, France terre d'asile évalue les politiques publiques d'intégration en faveur des réfugiés : un premier rapport a permis de dresser un état des lieux de ces politiques, à un moment où la France

connaissait d'importants développements politiques et législatifs en la matière. Le rapport couvre toutes les facettes du parcours d'intégration : de l'apprentissage de la langue française à l'insertion professionnelle, en passant par l'accès au logement, à la scolarité, aux droits, aux soins et à la réunification familiale ou encore par le renforcement des liens avec la population. Un rapport comparatif, couvrant 15 pays européens, a aussi été publié en 2019. Afin de faire évoluer les pratiques et les politiques, des groupes de travail réunissant des acteurs institutionnels et associatifs sont organisés régulièrement sur différentes thématiques comme sur la santé ou la réinstallation.

Par ailleurs, France terre d'asile a participé à deux études menées par la Direction Générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur : l'enquête qualitative sur « l'origine et les perspectives des réfugiés en France » (Opref) réalisée avec l'École d'économie de Paris et l'enquête ELIPA. Pour la première, l'association s'est portée volontaire pour participer à la phase pilote. Pour la seconde intitulée « Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (personnes admises au séjour) - Elipa 2 », qui suivra 6 000 étrangers récemment installés en France sur quatre ans, France terre d'asile a participé aux travaux sur une partie du questionnaire, et notamment les questions relatives à la rupture des droits.

DÉFENDRE UNE MEILLEURE PROTECTION DES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La majorité des mineurs isolés étrangers que nous accompagnons ont entre 15 et 17 ans, ce qui implique de travailler très tôt sur leur autonomisation et la sortie des dispositifs, par exemple par l'obtention d'un contrat jeune majeur, pour éviter des sorties « sèches » de l'Aide sociale à l'enfance. En avril, France terre d'asile a participé à la présentation de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté et échanges autour des mesures relatives à la protection de l'enfance, qui traite notamment de ces sorties sèches. Déçus par le contenu de la proposition de loi Bourguignon sur l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables vers l'autonomie, votée par l'Assemblée nationale en mai 2019 en première lecture, nous avons dénoncé dans un communiqué une « version dénaturée par le gouvernement (...) qui menace l'accès d'un grand nombre de jeunes au contrat jeune majeur ». L'examen de cette loi est actuellement suspendu mais si le « contrat d'accès à l'autonomie », envisagé par le texte, était définitivement voté, il ne doit pas devenir un dispositif discriminatoire au rabais. Il est essentiel que les jeunes majeurs, en premier rang desquels les anciens MIE, toujours plus vulnérables, ne restent pas des impensés des politiques sociales.

POURSUIVRE NOTRE ACTION D'IDENTIFICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE TRAITE EN FRANCE ET EN AFRIQUE

Depuis plusieurs années, France terre d'asile agit en faveur de l'identification et la protection des victimes de traite, suite à une augmentation croissante du nombre de cas détectés par nos équipes. En France, l'association coopère avec la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et lutte contre la traite (Miprof), notamment en participant à leur enquête annuelle sur les victimes de traite suivies par les associations. Depuis 2017, nous sommes également engagés dans un projet européen transnational, intitulé « STEP » sur l'intégration durable des victimes de traite d'êtres humains par une identification proactive en partenariat avec la Croix-Rouge britannique, croate et hollandaise. Dans le cadre de ce projet, cofinancé par le Fonds européen asile, migration et intégration (Fami), France terre d'asile et la Croix rouge croate ont élaboré un guide sur l'identification des victimes de traite à destination des travailleurs de première ligne agissant à la fois dans des contextes de transit ou de destination.

Dans le contexte de ses activités en Tunisie, France terre d'asile a poursuivi, en 2019, le projet « Recolteha » (Renforcement des capacités des organisations locales pour mieux lutter contre la traite des êtres humains en Afrique), en partenariat avec des associations sénégalaises et ivoiriennes. Le projet inclut des cycles de formations à destination de la société civile, l'organisation de rencontres-débats et d'un séminaire international d'échanges des pratiques ainsi que des productions journalistiques et une assistance individualisée et des ateliers proposés aux victimes identifiées (voir p. 47 France terre d'asile en Tunisie).

DIFFUSER NOTRE EXPERTISE SUR LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LA RÉTENTION

France terre d'asile intervient depuis 2010 dans plusieurs centres de rétention afin d'informer et d'accompagner les retenus dans l'exercice de leurs droits. Forte de cette expérience, l'association forme des avocats et des partenaires associatifs sur le sujet, participe aux Commissions « étrangers » de plusieurs barreaux et publie des documents de plaidoyer et d'expertise. Après avoir publié une première brochure sur la rétention et la privation de liberté en 2018, un « Essentiel » sur l'obligation de quitter le territoire français est paru en 2019.

RENFORCER LA COLLABORATION TRANSNATIONALE ET LE PLAIDOYER EUROPÉEN SUR L'ASILE ET LA MIGRATION

France terre d'asile a poursuivi en 2019 son partenariat avec le bureau français de la fondation allemande Heinrich Böll, dans le but de fédérer la société civile et les municipalités sur la question de l'asile et de la migration en Europe. Un premier colloque à l'Hôtel de Ville de Paris, en mars, a rassemblé des représentants de la société civile, de municipalités et des chercheurs de France, d'Allemagne et d'Italie, qui ont échangé sur leurs pratiques. Il a abouti à la « Déclaration de Paris », signée par 16 associations, qui pose les exigences d'une Europe accueillante et solidaire.

Une conférence élargie à d'autres pays européens a ensuite été organisée à Berlin, en novembre, pour discuter de l'engagement de la société civile et des villes pour une « politique de l'asile et de l'immigration durable et solidaire ». À l'issue des débats, le « Plan d'action de Berlin », soutenu par une trentaine d'organisations et de villes de huit pays européens, a été présenté puis soumis à la Commission européenne.

Les élections européennes de mai 2019 ont également été l'occasion pour France terre d'asile de publier un « manifeste » aux candidats énonçant nos propositions pour l'avenir du droit d'asile en Europe, appelant à une réponse commune et pérenne, respectueuse des droits les plus fondamentaux des migrants et réfugiés.

En outre, France terre d'asile participe régulièrement aux réunions de travail du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE), basé à Bruxelles, pour défendre ses positions et contribuer aux actions de plaidoyer auprès des institutions européennes.

Colloque
« L'asile
et la migration :
une question clé
pour l'Europe »,
mars 2019 - Paris



Interventions lors d'événements extérieurs

Du fait de son expertise et de son action sur le terrain, des représentants de France terre d'asile sont très fréquemment invités à s'exprimer lors de colloques, conférences ou débats en France et en Europe.

Exemples de ces participations :

- **22/01** : Table ronde sur la demande d'asile des mineurs non accompagnés (Projet Uprights), organisée par Forum réfugiés-Cosi
- **28/01** : Débat Youth Europe - « Immigration-intégration : quel projet pour la France et pour l'Europe ? », Assemblée nationale
- **06/02** : Colloque Claude Erignac - L'intégration républicaine en péril : Comment la refonder ?, organisé par l'Association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur Sorbonne, Paris
- **14/03** : Intervention « Les conditions des réfugiés et leur accueil en milieu scolaire », colloque de l'École supérieure de l'Éducation nationale de Poitiers
- **10/05** : Table ronde « Les jeunes primo-arrivants, dont les jeunes réfugiés : accès au droit commun et intégration par l'acquisition de la langue » lors des Rencontres nationales des Missions locales, Montpellier
- **26/06** : Intervention sur le lien social entre communautés d'accueil et réfugiés lors de la conférence européenne du réseau SHARE à Bucarest, Roumanie
- **28/06** : Intervention sur « la politique migratoire - l'importance et les enjeux pour l'Europe et la France » devant les étudiants de l'ENA à Strasbourg
- **02/07** : Présentation des résultats du rapport « NIEM » sur l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France à la Commission européenne
- **24/08** : Intervention « Nos réponses à l'accueil des réfugiés » lors de l'Université d'été de La Rochelle du Parti socialiste
- **31/08** : Table ronde « le droit à l'emploi pour les migrants » lors de la 2^e édition de l'Université d'été de l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD)
- **10/09** : Intervention lors de l'atelier « Émancipation et pouvoir d'agir des femmes et des filles », Conférence « Femmes et intégration » dans le cadre du Conseil franco-allemand sur intégration des réfugiés, Ambassade de France à Berlin
- **24/09** : Table ronde « droit d'asile et règlement Dublin III : quels recours ? » organisée dans le cadre de la clinique juridique ARRECO à l'Université d'Angers



LES PUBLICATIONS DE FRANCE TERRE D'ASILE



Manifeste pour l'avenir du droit d'asile en Europe

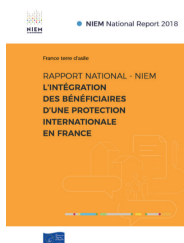
Ce manifeste adressé aux candidats aux élections européennes recense les recommandations de France terre d'asile pour l'avenir du droit d'asile en Europe.

À l'heure où le populisme prospère dans l'Union européenne et où les États membres ont la plus grande peine à s'accorder sur une politique solidaire, une réponse commune et pérenne, qui respecte les droits les plus fondamentaux des migrants et réfugiés, est aujourd'hui indispensable.



Cahier du social n°41 « Identification des personnes migrantes victimes de traite des êtres humains en Europe », 2019

La présente étude cherche à analyser, à partir d'une perspective de genre et de droit, les violences que subissent les femmes demandeuses d'asile et réfugiées lorsqu'elles se retrouvent sur le territoire français ainsi que les réponses données face à ces violences. En documentant ces violences ainsi que les facteurs de risque et les bonnes pratiques en matière de prévention et de protection, nous avons pour objectif d'éclairer une réalité assez invisible ainsi que de donner des pistes de travail et d'intervention pour les différentes parties prenantes. Ce document a vocation à faire avancer la lutte contre les violences faites aux femmes.



Rapport national NIEM 2018 - L'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale en France

Élaboré dans le cadre du projet de recherche transnational « Mécanisme National d'Évaluation de l'Intégration » (NIEM), cofinancé par le Fond Asile, Migration et Intégration (FAMI) de l'Union européenne et par l'Open Society Foundation, ce rapport dresse un état des lieux des politiques d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale à l'échelle nationale, à un moment où la France connaît d'importants développements politiques et législatifs en la matière.



L'Essentiel n°5 L'obligation de quitter le territoire français

En 2017, 84 675 personnes ont reçu des obligations de quitter le territoire français (OQTF) de la part de l'administration française. S'il existe différentes mesures d'éloignement pouvant être prises à l'encontre d'étrangers en situation irrégulière, l'OQTF est la forme la plus utilisée. Toutefois, elle se montre moins « efficace » concernant les renvois effectifs : sur les 87 675 personnes ayant reçu une OQTF, seulement 14 065 ont effectivement été renvoyées soit dans leur pays d'origine, soit dans le pays déclaré responsable de leur prise en charge.

L'objectif de cette brochure est de fournir une vision synthétique du cadre juridique de l'OQTF et à l'écriture de recours juridiques.



Actes du colloque des 6 et 7 mai 2019 – L'asile et la migration : une question clé pour l'Europe

À l'heure où plusieurs gouvernements européens tentent d'instrumentaliser la question migratoire pour alimenter la montée des courants populistes et d'extrême droite, des experts de France, d'Allemagne et d'Italie (représentants de la société civile, maires, chercheurs) sont intervenus pour échanger sur leurs pratiques et donner une visibilité à leur expertise et aux valeurs qu'ils défendent.



La lettre de l'asile et de l'intégration n°86 La réunification familiale

Le droit à vivre en famille est un droit fondamental, et les textes européens imposent aux États membres d'accorder des conditions plus favorables aux personnes bénéficiant d'une protection, prenant ainsi en compte leur vulnérabilité et l'impossibilité temporaire de rentrer chez eux. En contradiction avec ce principe, depuis 2015, certains pays européens, comme l'Allemagne ou la Suède ont pris des mesures pour limiter la réunification familiale.



La lettre de l'asile et de l'intégration n°87 Le rôle de la culture dans l'intégration des réfugiés

La culture dans toutes ses formes (musique, livres, théâtre, arts plastiques, cuisine...) est un moyen d'expression pour les réfugiés et permet de créer des espaces et d'échanges avec les sociétés d'accueil.

Quelles politiques publiques pour favoriser l'intégration par la culture ? Quel rôle peut jouer la culture dans le processus d'intégration ? Comment promouvoir l'art des exilés et l'accès à la culture pour les migrants ?



La lettre de l'asile et de l'intégration n°88 L'intégration dans les petites communes

Les petites communes et le milieu rural sont des espaces d'accueil en pleine progression pour les de-mandeurs d'asile et les réfugiés.

Comment aborder l'accueil des réfugiés en milieu rural ? Quelles possibilités s'offrent à eux dans des espaces où la mobilité semble restreinte, où l'accès aux services publics est difficile ?



La lettre de l'asile et de l'intégration n°89 Asile et migration en Outre-mer

L'immigration était au cœur de la visite de d'Emmanuel Macron à Mayotte, le 22 octobre. Mais quelle est la situation migratoire en Outre-mer, et plus particulièrement à Mayotte et en Guyane ? Quelles mesures dérogatoires s'appliquent dans ces territoires, et quelles sont les conséquences sur leurs conditions de vie et les droits des étrangers sur place ? Pourquoi la situation des mineurs isolés étrangers est-elle tout particulièrement alarmante ? Comment les associations tentent-elles enfin de compenser ces défaillances ?



Vues d'Europe / European Insights n°3 Quelle politique migratoire face à la montée des populismes ?

Matteo Salvini en Italie, Viktor Orban en Hongrie, Jaroslaw Kaczynski en Pologne, Sebastian Kurz en Autriche, Andrej Babiš en République tchèque. Tous se rejoignent sous l'étiquette du « populisme de droite ». Derrière ce mot, se trouve une vision commune : celle de représenter la volonté du peuple souvent qualifiée de « majorité silencieuse » et de rejeter, entre autres, les groupes minoritaires, et en particulier les migrants. Retour sur l'impact de la montée du populisme sur la politique migratoire européenne et les initiatives pour contrer ce phénomène.



Vues d'Europe / European Insights n°4 Voies légales vers l'Europe pour les réfugiés : quels avancées et défis ?

En 2014, la Commission Juncker faisait de la mise en place de voies légales de migration pour les personnes en besoin de protection une priorité. Cinq ans plus tard, le remplacement des migrations irrégulières et dangereuses par des voies d'entrée légales et sûres se fait de plus en plus pressant. Aujourd'hui insuffisamment exploitées, leur développement représente l'un des défis principaux de la législature européenne qui s'ouvre dans le domaine migratoire.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DES PUBLICATIONS SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.france-terre-asile.org

FRANCE TERRE D'ASILE DANS LES MÉDIAS EN 2019

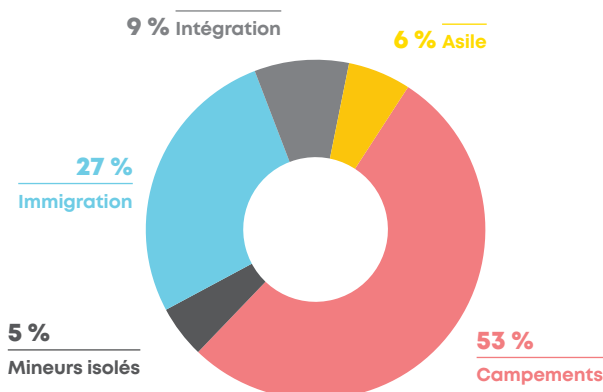
Compte tenu de son expertise et de son expérience de terrain, France terre d'asile est très régulièrement sollicitée par de nombreux médias afin de s'exprimer sur tous les sujets et événements qui font l'actualité du secteur de l'asile, des migrations, et de la protection des mineurs isolés étrangers. Ces sollicitations, que ce soit d'agences de presse, de quotidiens ou magazines de presse écrite, de pure players, blogs, radios ou télévisions régionales, nationales et internationales, ont marqué une hausse importante en 2019.

- **830 articles**, interviews diffusées sur les radios locales et nationales, et reportages vidéos ont ainsi été réalisés (+18,5 %) ;
- **16 communiqués de presse** ont été rédigés par France terre d'asile ou co-signés et relayés dans les médias et sur les réseaux sociaux ;

Notre présence sur les réseaux sociaux s'est également renforcée avec une hausse notable de nos abonnés. Plus de **50 000 personnes** nous ont suivis sur Facebook (32 235, + 5 000 abonnés), LinkedIn (11 975, le double par rapport à fin 2018) et Twitter (8 976, + 2 000 abonnés). Nos publications sur les réseaux sociaux ont été vues plus de **trois millions** de fois sur l'année.

Le site internet de France terre d'asile reste également très consulté avec **478 000** visiteurs uniques.

Thèmes d'intervention dans les médias en 2019



Presse écrite

La Croix, le 01/02/2019

Interview de Pierre Henry : Un fichier controversé des mineurs isolés étrangers

« On peut comprendre l'enjeu [de ce fichier biométrique] mais le gros problème, c'est la garantie des droits pour ces jeunes. Car dès qu'un jeune sera débouté, la décision sera versée immédiatement dans le fichier Agdref, qui recense les ressortissants étrangers. Il sera alors considéré comme un clandestin et pourra être expulsé avant même qu'il ait pu faire valoir son droit de recours. »

Radio

France info, le 24/04/2019

Interview de Pierre Henry : « Il faut un dispositif [d'hébergement] déployé sur l'ensemble du territoire »

« Cela fait 1 274 jours que nous sommes sur cette question des campements à Paris, Nantes, Marseille et que nous disons à l'État qu'il faut un dispositif déployé sur l'ensemble du territoire dans toutes les grandes capitales régionales pour qu'il y ait un dispositif digne, c'est-à-dire inconditionnel. »

« Cela ne veut pas dire que l'État n'a pas à dicter les règles du jeu mais la situation qui prévaut aujourd'hui dans le Nord parisien est totalement indigne pour les habitants et pour les personnes qui y sont, et cela alimente le populisme. »

Presse écrite

TV5 Monde, le 12/05/2019

Interview de Pierre Henry : Migrants : combien de morts en Méditerranée ? « Nous ne savons pas ! »

« Des ONG ont un temps essayé de pallier les

manquements des États européens comme l'Aquarius. Mais ce n'est pas leur rôle. L'Europe doit assumer une vraie politique de sauvetage des migrants avec des moyens à la hauteur de l'enjeu humanitaire. Il faut restaurer "Mare Nostrum" mais, cette fois-ci, en ne laissant pas l'Italie se débrouiller seule.»

« Ensuite les questions migratoires ne se limitent pas seulement à la question du sauvetage. Il faut travailler avec les États pour savoir d'où partent les migrations. Il ne faut pas accepter non plus les conditions dans lesquelles les migrants sont traités dans certains de ces pays, notamment en Libye. Mais là, l'urgence est ailleurs. L'Europe doit surtout remettre en place une présence maritime forte au large de la Méditerranée.»

Presse écrite

Le Parisien – Aujourd'hui en France, le 24/09/2019

Extrait - Tribune de France terre d'asile et trois autres associations : Emmaüs Solidarité, le Samu Social et la Fédération des acteurs de la solidarité : *« Pauvreté : Vous n'avez rien fait ! Alors agissons ensemble »*

Nous voici en septembre 2019, ils sont des milliers, 6 000 sans doute à Paris. Invisibles pour la plupart, migrants pour beaucoup, vivant dans la fange, les excréments, l'urine, au milieu des rats. Au même moment, d'étranges propositions se font jour, censées alimenter et éclairer un débat sur l'immigration à l'assemblée nationale : il faut supprimer le droit du sol disent certains, réduire le regroupement familial affirment d'autres, modifier les conditions d'accès à l'Aide Médicale d'État disent les troisièmes. Bref, il faut tout faire pour diminuer « l'attractivité » de notre territoire affirment ces voix, et lutter contre des comportements qualifiés d'abusifs.

En responsabilité nous savons que les sujets que nous portons requièrent une volonté politique sans faille. (...) C'est parce que cette volonté apparaît pour le moins vacillante que nous appelons et entendons participer à l'organisation d'une conférence de consensus dès les prochaines semaines. Il s'agit pour nous de sortir du cynisme comme de la tentation du rejet, de l'instrumentalisation de la concurrence des précarités, pour trouver les compromis qui permettent l'intégration et l'accueil digne. Et par cette méthode, parce que nous n'avons encore « rien fait », de permettre à l'ensemble des acteurs d'agir ensemble.

Télévision

France 2, le 28/10/2019

L'Aide médicale d'État bientôt limitée ?

« L'Aide médicale d'État c'est 0,5 % du montant de l'Assurance maladie et ce sont 471 000 euros de fraudes sur 271 millions. Donc l'urgent, ce n'est pas de toucher l'Aide médicale d'État qui est un dispositif de santé publique qui nous protège tous.»

Communiqué de presse

France terre d'asile, le 7 novembre 2019

Extrait – Délai de carence pour les demandeurs d'asile : une bien mauvaise idée

Le Gouvernement a annoncé son souhait de réduire l'accès à la Protection universelle maladie (Puma) pour les demandeurs d'asile en introduisant un délai de carence de trois mois. Cette mesure est présentée comme une parade aux phénomènes des migrations pour soins, qui seraient encouragés par la Puma, et seraient responsables de la progression des demandes d'asile en France. (...)

France terre d'asile déplore que soit ainsi prise une mesure qui, sans même pouvoir atteindre l'objectif affiché, risque de porter atteinte à un dispositif sanitaire de soins, mais aussi, plus largement, de prévention.

France terre d'asile rappelle, en outre, le risque d'un impact négatif sur l'instruction des demandes d'asile, car l'introduction d'un délai de carence empêchera les demandeurs d'asile de fournir immédiatement des preuves médicales de persécutions subies dans le pays d'origine ou sur la route migratoire.

En s'attaquant à ce système, le Gouvernement risque d'accroître le nombre de renoncements aux soins et va reporter la charge de ces soins sur les hôpitaux, en particulier sur les urgences.



LE CENTRE DE FORMATION

Acteur reconnu de la formation professionnelle dans le domaine social et médico-social, le centre de formation de France terre d'asile participe depuis plus de 20 ans à la montée en compétences des professionnels qui accueillent, accompagnent ou hébergent des populations migrantes ou réfugiées.

Le centre dispense 60 actions dans le cadre de formations inter et intra-organismes. Les premières se déroulent dans nos locaux parisiens selon un calendrier préétabli et réunissent des stagiaires d'organismes divers, dont des salariés de France terre d'asile. Les secondes sont mises en œuvre sur site pour répondre aux besoins spécifiques des commanditaires.

L'année de 2019 a été une année de développement : l'activité du centre de formation a augmenté à hauteur de 30 %. Un logiciel spécifique a été mise en place pour faciliter la gestion et la planification des formations. Ce développement est lié à plusieurs facteurs : la notoriété du centre, la qualité des intervenants, l'augmentation constante du nombre de personnes en quête de protection internationale et la volonté des professionnels de se former.

Pour sécuriser son développement et renforcer la qualité des prestations, le centre de formation s'est inscrit dans une démarche qualité via la labélisation «Datadock». Les audits ont validé les efforts et consolidé les résultats. La mobilisation des formateurs issus du réseau de France terre d'asile et des spécialistes venant de l'extérieur a largement contribué à la qualité des formations et la satisfaction des professionnels.

L'approche pédagogique associe des apports théoriques, des exercices pratiques et la mutualisation des bonnes pratiques professionnelles pour construire une réflexion vivante et opérationnelle permettant de sécuriser des missions au quotidien.

En 2019 :

185
sessions
de formations
mises en œuvre
en inter et en intra

2 525
heures
de formations
réalisées

1 830
personnes
formées (dont 55 %
externes à France terre d'asile)

Formations inter-organismes

Les sessions organisées à Paris ont réuni 1 047 stagiaires dans le cadre d'actions d'une durée de une à trois journées, soit une augmentation de 13 % par rapport à 2018. Près de 62 % des stagiaires accueillis au centre de formation sont des collaborateurs de France terre d'asile et 38 % viennent d'une centaine d'organismes (associations,

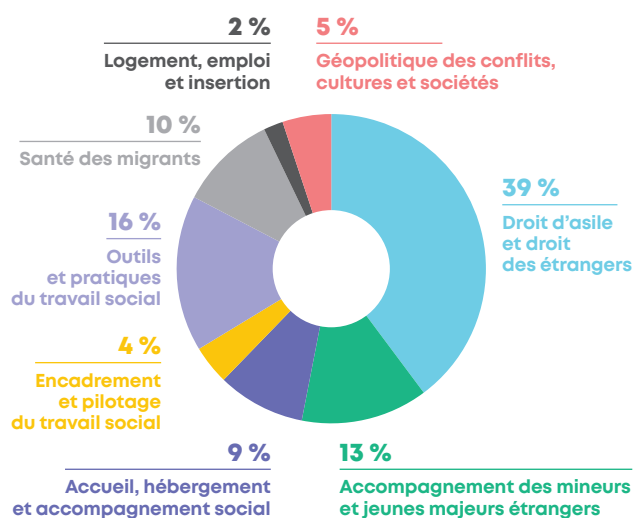
opérateurs, collectivités publiques) œuvrant sur l'ensemble du territoire français.

Les formations sur les conditions psychologiques des demandeurs d'asile et des travailleurs arrivent en tête du classement. Suivies de près par les formations juridiques et celles sur la prise en charge des mineurs isolés étrangers.

Top 10 des formations en 2019

N°	INTITULÉ FORMATION	Nombre global de participants par formation
1	Psychotraumatismes chez les réfugiés	103
2	Prise en charge et accompagnement des mineurs non accompagnés	92
3	Les fondamentaux du droit des étrangers	90
4	L'aide à la constitution des demandes d'asile et du dossier Ofpra - Niveau I	75
5	Les fondamentaux du droit d'asile	65
6	L'aide à la constitution des demandes d'asile et du dossier OFPRA - Niveau II	48
7	L'accompagnement juridique des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin	42
8	Le travail social en situation interculturelle	37
9	Mineurs non accompagnés et accès au séjour à la majorité	30
10	Les Afghans : un peuple au destin mouvementé	10

Répartition des formations par thématique



Formations intra-organismes

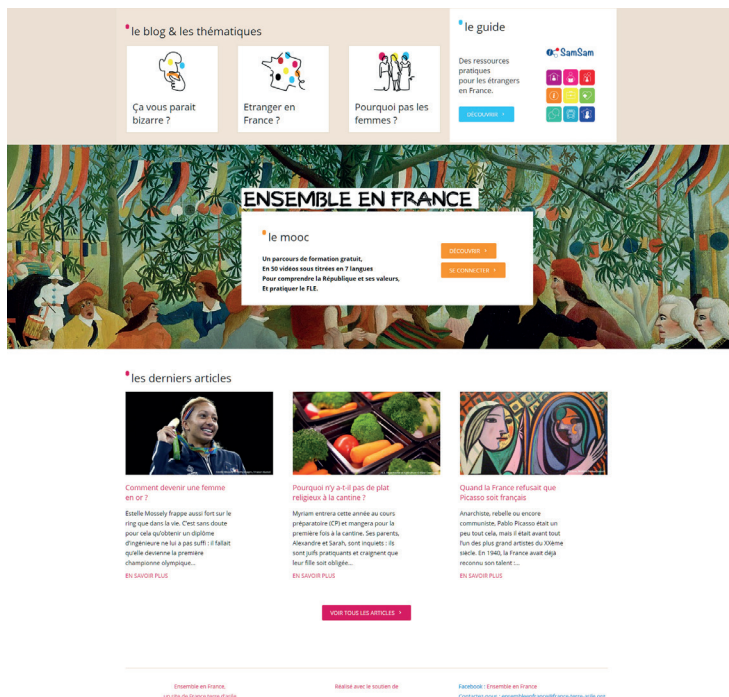
Les formations proposées dans le catalogue répondent souvent à des besoins collectifs et peuvent ainsi être dispensées en intra. En 2019, ce sont 74 sessions de formations qui ont été organisées dont 12 pour les nouveaux entrants au sein de France terre d'asile. Au total, ces formations ont réuni 783 stagiaires autour des mêmes thèmes que les formations inter-organismes.

Enfin, le centre de formation continue sa mission pédagogique en faisant preuve d'agilité et de créativité pour accompagner les professionnels dans leur montée en compétence pour sécuriser la prise en charge des publics vulnérables.

LE PROJET NUMÉRIQUE



L'intégration, n'est pas seulement une question de langue, de travail. C'est aussi comprendre la culture, les valeurs de l'autre et, sinon les faire siennes, au moins en respecter les règles : elles sont la base du vivre ensemble. C'est pour cette raison qu'Ensemble en France, la plateforme de formation en ligne de France terre d'asile est née, et que ses nombreuses ressources sur la société française se déploient aujourd'hui sur une grande variété de supports numériques. Ils peuvent ainsi fournir au plus grand nombre des réponses aux interrogations interculturelles du quotidien, et leur permettre de décrypter, de façon simple, nos valeurs.



UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

En 2019, Ensemble en France a fêté ses 3 ans. La première année, celle de la création, a vu la mise en ligne du **Mooc**, et du Sam Sam guide. 2018 fut consacrée au développement, avec quatre nouveaux parcours venus enrichir le Mooc : construits autour des thématiques « Travail » et « Intégration », ils furent accompagnés de deux nouveaux parcours « français langue étrangère ». Le blog, fut aussi créé cette année-là, qui permit le regroupement de l'ensemble des sites sous un portail unique, plus pratique. Il permit aussi que les flux de visiteurs se croisent et vagabondent d'un site à l'autre, augmentant ainsi le nombre d'utilisateurs.

La plateforme recevait ainsi 4 000 visiteurs par mois en 2018. En 2019 elle en accueille environ 5 000, chiffre auquel il convient d'ajouter les milliers d'abonnés des réseaux sociaux.

2019, L'ANNÉE DE LA CONSOLIDATION

2019 a été l'année de la consolidation de l'outil, avec la diversification des sources de diffusion : l'objectif était d'augmenter la visibilité d'Ensemble en France sur internet afin d'assurer sa pérennité et surtout de diffuser vers le plus grand nombre (notamment les professeurs de FLE, les professionnels du secteur social), les outils permettant aux étrangers de décrypter les valeurs françaises. C'est ainsi qu'en 2019 l'accent fut mis sur le développement des réseaux sociaux, passage incontournable pour

diversifier les publics et être en adéquation avec les nouveaux usages d'apprentissage, de recherche d'information, et d'inspiration des différents publics.

C'est pourquoi la soixantaine de vidéos du Mooc ont été mises en ligne tout au long de l'année, avec sous titres incrustés en français sur la page Facebook et sur la chaîne Youtube d'Ensemble en France afin d'augmenter leur diffusion. Des contenus ont été régulièrement créés et quotidiennement postés afin d'élargir l'audience.

Les résultats en chiffres :

Sur **Youtube** l'ensemble des vidéos enregistre près de 8 000 vues, et 220 heures de visionnages en 2019. Les abonnés de **Facebook** ont été multipliés par 4 en un an, pour atteindre près de **4 000 abonnés**. Le nombre de minutes vues sur l'ensemble des vidéos sur Facebook atteint 105 400. Les vidéos ont été vues 286 000 fois.



Le blog augmente considérablement sa fréquentation avec **34 000 visiteurs sur l'année**, soit une augmentation de plus de 280 %. C'est environ 150 visiteurs par jour.

Le Mooc compte **5 000 nouveaux utilisateurs**, avec environ 300 utilisateurs par mois. Les parcours du Mooc sont mieux utilisés que par le passé : le nombre de sessions augmente, passant de 6 à 8 pages consultées en moyenne par utilisateur. Le temps moyen passé sur les pages augmente de 25 %. Il est d'environ 8 minutes : les usagers sont plus captifs.

Le profil des prescripteurs/formateurs a aussi évolué : ils viennent d'horizons plus variés. Ils font partis, bien entendu, des associations de FLE, d'aide aux réfugiés et demandeurs d'asile, mais aussi d'organismes du secteur social liés à la formation et à l'emploi.

C'est aussi pour répondre à cette tendance que **deux ateliers « citoyenneté et interculturalité »** ont été organisés en 2019 au centre de formation de France terre d'asile en s'appuyant sur « Ensemble en France ». Deux autres ateliers sont prévus en 2020.

Le Sam Sam guide, avec 18 000 visiteurs annuels, voit sa fréquentation baisser d'environ 25 % : sans doute parce que le guide, régulièrement mis à jour, fut le moins promu des sites de la plateforme. Mais, comme pour le Mooc, les visiteurs s'y attardent davantage que l'an dernier : ils restent plus d'une minute en moyenne et poursuivent leurs recherches en explorant d'autres rubriques que celle qui les conduit généralement à consulter : la demande d'asile (cette demande a augmenté de + 400 % en 2019).

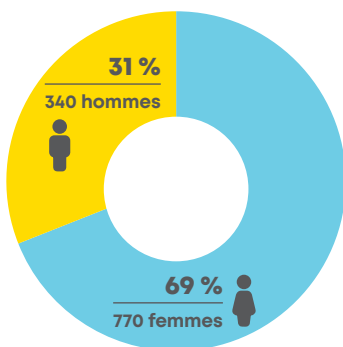
Ensemble en France a atteint une visibilité et une notoriété en 3 ans qui lui confère une place de choix dans la jungle des outils numériques dédiés au primo arrivants. Ce bilan, très encourageant, invite cependant à orienter la réflexion sur deux points : le premier est que ces bons chiffres, comme tous ceux du domaine numérique, sont fragiles : ils demandent une consolidation permanente, un développement constant des contenus, des offensives répétées de communication, des moyens financiers, sous peine de voir rapidement disparaître la plateforme du paysage numérique.

L'autre point important à soulever est que la population prise en charge par France terre d'asile ne s'appuie peu ou pas du tout sur cet outil. Il a été conçu pour être utilisé, à la demande du ministère de l'Intérieur, par l'ensemble des primo arrivants et le constat est qu'aujourd'hui ce sont principalement les étudiants, les rejoignants, ou les personnes préparant un séjour de longue durée en France et/ou ceux qui les accompagnent qui sont les premiers utilisateurs. Leur niveau de qualification ou/et leur maîtrise de la langue française, sont là aussi en décalage avec le public que nous suivons et accueillons à France terre d'asile, comme en témoignent les principaux types d'organismes qui utilisent Ensemble en France : des centres de formation pour demandeurs d'emploi et salariés (pôle emploi, Afpa, organismes formateurs dans le bâtiment, l'agriculture...), des universités françaises et étrangères, des alliances françaises, des grandes écoles d'ingénieur...

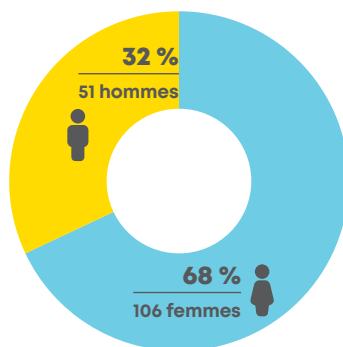
Ces deux points permettent de conclure que le développement de cet outil relève davantage de la compétence, des moyens financiers et de la couverture de l'Ofii élargie à l'ensemble des primo arrivants.

LES RESSOURCES HUMAINES

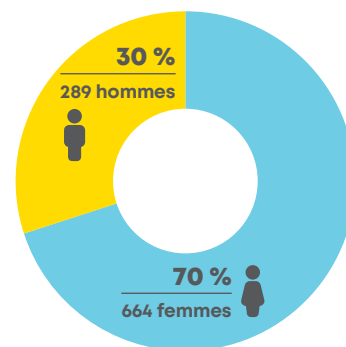
Effectifs inscrits (tous contrats)
par sexe au 31.12.2019 :



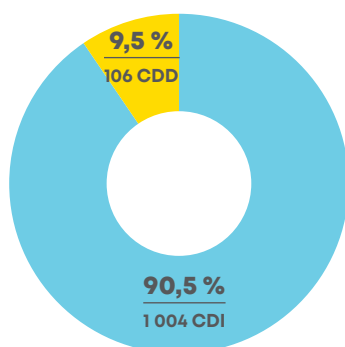
Effectifs inscrits par sexe
pour les cadres au 31.12.2019 :



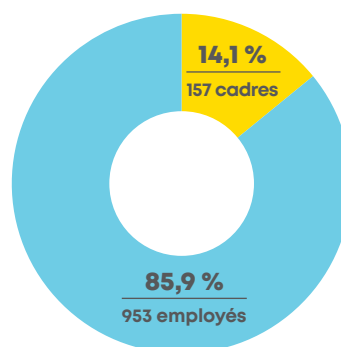
Effectifs inscrits par sexe
pour les employés au 31.12.2019 :



Effectifs inscrits
par nature de contrat au 31.12.2019

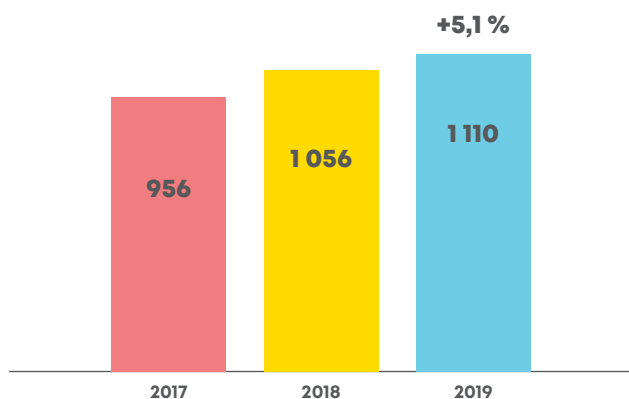


Effectifs inscrits par statut
(catégories CSP) au 31.12.2019



LES EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Les **effectifs inscrits** ou physiques (tous contrats) sont de **1 110** personnes au 31 décembre 2019 (les formateurs occasionnels, les stagiaires, les salariés sortis en cours de mois ne sont pas comptabilisés) contre 1 056 en 2018 et 956 en 2017.



Cette une nouvelle hausse significative de l'emploi de + 5,1 % représente cependant un ralentissement de la forte croissance amorcée en 2015, en lien avec la modération de la hausse des activités à l'échelle de l'association.

Si l'emploi continue de progresser c'est en raison de la croissance des effectifs inscrits de l'Intégration en premier lieu (Dahar, DPHRS...), + 18 personnes, des Mineurs (Nouvelle structure boulevard de Strasbourg à Paris) + 16 personnes, et de l'Asile +11 personnes.

Effectifs inscrits par sexe et par catégorie professionnelle :

La part importante des femmes au sein des effectifs de France terre d'asile reflète la féminisation du secteur d'activité de l'asile et plus largement celle du social. La proportion **de femmes est de 69 %** chez France terre d'asile et de **68 % parmi les cadres**.

Part des CDD et des CDI (effectifs présents) :

La part des CDD pour surcroît d'activité (hors remplacements) est de **4,3 %** (48 salariés sur 1 110) concentrés sur les dispositifs temporaires ou avec financements échus. Tous CDD compris, le chiffre est de 9,5 % des effectifs.

Effectifs inscrits par région :

L'implantation des établissements de France terre d'asile est dispersée avec un peu plus de 90 établissements et dispositifs répartis sur le territoire national et une section basée à Tunis et Sfax, en Tunisie, pour l'international.

La répartition des effectifs indique une proportion de **50,7 % de salariés travaillant dans un établissement**

ou dispositifs basé en Île-de-France (avec 31,4 % pour la seule capitale) contre **49,3 % rattachés à un de nos établissements de province**.

Effectifs inscrits par ancienneté et âge :

Au 31 décembre 2019, **la moyenne d'âge de l'effectif inscrits est de 36,3 ans** et plus de la moitié des salariés sont âgés de moins de 34 ans, reflet d'une population relativement jeune à l'image de celle du secteur social.

L'ancienneté moyenne est de 4,6 ans pour l'ensemble des salariés de l'association avec une **ancienneté moyenne pour l'encadrement de 6,8 ans** (et une moyenne d'âge de 41,1 ans contre 37 ans pour les employés). Cette ancienneté est impactée par un certain turn-over récurrent dans le secteur social et par l'intégration ininterrompue de nouveaux salariés depuis 2014.

Chargée de formation au sein du secteur de l'asile de par sa spécialisation et son positionnement original au sein des associations liées à l'immigration, France terre d'asile est très largement reconnue pour son expertise, sa place prépondérante dans le secteur et sa voix qui porte auprès des pouvoirs publics. Cette forte notoriété lui permet d'attirer de nombreux jeunes talents en quête d'engagement sociétal et d'expérience professionnelle porteuse de sens.

Nationalité des salariés inscrits au sein de l'association :

Ce ne sont pas moins de **51 nationalités** qui sont représentées au sein du collectif France terre d'asile, ce qui représente **14,4 %** des effectifs ressortissants étrangers, en progression constante. Parmi celles-ci les plus représentées sont les nationalités : marocaines, italiennes, algériennes, congolaises et sénégalaises.

Entrées /sorties des effectifs inscrits pour l'année 2019 :

Les entrées tous contrats sont au nombre de 603 (279 CDI, soit 46 % des embauches), soit un ratio de 3 entrées par jour travaillé et un pic de 93 entrées pour le mois de juillet et 60 en août. Elles concernent tous nos secteurs et plus particulièrement le secteur de la protection des mineurs (31,3 % du total) et des Cada (24,8 %).

Les sorties sont au nombre de 565 (ratio de 2,6 sorties par jour travaillé, avec un pic de 86 sorties en septembre et 72 en août).

Au total ce sont 1 168 entrées & sorties sur une même année, **soit 5,6 mouvements par jour travaillé**.

LES RELATIONS SOCIALES

- Le nombre de réunions paritaires est resté élevé : **47**, toutes instances et groupes de travail confondus, ce qui représente une certaine vitalité du dialogue social.
- Des accords collectifs ont été signés avec l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre de la **NAO 2019** (salaires, jours fériés).

LE BILAN 2019 DU PÔLE GESTION ET RESSOURCES HUMAINES (PGRH) ET SES ENJEUX

L'année 2019 a vu se poursuivre le cycle pluriannuel de formations en management qui a concerné l'ensemble des directeurs et chefs de service de l'association.

Après la sensibilisation à la prévention des risques psycho-sociaux, le management a été formé aux techniques de recrutement et à la posture managériale.

La formation professionnelle interne a concerné 809 stagiaires en 2019 pour 62 actions de formations (114 sessions).

La démarche de « Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences » (GPEC) s'est poursuivie avec l'achèvement de plusieurs étapes :

- L'arrêt de la liste ou nomenclature des Emplois Repères : 41 « métiers » et 6 « management » ;
- La description des activités principales pour ces 47 ER.

L'étape de formalisation des compétences, des savoirs (ou domaines de connaissances), des diplômes requis et des conditions d'exercice de l'emploi est en cours de réalisation.

En matière de système, le nouveau Système d'Information Ressources Humaines SIRH - **Sage X3 People** – a été implanté au 1^{er} janvier 2019.

La commission salariale interne s'est tenue en novembre 2019 pour valider des repositionnements salariaux (coefficient) et pour attribuer des primes exceptionnelles (à majorité collective).

La Direction de l'association et le Pôle G&RH doivent, dans un contexte de croissance soutenue et d'évolution continue des contraintes et du cadre légal, relever plusieurs défis :

- Accompagner la croissance des activités et répondre aux besoins immédiats de ses nouvelles structures sur tous les aspects (recrutement, intégration, moyens de fonctionnement, etc.) tout en continuant à se structurer (organisation, systèmes, process et procédures internes) et à se professionnaliser dans une dynamique d'amélioration continue ;
- Assurer ce développement avec le souci d'homogénéisation accrue de notre modèle par segment stratégique et de mise en valeur de l'identité France terre d'asile ;
- Réorienter les profils de recrutement dans des domaines et métiers clés (accueil primo-arrivants, centres de rétention, Cada, dispositifs de mises à l'abri et d'accompagnement / hébergements des mineurs isolés étrangers, chargés d'insertion...) au plus près des besoins du terrain ;
- Accompagner et professionnaliser les managers en charge de relayer les orientations stratégiques et opérationnelles de l'association, d'optimiser au mieux l'emploi des budgets accordés au profit d'un accompagnement de qualité des usagers, d'assurer le dialogue et la remontée des besoins de leurs équipes, de défendre les positions de l'association et de valoriser l'image de France terre d'asile auprès des financeurs, des partenaires et de nos interlocuteurs ;
- Face aux contraintes extérieures, il y a nécessité de mobiliser l'association sur l'adaptation permanente de son organisation et de son fonctionnement, de capitaliser de façon continue sur son expertise et ses meilleures pratiques concernant ses métiers cœur ;
- Promouvoir un management bienveillant qui repose sur la concertation et l'écoute dans un environnement social, politique, économique... très chahuté, aux injonctions contradictoires avec des moyens d'anticipation très restreints ;
- Enfin et avant tout assurer un service à l'ensemble de nos publics à la hauteur de nos engagements et de nos valeurs qui permet de conserver le sens de l'engagement de nos salariés au quotidien.

LE PLAN DE FORMATION 2019

Élaboré pour chaque année civile, le plan de formation regroupe l'ensemble des formations collectives et individuelles mises en œuvre à l'initiative de l'employeur. Le choix des actions retenues se fait sur la base des orientations générales et stratégiques définies par la DRH, ainsi que des besoins identifiés lors des entretiens annuels de parcours professionnel.

Un premier diagnostic des besoins en ressources et en compétences a mis en évidence trois axes prioritaires :

- Soutenir les encadrants dans l'accompagnement, la gestion et l'animation d'équipe et la gestion financière et budgétaire des établissements ;
- Accroître la professionnalisation des fonctions supports et plus particulièrement l'équipe de la direction des ressources humaines pour faire face aux évolutions législatives, mais aussi à l'évolution de l'effectif ;
- Accompagner les salariés à fort potentiel ou déjà en poste en investissant dans des formations diplômantes ou certifiantes.

À ces trois axes majeurs, s'ajoute la nécessité de la poursuite du processus de professionnalisation des intervenants sociaux afin de répondre aux évolutions interne et externe de notre secteur d'activité.

La déclinaison de ces axes s'est traduite en termes de plan de formation par :

- **La poursuite du cycle de formation managériale de quatre jours** en intersession destiné aux chefs de service et coordinateurs avec deux nouvelles sessions en 2019 ;
- **La poursuite du cycle managérial portant sur les risques psychosociaux**, la pratique du recrutement, l'acquisition des bases de la gestion financière d'un établissement avec une refonte de la formation visant à inclure de nouveaux domaines de gestion tel que les marchés publics ;
- **La reconduction des actions formatives sur l'actualisation des connaissances et des pratiques** pour les fonctions conseil aux établissements et en charge de la formation des intervenants sociaux, les ressources humaines, le contrôle de gestion et la comptabilité ;
- **La reconduction des actions spécifiques liées à des situations complexes** (hors champs du centre de formation) **à la demande des établissements ;**
- **La poursuite du financement de formations** diplômantes et certifiantes dont a bénéficié huit nouveaux salariés.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2019

809
salariés
en effectif cumulé

1 673
heures cumulées
de formation réalisées

62
formations
pour 114 sessions réalisées



Les éléments financiers

03.

Bilan et compte de résultat

Bilan au 31/12/2019

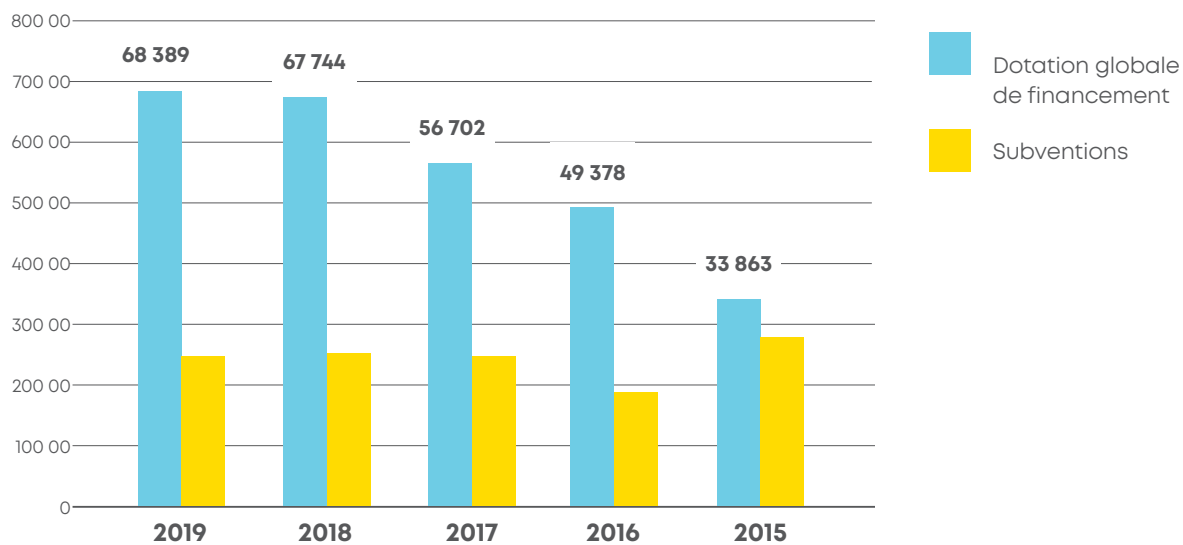
<p style="text-align: center;">ACTIF IMMOBILISÉ</p> <p>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 707 K€ IMMOBILISATIONS CORPORELLES 5 598 K€ IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 1 367 K€</p>	<p style="text-align: center;">FONDS ASSOCIATIFS</p> <p style="text-align: center;">18 210 K€</p>
	<p style="text-align: center;">RESULTATS</p> <p style="text-align: center;">4 182 k€</p>
	<p style="text-align: center;">PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS</p> <p style="text-align: center;">4 509 K€</p>
<p style="text-align: center;">ACTIF CIRCULANT</p> <p>CRÉANCES D'EXPLOITATION 12 017 K€ COMPTES FINANCIERS 19 700 K€ COMPTES DE RÉGULARISATIONS 1 056 K€</p>	<p style="text-align: center;">DETTES</p> <p style="text-align: center;">13 372 K€</p>
	<p style="text-align: center;">COMPTES DE RÉGULARISATION</p> <p style="text-align: center;">173 K€</p>

Compte de résultat 2019

RÉCAPITULATION FRANCE TERRE D'ASILE	Réalisé	Exercice Précédent
I - PRODUITS D'EXPLOITATION	103 839	101 579
II - CHARGES D'EXPLOITATION	100 325	95 041
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 514	6 539
III - PRODUITS FINANCIERS	13	15
IV - CHARGES FINANCIÈRES	0	1
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	13	14
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV)	3 527	5 161
V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	174	51
VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	179	229
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-5	-179
TOTAL DES PRODUITS I + III + V	104 026	101 645
TOTAL DES CHARGES II + IV + VI	100 504	95 271
SOLDE INTERMEDIaIrE	3 522	6 374
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES	782	1 003
ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	119	991
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	3	3
RÉSULTAT (Excédent ou déficit)	4 182	6 382

Analyse du compte de résultat 2019

Évolution des financements de 2015 à 2019 en K€



LES PRODUITS D'EXPLOITATION

La croissance 2019 est moindre par rapport aux années précédentes permettant ainsi une plus grande concentration sur la stabilisation et la consolidation de nos activités. Il est à noter malgré tout l'ouverture de places supplémentaires sur notre activité Asile et Mineurs, l'ouverture d'un nouvel établissement à l'Intégration ainsi que la fermeture d'un dispositif MIE sur notre établissement de Gap.

En effet, l'ensemble des produits d'exploitation représente un montant global de 103 839 K€ en hausse de 2 260 K€ par rapport à 2018, soit une progression de 2,22 %.

La dotation globale de fonctionnement, constituée par les dotations aux établissements Cada et les dotations aux établissements mineurs et CPH de 68 389 K€, est en hausse de 0,95 %. Cette hausse plus minime en évolution que l'année précédente est liée à la création de nouvelles places sur nos établissements L312 de type Cada et d'accueil de MIE.

Le montant des subventions et participations, au contraire, a diminué dans une moindre mesure, de 1,46 % en 2019, pour s'établir à 25 327 K€.

En cumul, les comptes de dotations et de subventions ont augmenté de 0,29 % entre 2019 et 2018.

Les produits d'exploitation incluent également la reprise des provisions pour un montant 4 064 K€ ainsi que les reprises de résultats antérieurs excédentaires pour 4 287 K€.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation représentent un montant global de 100 325 K€, soit 5,56 % d'augmentation par rapport à 2018.

Sur cette hausse :

- Les achats et services extérieurs augmentent de 0,62 % (+ 274 K€) ;
- Le compte de rémunération du personnel augmente de 5,14 % et résulte d'une pleine stabilisation des équipes des dispositifs ouverts en 2018 et présent tout au long de l'année 2019, des évolutions d'effectifs liées aux ouvertures (+60 salariés « équivalent temps plein », soit 5,92 %) ainsi qu'aux primes « pouvoir d'achat » versées fin 2019 ;
- Cet accroissement du nombre d'emplois en ETP est

en phase avec la croissance des places d'hébergement toutes activités confondues et des nouveaux dispositifs contractualisés pour faire face à l'augmentation des flux des demandeurs d'asile/réfugiés depuis 2015 ;

- Le poste « Vie sociale » (+17,14 %) augmente essentiellement du fait de la constatation de pertes sur les dispositifs financés par le Fami (255 K€ en 2019) compensées par une reprise de provision d'un montant équivalent et à une hausse des montants transférés à notre section associative en Tunisie du fait du développement du projet Recolteha ;
- Les comptes « impôts et assimilés » sont en hausse de 35,66 %. La principale cause en est l'arrêt du CITS en 2018 (baisse de la taxe des salaires). En 2019, le CITS s'est transformé en une réduction des charges d'assurance maladie.

Les charges d'exploitation incluent également les dotations aux amortissements des immobilisations pour 2 287 K€. À noter la mise en place en 2019 du nouveau SIRH Sage X3 et les dotations aux provisions pour risques et charges de 4 198 K€.

LES PRODUITS FINANCIERS ET LES CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers représentent un montant de 13 K€ (en baisse par rapport à 2018 consécutivement à la poursuite de la baisse des taux d'intérêts de la BCE dont le taux directeur est négatif et à l'impossibilité d'effectuer des placements à risques). Il n'y a pas de charges financières.

LES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits exceptionnels s'élèvent à 174 K€ pour des charges exceptionnelles d'un montant de 179 K€. L'évolution 2019 des produits résultent d'une régularisation suite à une contestation de notre part auprès du Fami portant sur l'année 2015.

Le résultat exceptionnel est de - 5 K€.

LES FONDS DÉDIÉS

Les fonds reçus en 2018 ont été utilisés pour un montant de 782 K€ en 2019, complétant le financement de l'exercice. Les fonds reçus en 2019 et non encore utilisés sur 2019, représentent un montant de 119 K€.

La contribution des fonds dédiés au résultat de l'exercice est donc positive de 663 K€.

LE RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

Le résultat global de l'exercice 2019 est de 4 182 K€. En forte baisse de 2 200 K€ par rapport à 2018 (6 382 K€ pour rappel). Détails en page 71

Analyse financière des activités de l'association

LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'activité opérationnelle de France terre d'asile est constituée de 6 grandes activités qui se répartissent entre gestion contrôlée et gestion propre :

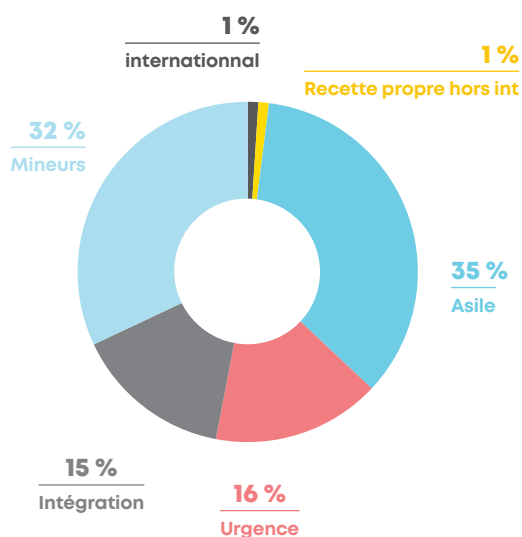
- L'**asile** qui regroupe l'accueil, l'information, l'hébergement des demandeurs d'asile en Cada (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) ;
- L'**urgence** avec l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, les Spada, le service d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention administratifs (CRA) et la Maraude ;
- L'accueil et l'accompagnement des **Mineurs** Isolés Étrangers (MIE) ;
- L'**intégration** des réfugiés et des migrants par l'emploi et le logement
- L'activité **internationale** avec plusieurs projets européens, une implantation en Tunisie, et un partenariat avec deux sous-traitants en Côte d'Ivoire et en Tunisie ;
- Les activités en **gestion propre hors activité thématique**, telles que la formation, ou les contributions spontanées... L'association ne fait pas appel à la générosité publique.
- L'ensemble des services d'administration est regroupé dans l'activité **Siège** qui sera analysée séparément ;
- L'analyse des activités est faite sur les produits (voir tableau et graphique en annexe).

LA RÉPARTITION DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PRODUITS

L'ensemble des activités opérationnelles de France terre d'asile a représenté en 2019, un total tous produits confondus de 104 808 K€ (hors siège, consolidation et facturations internes), soit une augmentation de 1,00 % par rapport à 2018.

Les quatre activités principales : Asile, Urgence, Mineurs et Intégration, ont représenté 98,27 % de l'activité opérationnelle (pour rappel une partie de l'activité de l'Urgence et de l'Intégration est en gestion propre).

Répartition des activités par thématique en 2019



L'activité Asile représente 34,62 % (33,92 % en 2018) de l'ensemble, activité qui compte pour 35 942 K€, Il n'y a pas eu de création de nouveaux établissements en 2019 hormis des extensions de places d'accueil (40 places supplémentaires). Le nombre de places d'accueil en Cada/Transit est ainsi passé à 4 826 places en 2019.

À noter, 20 places au Cada de Paris sont désormais fléchées sur les victimes de violence et de traite. Le prix/jour à la place est légèrement augmenté

L'activité Urgence avec 15,62 % de l'ensemble, compte pour 16 218 K€ de produits, regroupe les activités Huda, Maraude, Spada, CAO. Une partie de cette activité concerne la gestion propre de l'association (Spada, centres de rétention administrative (CRA))
Il est à noter la transformation en 2019 de 2 CAO (dispositif ouvert en 2016 suite à l'évacuation de Calais) en Huda.

L'activité Mineurs isolés étrangers (MIE) a légèrement baissé en 2019 avec un montant de produits de 33 765 € (35 722 K€ en 2018), représentant une diminution de de 1 957 K€ par rapport à 2018, soit une baisse de 05,48 % (faisant suite à plusieurs hausses successives entre 2015 et 2018). L'activité Mineurs représente désormais 32,52 % de l'ensemble de l'activité de l'association.

Cette baisse par rapport à 2018, malgré l'ouverture de 25 place à Ney, 20 places à Créteil Estrella et 40 places à Amiens est liée à deux principaux facteurs :

- 2018 intégrait la régularisation du produit d'une suractivité 2017 pour 1 930 K€
- Une baisse d'activité constatée sur le dispositif évaluation de Créteil et le service de premier accueil de Caen

L'activité Intégration est en hausse en 2019 liée au développement du projet Faar et à l'ouverture du projet Dahar sur Versailles. Avec un montant de produits de 16 103 K€, elle représente désormais 15,51 % de l'ensemble des activités, Une partie de cette activité concerne la gestion propre de l'association (Reloref, Réinstallés et Faar) uniquement lorsque celles-ci font l'objet d'une validation définitive de la part du financeur.

Les activités en gestion propre hors thématiques représentent 0,96 % de l'ensemble en 2019. Cette activité regroupe les formations interne et externe délivrées par le centre de formation et des recettes propres de l'association (dons, adhésions, publications, etc.)

L'activité Internationale incluant l'action qui se développe en Tunisie, au Sénégal et en Côte d'Ivoire (Recolteha) et les projets européens, représente 0,77 % de l'ensemble de l'activité, activité stable par rapport à 2018, nous permettant toujours d'afficher notre présence sur les voies de parcours migratoires.

LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS

L'activité **Asile** reste le contributeur principal avec un résultat de 1 074 K€ en 2019, soit une diminution de 161 K€ par rapport à 2018.

Contrairement à l'année 2018, où le grand nombre d'extensions de places Cada et d'ouvertures avaient engendré des excédents résultant de la montée en charge des dispositifs, il y a eu en 2019 très peu d'extensions de places Cada (pour rappel 40), les établissements ont donc utilisé au mieux les fonds pour leur fonctionnement et la réalisation d'actions auprès des demandeurs d'asile.

L'activité **Urgence** contribue pour 784 K€ au résultat, sachant que sa partie Spada et CRA relève de la gestion propre. Le résultat consolidé des Spada, positif, n'est pas suffisamment exhaustif au vu du caractère triennal de l'appel d'offre.

L'activité **Mineurs** dégage un résultat de 1 187 K€ en baisse de 2 276 K€ en 2018 lié principalement à une suractivité du dispositif de mise à l'abri d'urgence en 2017 qui s'est reflété dans le résultat 2018. Une occupation légèrement moins élevée que prévu explique la non consommation de l'intégralité de la DGF.

L'activité **Intégration** est en excédent de 967 K€ dont l'évolution s'explique principalement par l'ouverture du Dahar dans les Yvelines et sa montée en charge ainsi que par une reprise d'excédent non consommée à Angers. Les activités en **recettes propres** ont un excédent de 46 K€ dont les principaux apporteurs sont les dons/adhésions et le centre de formation.

Le **Siège de France terre d'asile** est l'organe de gestion administrative de l'ensemble des activités opérationnelles et de gestion centralisée de l'association.

Depuis l'exercice 2013 pour se conformer aux dispositions de l'article R.314-94 du code de l'action sociale et des familles, les charges d'exploitation du Siège sont réparties entre celles consacrées aux activités couvertes par les recettes issues de la tarification figurant à l'article L312 du CASF et celles des autres activités. Un ajustement des clés de répartition est effectué chaque année.

Le financement par les différents centres d'activité (redevance frais de siège) a augmenté en 2019 pour s'établir à 4 644 K€ (+12,86 %). Il faut rappeler que l'établissement des frais de siège subit toujours un décalage (N-2).

Le résultat du Siège L312 s'établit en excédent à 137 K€ consécutif à une reprise de résultat antérieur exceptionnelle.

EN RÉSUMÉ

Dans cette analyse, l'activité du Siège est incluse et répartie entre la gestion propre et gestion contrôlée.

En termes de produits, les activités contrôlées y compris l'activité Siège en gestion contrôlée, représentent 88,20 % de l'ensemble de l'activité (89,16 % en 2018).

Les activités en gestion propre hors international représentent 11,06 % de l'ensemble des activités (9,72 % en 2018). L'activité International représente 0,74 % de l'ensemble. La répartition du résultat de l'exercice entre activités contrôlées et activités en gestion propre est la suivante :

- 4 131 K€ pour les activités sous contrôle de tiers financeurs
- 65 K€ pour les activités en gestion propre hors international,
- 13 K€ pour l'international
- -27 K€ pour les opérations de consolidation

Présentation du compte de résultat 2019 sous 3 aspects

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION EN K€	Activités	2019	2018	EVOLUTION 2019 - 2018	
Produits d'exploitation		103 839	101 579	2 260	2,22 %
Charges d'exploitation		103 839	101 579	2 260	2,22 %
Résultat brut d'exploitation		3 514	6 538	-3 024	-46,25 %
Résultat financier		13	14	-1	-7,14 %
	produits financiers	13	15		
	charges financières	0	1		
Résultat exceptionnel		-5	-179	174	-97,21 %
	produits exceptionnels	174	51		
	charges exceptionnelles	179	229	-162	
Fonds dédiés		663	12	651	5425,00 %
	report des ressources	782	1003		
	engagements à réaliser	119	991	-1 890	
Résultat global		4 185	6 385	-2 200	-34,46 %
impôt sur placements financiers		3	3		
Résultat global après impôt		4 182	6 382	-2 200	-34,47 %

PRÉSENTATION PAR ACTIVITÉ EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT
ASILE		35 942	34,62 %	34 869	1 073
URGENCE		16 218	15,62 %	15 433	785
INTÉGRATION		16 103	15,51 %	15 136	967
MINEURS		33 765	32,52 %	32 578	1 187
INTERNATIONAL		804	0,77 %	790	14
GESTION PROPRE HORS THÉMATIQUES		993	0,96 %	947	46
Total des activités hors siège		103 825	100 %	99 753	4 072
Siège en gestion contrôlée (L312-1)		5 238		5 101	137
Siège en gestion propre		1340		1340	0
TOTAL des activités avec Siège		110 403		106 194	137
Consolidation		-691		-664	-27
interfacturation		-4 904		-4 904	0
Total après consolidation		104 808	100 %	100 626	4 182

PRÉSENTATION PAR DÉPENDANCE EN K€	Activités	PRODUITS	%	CHARGES	RÉSULTAT
Total activités contrôlées		97 782	88,57 %	93 651	4 131
Total activités en gestion propre France		11 818	10,70 %	11 754	64
Total activités à l'international		803	0,73 %	789	14
Total des activités		110 403	100,00 %	106 194	4 209
Consolidation		-691		-664	-27
interfacturation		-4 904		-4 904	0
Total après consolidation		104 808		100 626	4 182

Analyse du bilan au 31 décembre 2019

À L'ACTIF

Les immobilisations nettes ont augmenté de 9,81 % (+685 K€). Cette augmentation résulte des acquisitions

de l'exercice pour un montant de 3 270 K€. Il s'agit principalement de la poursuite des acquisitions (SIRH X3 Sage, matériel de bureau, d'équipements supplémentaires pour les logements et renouvellement d'une partie du parc automobile – 320 véhicules).

La trésorerie est en hausse de 301 K€ et s'établit à 19 700 K€ au 31/12/2019. Le plus bas de la trésorerie, qui est restée positive toute l'année, est intervenu une nouvelle fois au mois de juin toujours du fait du caractère cyclique de nos financements.

AU PASSIF

Les fonds associatifs

Les fonds associatifs avec droit de reprise et les reports sont constitués à nouveau des résultats des activités contrôlées provenant pour l'essentiel des deux années antérieures à l'exercice clos. Ces fonds sont conservés dans l'association dans l'attente des contrôles et des décisions d'affectation des financeurs. Ils sont, pour l'essentiel, réaffectés au financement des activités de l'association.

Les fonds associatifs après intégration des résultats de l'exercice, sont en baisse de 5,74 % et s'établissent à 20 053 K€, soit 73 jours d'exploitation. Cette baisse est caractéristique de l'utilisation de plus en plus soutenue des reprises de résultats antérieurs par nos financeurs comme variable d'ajustement des budgets exécutoires de nos établissements ESMS.

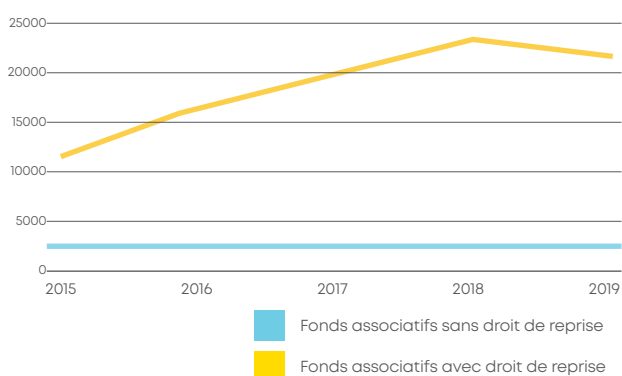
Les fonds propres sans droit de reprise, qui correspondent au propre patrimoine de France terre d'asile s'établissent à 1 579 K€. Cela représente 6 jours d'exploitation de l'association.

À noter :

Les dépenses rejetées par les financeurs prises en compte dans les fonds associatifs n'ont pas évoluées en 2019.

L'association effectue systématiquement un examen précis des rejets avec éventuel recours contentieux en cas de contestation.

Évolution des fonds associatifs de 2015 à 2019 en K€



Les provisions

Le montant des provisions pour risque s'établit à 4 032 K€ en 2019, soit 9,76 % d'évolution au 31 décembre 2019.

Une provision est constituée en couvertures des risques liés au financement des Fonds asile migration intégration (Fami) pour un montant de 166 K€. Les contrôles 2015 s'étant finalisés cette année, les exigences demandées par ce financeur et ces incertitudes rendent ces financements complexes et incertains pour notre association.

Pour illustrer ces difficultés, notons que la créance sur le Fami au 31 décembre 2019 est de 4 454 K€ suite au développement du Projet Faar et de son caractère triennal pour son contrôle final.

La provision pour risques sur les baux des logements des demandeurs d'asile et des réfugiés représente 695 K€ (renforcement du suivi des dépôts de garantie et de régularisation des charges).

Les autres provisions concernent les risques liés au non renouvellement éventuel des financements de certains établissements (risques de licenciements) ainsi que la couverture des engagements d'indemnités pour les départs en retraite et la couverture des litiges en cours avec le personnel.

Les fonds dédiés

Les ressources affectées à des projets définis mais non utilisées à fin 2019, sont inscrites au compte des fonds dédiés. En fin d'exercice, elles représentent un montant de 119 K€ dont l'essentiel sera utilisé durant l'exercice 2020. Pendant l'exercice 2019 un montant de 782 K€ a été consommé sur les fonds « stockés » fin 2018.

Perspectives

L'exercice 2019 est une année féconde tant par la richesse des projets mis en place, en continuité de 2018, que par son caractère introductif à une stabilisation et à une consolidation de notre activité qui devrait se poursuivre en 2020. Rappelons ici que le développement soutenu de France terre d'asile a toujours répondu à trois impératifs :

- Garder la part relative de France terre d'asile dans le dispositif national d'accueil ;
- Financer par la croissance le renforcement des fonctions supports ;
- Favoriser l'innovation dans plusieurs secteurs.

Après plusieurs années de croissance rapide, dopée par une politique publique d'ouverture de nouvelles places d'accueil pour les demandeurs d'asile, les pouvoirs publics ont partiellement appuyé sur le bouton pause. 2019 a dans ce processus été une année charnière, avec une forte modération dans l'ouverture de nouveaux dispositifs d'accueil. Ce ralentissement de l'action publique nous a donc permis de souffler un peu. Pour ce qui est de la qualité de l'accueil des demandeurs d'asile, c'est une autre affaire.

Cette pause nous a permis de continuer dans notre volonté permanente de mieux maîtriser les budgets qui nous ont été alloués afin de les consommer pleinement et justement, contribuant ainsi au résultat constaté de

plus en plus proche d'une utilisation totalement efficace. La gestion de l'association reste totalement saine et exemplaire au vu des difficultés du secteur associatif et des baisses budgétaires permanentes opérées par la puissance publique.

Nous restons malgré tout avec certaines difficultés consécutives à la mise en place du vaste projet SIRH (Système d'Informations Ressources Humaines) et la nécessité toujours plus proche de devoir développer des outils de gestion plus efficaces et adéquats à nos contraintes. Ces projets nécessitent donc l'obtention de moyens supplémentaires qui seront à revoir dans le cadre de la renégociation de nos frais de Siège qui interviendra en 2021.

Comme chaque année, il convient de rappeler que l'écrasante majorité du résultat comptable ne nous appartient pas, s'agissant de fonds de gestion contrôlée (près de 89 % de nos produits), que la puissance publique est éventuellement fondée à récupérer. À titre de comparaison, nos activités en gestion propre ont généré un résultat de 64 K€, représentant 0,06 % du budget global, et évidemment bien loin de nos 4 M€ de résultat comptable.

Au niveau de nos activités, 2019 fut aussi une année de changement, ou plutôt de retour à l'histoire, avec la prédominance de notre activité Asile qui avait été reléguée en deuxième position en 2018 au profit du secteur Mineurs isolés, et redevient donc en première position cette année. La relance de l'activité Intégration se poursuit avec l'ouverture d'un dispositif Dahar (dispositif d'accueil d'hébergement et d'accompagnement pour réfugiés) dans les Yvelines et permet ainsi à France terre d'asile d'être présent sur l'ensemble des départements de la région Île-de-France. Autre innovation intéressante : l'ouverture, certes modeste (20 places) d'un accueil spécifique pour les victimes de la traite au Cada de Paris. Nous contribuons ainsi à prouver notre innovation et notre expertise dans nos domaines de compétences de manière à faire face aux changements perpétuels et souvent difficiles de notre environnement et les problèmes qui en découlent.

Nous avons prévu pour 2020, un budget en stabilisation de 2019 (voir document d'orientation budgétaire présenté en janvier), suivant en cela notre pratique de prudence en matière budgétaire. Il a été établi en fonction des activités, en cours ou à venir, dont nous avons la certitude du caractère pérenne. Mais comme toujours, nous sommes largement dépendants de décisions politiques susceptibles de modifier notre environnement. Nous ne pouvons aujourd'hui mesurer les conséquences de la sévère crise économique et sociale provoquée par la pandémie. Ni mesurer les effets sur l'opinion des actuelles

mobilisations contre le racisme, susceptibles de modifier le regard de nos concitoyens sur les étrangers en France, parmi lesquels les demandeurs d'asile. Raisons de plus justifiant la prudence.

Affectation des résultats

UTILISATION DES RÉSULTATS SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS

Sur un résultat global consolidé d'un montant de 4 182 K€, la part provenant des activités contrôlées s'élève à 4 131 K€. Les organismes financeurs décideront de l'utilisation de ces fonds que l'on peut considérer en dépôt dans l'association pour le financement de ses activités.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ACTIVITÉS PROPRES.

Les activités propres de l'association ont généré un excédent d'exploitation de 64 K€. L'assemblée générale de l'association décidera de l'affectation de ces résultats.

LISTE DES ACRONYMES

AAH	Allocation aux adultes handicapés	CMS	Centre médico-social
ADA	Allocation pour demandeurs d'asile	CMU	Couverture médicale universelle
AFPA	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes	CNDA	Cours nationale du droit d'asile
APS	Autorisation provisoire de séjour	CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
APT	Autorisation de travail	CPH	Centre provisoire d'hébergement
ARS	Agence régionale de santé	CRA	Centre de rétention administrative
ARV	Aide au retour volontaire	CRA	Commission régionale d'admission
ASL	Atelier socio-linguistique	Daha	Direction de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile
ASLL	Accompagnement social lié au logement	Dalf	Diplôme approfondi de langue française
BAJ	Bureau d'aide juridictionnelle	Daho	Droit à l'hébergement opposable
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale	Dalo	Droit au logement opposable
BTP	Bâtiment travaux publics	DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
Cada	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
Caes	Centre d'accueil et d'évaluation des situations	Delf	Diplôme étude en langue française
CAF	Caisses d'allocations familiales	Demie	Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers
Cafda	Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile	DGEF	Direction générale des étrangers en France
CAO	Centre d'accueil et d'orientation	DiAir	Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle	Diel	Direction de l'intégration par l'emploi et le logement
CASNAV	Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage	Dihal	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
CCAS	Centre communal d'action sociale	Direl	Dispositif d'intégration pour les réfugiés par l'emploi et le logement
CDD	Contrat à durée déterminée	DNA	Dispositif national d'accueil
CDDI	Contrat à durée déterminée d'insertion	DPHRS	Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires
CDI	Contrat à durée indéterminée	DPMIE	Direction de la protection des mineurs isolés étrangers
CES	Centre d'examen de santé	Drhl	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
Cerf	Conseil emploi réfugiés formation	DU	Direction de l'urgence
Ceseda	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	ETP	Équivalent temps plein
CHRS	Centre d'hébergement et de réadaptation sociale	Etti	Entreprise de travail temporaire d'insertion
CHUM	Centre d'hébergement d'urgence pour migrants	Faar	France accueil accompagnement réinstallés
CIDE	Convention internationale des droits de l'enfant	Fami	Fonds asile migration et intégration
CIDFF	Centre d'information du droit des femmes et des familles	FAQ	Frequently asked questions
CIR	Contrat d'intégration républicaine	FER	Fonds européen pour les réfugiés
CLA	Commission locale d'admission	FJT	Foyer jeunes travailleurs
CLAP	Comité de liaison des acteurs de promotion		
CLAT	Centre de lutte antituberculeuse		

FLE	Français langue étrangère	RIVP	Régie immobilière de la Ville de Paris
Fnam	Fédération nationale de l'immobilier	RSA	Revenu de solidarité active
FTM	Foyer pour les travailleurs migrants	RSB	Renforcer ses savoirs de base
GEIQ	Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification	Saer	Service d'aide aux étrangers retenus
Guda	Guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile	Sasa	Service d'assistance sociale et administrative
HAI	Hébergement pour adultes isolés	Semna	Secteur éducatif pour mineurs non accompagnés
Hope	Hébergement orientation parcours vers l'emploi	SIAO	Service intégré de l'accueil et de l'orientation
Huda	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	Spada	Structure de premier accueil des demandeurs d'asile
IAE	Insertion par l'activité économique	SSDP	Service social de proximité
ITF	Interdiction du territoire français	TCF	Test de connaissance du français
JLD	Juge des libertés et de la détention	UNPI	Union nationale de la propriété immobilière
MFR	Maison familiale rurale		
MIE	Mineur isolé étranger		
MNA	Mineur non accompagné		
MOOC	Massive Open Online Course		
MST	Maladie sexuellement transmissible		
Ofii	Office français de l'immigration et de l'intégration		
Ofpra	Office français de protection des réfugiés et des apatrides		
OPP	Ordonnance de placement provisoire		
OQTF	Obligation de quitter le territoire français		
Pacea	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie		
PAI	Projet d'accompagnement individualisé		
Pada	Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile		
Para	Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile		
Pass	Permanence d'accès aux soins de santé		
PDALPD	Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées		
PEC	Parcours, emploi, compétence		
PGA	Programme global d'autonomisation		
Pial	Parcours d'intégration par l'acquisition de la langue		
PIC	Plan d'investissement dans les compétences		
Plie	Plan local pour l'insertion et l'emploi		
PMI	Protection maternelle et infantile		
PRIM	Plateforme francilienne de promotion de l'insertion par la mobilité géographique		
PS	Protection subsidiAire		
Puma	Protection universelle maladie		
RDC	République démocratique du Congo		
Reloref	Réseau pour l'emploi et le logement des réfugiés		

LISTE DES CENTRES ET SERVICES DE FRANCE TERRE D'ASILE au 1^{er} mai 2020



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES

■ Centre d'Aurillac

Activité : accueil des demandeurs d'asile

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
04 71 48 91 00
cadaaurillac@france-terre-asile.org

■ CAO d'Aurillac

Activité : mise à l'abri provisoire des migrants

15 bis avenue des Volontaires
15000 AURILLAC
Tel : 04 71 48 91 03
caoaaurillac@france-terre-asile.org

■ Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar de Chambéry

Activité : intégration

159 allée Albert Sylvestre
73000 CHAMBÉRY
ftdafaarsavoie@france-terre-asile.org



BRETAGNE

■ Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar du Morbihan

Activité : intégration

1 rue des Forges
56300 Pontivy
09 75 20 59 23
ftdafaarmorbihan@france-terre-asile.org



CENTRE - VAL DE LOIRE

■ Centre de Blois

Activité :

accueil des demandeurs d'asile

28 avenue du Maréchal Maunoury
41000 BLOIS
02 54 42 25 32
cadablois@france-terre-asile.org

■ Centre de Romorantin-Salbris

Activité : accueil des demandeurs d'asile

52 bis avenue de Villefranche
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
02 54 98 57 01
cadaromorantin@france-terre-asile.org

■ Centre de Vendôme

Activité : accueil des demandeurs d'asile

62 avenue Gérard Yvon
41100 Vendôme
02 54 72 67 20
cadavendome@france-terre-asile.org



GRAND-EST

■ Centre de Chaumont

Activités : accueil des demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement

13 rue Victor Fourcaut
52000 CHAUMONT
03 25 31 11 47
cadachaumont@france-terre-asile.org
cphchaumont@france-terre-asile.org



HAUTS-DE-FRANCE

■ Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers d'Amiens

Activité : dispositif MIE

51 Mail Albert 1^{er}
80000 AMIENS
03 22 09 01 60
mie-amiens@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Amiens Zola

Activité : dispositif MIE

25/27 rue Robert de Luzarches
80000 AMIENS
mie-amiens@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Arras Capucins/Les Amoureux

Activité : dispositif MIE

16A/16B rue des Capucins
62000 ARRAS
03 91 20 10 80
mie-arras2@france-terre-asile.org

■ Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Arras Pierre Bolle

Activité : dispositif MIE

8 rue du 6 juin 1944
62000 ARRAS
03 21 59 16 38

■ Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Arras Carnot

Activité : dispositif MIE

64 boulevard Carnot
62000 ARRAS
03 21 15 98 20
mie-arras@france-terre-asile.org

- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Coquelles**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
Hôtel de police - boulevard du Kent
62903 COQUELLES
03 21 85 28 46
cracoquelles@france-terre-asile.org
- **Centre de Creil**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
7 rue des Usines
60100 CREIL
03 44 60 60 15
cadacreil@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Liévin**
Activité : dispositif MIE
11 rue Léon Blum Bat E
62800 LIEVIN
03 21 40 36 03
mie-lievin@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Saint-Omer**
Activité : dispositif MIE
8 rue des Bleuets
62500 SAINT-OMER
03 21 11 61 29
mie-stomer@france-terre-asile.org
- **Service de maraude, mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers - MAA Saint-Omer**
Activité : dispositif MIE
37 rue Saint Bertin
62500 SAINT-OMER
06 49 99 09 33
maamie-stomer@france-terre-asile.org
- **Centre d'Asnières-sur-Seine**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
63 avenue Gabriel Péri
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
01 41 11 40 90
cadahdsasnieres@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Boissy**
Activité : dispositif MIE
23 boulevard de la gare
94470 BOISSY-SAINT-LÉGER
01 56 73 10 60
mie-boissy@france-terre-asile.org
- **Centre de Châtillon**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
44 rue Louveau
92320 CHÂTILLON
01 55 48 02 60
cadahautsdeseine@france-terre-asile.org
- **Centre et transit de Créteil**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, transit
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
etabcreteil@france-terre-asile.org
transitcreteil@france-terre-asile.org
- **Centre provisoire d'hébergement de Créteil**
Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60/68
insertioncreteil@france-terre-asile.org
- **Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers - EVA Créteil**
6 rue Albert Einstein
94000 CRÉTEIL
01 42 07 09 02
mie-creteil@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Estrella**
112-120 chemin Vert des Mèches
94015 CRÉTEIL
01 56 29 10 60
mie-estrella@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Créteil**
Activités : premier accueil, Huda
24 rue Viet
94000 CRÉTEIL
01 45 17 68 80
dom94@france-terre-asile.org
huda94@france-terre-asile.org
- **Centre de l'Essonne**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
101-103 avenue de Fromenteau
91600 SAVIGNY-SUR-ORGE
01 69 21 06 17
cadadelorge@france-terre-asile.org
- **Centre de la Courneuve**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
65-75 avenue Jean Mermoz - Bâtiment B - 1^{er} étage
93120 LA COURNEUVE
01 49 71 57 70
- **Centre de Melun**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, Huda
90 avenue du Général Patton
77000 MELUN
01 64 52 77 89
cadamelun@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Palaiseau**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
13 rue Émile Zola
91120 PALAISEAU
01 69 31 65 09
crapalaiseau@france-terre-asile.org
- **Centre de Paris**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
24 rue Marc Seguin
75018 PARIS
01 40 03 93 03
cadaparis@france-terre-asile.org
- **Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires - DPHRS**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
accueildphrs@france-terre-asile.org
- **Projet européen - Centre d'accueil et de préparation à l'intégration - Capi**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
capintegration@france-terre-asile.org
- **Programme d'autonomisation des régularisés de l'asile - Para**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
lepara@france-terre-asile.org
- **Projet européen - Réseau pour l'intégration des réinstallés**
Activité : intégration
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
reseaureinstallés@france-terre-asile.org
- **Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar de Paris**
Activité : intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
69/71 rue Archereau
75019 PARIS
01 53 06 66 53
dielfaar@france-terre-asile.org



ÎLE-DE-FRANCE

- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables - MIE Ney**
Activité : dispositif MIE
99 boulevard Ney
75018 PARIS
01 53 39 10 00
mie-ney@france-terre-asile.org
- **Maison d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers vulnérables - MIE Strasbourg**
Activité : dispositif MIE
20 boulevard de Strasbourg
75010 PARIS
- **Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers - MIE Archereau**
Activité : dispositif MIE
71/73 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 27 20
mie-archereau@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil provisoire pour mineurs isolés étrangers - MIE VSM**
Activité : dispositif MIE
18 villa Saint-Michel
75018 PARIS
01 42 28 00 12
mie-vsm@france-terre-asile.org
- **Service de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers - MIE Pajol**
Activité : dispositif MIE
29 rue Pajol
75018 PARIS
01 40 82 74 20
educatifmie-pajol@france-terre-asile.org
- **Service d'aide aux étrangers retenus**
Activité : coordination et appui des équipes dans les CRA
29 rue Pajol
75018 PARIS
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Ney**
Activité : premier accueil
92 boulevard Ney
75018 PARIS
01 40 09 63 40
01 46 06 76 87
sasadam@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Paris - Site Doudeauville**
Activité : premier accueil
4 rue Doudeauville
75018 PARIS
01 53 26 23 80
- **Kiosque - France terre d'asile/ Emmaüs Solidarité**
Activité : service d'information et d'orientation
218 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS
01 76 62 17 47
sasakiosque@france-terre-asile.org
- **Service d'hébergement pour adultes isolés - HAI**
Activité : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
71 rue Archereau
75019 PARIS
01 40 40 28 10
coordinateurhai@france-terre-asile.org
- **Maraude-Migrants 75 & Acheminement**
Activité : service d'information et d'orientation
175 avenue Jean Jaurès
75019 PARIS
- **Service d'aide aux étrangers retenus - CRA de Plaisir**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
889 avenue François Mitterrand
78370 PLAISIR
01 30 07 77 68
craplaisir@france-terre-asile.org
- **Centre de Saint-Denis**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref
1 rue Édouard Vaillant
93200 SAINT-DENIS
01 48 13 95 50
cadastdenis@france-terre-asile.org
- **Centre de Sarcelles**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, logement-relais - Projet Reloref
- **Centre commercial n°2 - 6 boulevard Maurice Ravel**
95200 SARCELLES
01 34 45 00 40
cadavaldoise@france-terre-asile.org
- **Centre d'Avranches**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
36 rue de Lille
50300 AVRANCHES
02 33 68 74 80
secretariatavranches@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Caen Délivrande**
Activité : dispositif MIE
149 rue Délivrande
14000 CAEN
02 31 15 80 80
mie2-caen@france-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Caen**
Activité : premier accueil
7 rue du Dr Roux
14000 CAEN
02 31 70 34 10
- **Centre d'Évreux**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
11 ter avenue du Château
27000 ÉVREUX
02 32 23 10 25
cadaevreux@France-terre-asile.org
- **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile d'Évreux**
Activité : premier accueil
Les Monges - Apt 210 20 rue Plus-que-Tout
27000 ÉVREUX
02 32 23 49 02
- **Centre de Caen**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
320 boulevard du Val - Bât. A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 46
cadacaen@France-terre-asile.org
- **Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar de Caen**
Activité : intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
320 boulevard du Val - Bât A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
ftdafaarcaen@france-terre-asile.org
- **Service d'évaluation et de mise à l'abri pour mineurs isolés étrangers - EVA Caen**
Activité : dispositif MIE
320 boulevard du Val - Bât A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 15 04 65
evaluationmie-caen@france-terre-asile.org
- **Établissement d'accueil et d'accompagnement vers l'autonomie pour mineurs isolés étrangers - MIE Caen Hérouville**
Activité : dispositif MIE
320 boulevard du Val - Bât. A
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
02 31 54 54 30
mie-caen@france-terre-asile.org



NORMANDIE

■ **Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar de Louviers**
Activité : intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
48 rue du quai
27400 LOUVIERS
02 32 40 52 88
ftdafaareure@france-terre-asile.org

■ **Service d'aide aux étrangers retenus du centre de rétention d'Oissel**
Activité : assistance juridique auprès des personnes retenues
École nationale de police
route des Essarts
76350 OISSEL
02 35 68 75 67
craoissel@France-terre-asile.org

■ **Centre de Rouen**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
4 rue de Fontenelle
76000 ROUEN
02 32 76 23 65
cadarouen@France-terre-asile.org

■ **CPH de Rouen**
Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale
13 rue Malherbe
76000 ROUEN
02 32 18 54 96
cphrouen@france-terre-asile.org

■ **Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » - Faar de Rouen**
Activité : intégration des bénéficiaires d'une protection internationale
80 rue Michel Richard Delalande
76000 ROUEN
ftdafaarrouen@france-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Rouen**
Activité : premier accueil
152 rue Gambetta
76140 LE PETIT QUEVILLY
02 35 71 00 40

■ **Centre de Saint-Lô**
Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration, logement-relais - Projet Reloref
5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 45 68
cadasaintlo@france-terre-asile.org

Antenne de Cherbourg

Activité : accueil des demandeurs d'asile
9 bis rue Paul Doumer
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
02 33 43 72 94
cadasaintlo@france-terre-asile.org

■ **Centre provisoire d'hébergement de Saint-Lô**
Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale
3 place du champs de Mars
50000 SAINT-LÔ
02 33 05 93 77
secretariatcphmanche@france-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de de Saint-Lô**
Activité : premier accueil
5 rue Houssin Dumanoir
50000 SAINT-LÔ
02 33 77 55 40
domiciliationmanche@france-terre-asile.org



NOUVELLE AQUITAINE

■ **Centre de Bègles**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
Résidence Maurice Thorez – Bat. D11 RDC –
Rue de la commune de Paris
33130 BÈGLES
05 57 59 10 66
cadagironde@france-terre-asile.org

■ **Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Bordeaux**
Activité : premier accueil
29 allée Serr
33100 BORDEAUX
05 57 80 36 69
padaaquitaine@france-terre-asile.org

■ **Centre de la Charente**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
121 rue de Saintes
16000 ANGOULÊME
05 45 60 85 55
secretariatcharente@france-terre-asile.org

Antenne de Cognac

Activité : accueil des demandeurs d'asile
107 avenue Victor Hugo
16100 COGNAC
05 45 80 09 09
secretariatcharente@france-terre-asile.org

■ **Centre des Deux-Sèvres**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
5 rue Tartifume
79000 NIORT
05 49 04 59 35
cadaniort@france-terre-asile.org

Antenne de Thouars

Activité : accueil des demandeurs d'asile
5 rue Camille Pelletan
79100 THOUARS
05 49 68 47 50
cadathouars@france-terre-asile.org

■ **Projet européen - Réseau pour l'intégration des réinstallés**
Activité : intégration
4 rue Joseph Cugnot n° 45
79000 NIORT
reseaurinstallés79@france-terre-asile.org

■ **Cada de Périgueux**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
10bis rue Léon Bloy
24000 PÉRIGUEUX
05 53 08 50 22
cadaperigueux@france-terre-asile.org



OCCITANIE

■ **Centre d'Auch**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
3 quai des Marronniers
32000 AUCH
05 62 05 54 82
cadaauch@france-terre-asile.org

Antenne de l'Isle Jourdain

Activité : accueil des demandeurs d'asile
4 rue de l'Égalité
32600 L'ISLE JOURDAIN
05 62 07 75 55
coordinateurij@france-terre-asile.org

■ **Centre de Chambon-le-Château**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
L'igloo - route de Chapeauroux
48600 CHAMBON-LE-CHÂTEAU
04 66 69 58 57
cadachambon@france-terre-asile.org

■ **Centre de Limoux**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
22 rue Blériot ZAC des Pyrénées
11300 LIMOUX
04 68 69 77 90
cadaaude@france-terre-asile.org

■ **Centre de Lourdes**
Activité : accueil des demandeurs d'asile
23 boulevard du Lapacca
65100 LOURDES
05 62 92 45 50
cadalourdes@france-terre-asile.org



PAYS DE LA LOIRE

■ Centre provisoire d'hébergement d'Angers

Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale

5 square de la belle étoile
49100 ANGERS
02 41 45 88 10
insertionmaineetloire@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de La Roche-sur-Yon

Activité : premier accueil

12 rue Paul Doumer
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 09 67 50

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Laval

Activité : premier accueil

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55

■ Centre provisoire d'hébergement de Laval

Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale

10 allée Louis Vincent
53000 LAVAL
02 43 91 41 10
secretariatcphlaval@france-terre-asile.org

■ Projet européen « France accueil accompagnement réinstallés » Faar de Mayenne

Activité : intégration

10 allée Louis Vincent
53000 LAVAL
ftdafaarmayenne@france-terre-asile.org

■ Centre de Maine-et-Loire

Activité : accueil des demandeurs d'asile

2 rue Guillaume Lekeu
49000 ANGERS
02 41 88 01 83
cadamaineetloire@france-terre-asile.org

Antenne de Saumur

Activité : accueil des demandeurs d'asile

32 bis place Saint-Pierre
49400 SAUMUR
02 41 52 04 00
cadasaumur@france-terre-asile.org

■ Centre de Mayenne

Activités : accueil des demandeurs d'asile, intégration

16 place Louis de Hercé
53100 MAYENNE
02 43 03 71 20
cadamayenne@france-terre-asile.org

Antenne de Château Gontier

Activité : accueil des demandeurs d'asile

3 rue d'Anjou
53200 CHÂTEAU GONTIER
02 43 12 49 40
cadalaval@france-terre-asile.org

Antenne de Laval

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 rue du Colonel Flatters
53000 LAVAL
02 43 67 01 55
cadalaval@france-terre-asile.org

■ Centre de Nantes

Activité : accueil des demandeurs d'asile

1 rue de l'Allier 44000 NANTES
02 40 71 05 30
cadanantes@france-terre-asile.org

■ Structure de premier accueil des demandeurs d'asile de Nantes

Activité : premier accueil

Immeuble le Montana - 2 rue du Château de l'Éraudière CS 60601
44306 NANTES CEDEX 3
02 28 29 92 90
padanantes@france-terre-asile.org



PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

■ Centre de Gap

Activité : accueil des demandeurs d'asile

5C rue Capitaine de Bresson - Bât B
05000 GAP
04 92 20 65 11
cadagap@france-terre-asile.org

■ Centre provisoire d'hébergement de Gap

Activité : hébergement des bénéficiaires d'une protection internationale

Immeuble le Pigneral
18 avenue Émile Didier
05000 GAP
04 92 25 29 17
secretariatcphgap@france-terre-asile.org

■ Centre de Toulon

Activité : accueil des demandeurs d'asile

Espace Maurice - 141 avenue Marcel Castié
83000 TOULON
04 94 93 60 90
cadatoulon@france-terre-asile.org



TUNISIE

■ Maison du droit et des migrations de Tunis

Activité : service d'information et d'orientation

17 rue Khaled Ibn El Walid
01002 TUNIS
00 216 71 287 484
contact@maison-migrations.tn

■ Maison du droit et des migrations de Sfax

Activité : service d'information et d'orientation

Immeuble Emna city bloc A - Sfax El Jedida
03027 SFAIX
00 216 74 400 417
contact-sfax@maison-migrations.tn

BULLETIN D'ADHÉSION ANNUELLE

Organisme :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : E-mail :

**Je choisis de soutenir* France terre d'asile en adhérant
ou en renouvelant mon adhésion :**

- 150 €** (membres bienfaiteurs)
- 100 €** (personnes morales)
- 50 €** (membres actifs)
- 15 €** (chômeurs/étudiants)
- Adhésion gratuite réservée aux bénévoles de l'association

 **Je recevrai avec un reçu fiscal, les publications de France terre d'asile
et la newsletter mensuelle par mail.**

***La déduction fiscale :**

France terre d'asile est une organisation reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire.
Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'**une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %** du montant de votre adhésion dans la limite de 20 % de votre revenu imposable (s'il excède 20 %, un report est possible sur les cinq années suivantes).

Date et signature :

MERCI DE COMPLÉTER CE BULLETIN D'ADHÉSION ET DE LE RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :

**France terre d'asile - Secrétariat administratif général
24 rue Marc Seguin - 75018 Paris**

Pour toute information, contactez-nous par téléphone au 01.53.04.39.99.
ou par mail à infos@france-terre-asile.org

www.france-terre-asile.org





Siège social
24, rue Marc Seguin
75018 PARIS
Tél. : 01 53 04 39 99
infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Prix des droits de l'homme de la République française, 1989
Grande cause nationale fraternité 2004
Mention d'honneur 2010 de l'UNESCO
Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations unies depuis juillet 2012
Membre du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (ECRE)
Membre de la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
Prix pour la promotion d'une culture universelle des droits de l'homme
Association reconnue d'intérêt général ayant un caractère social et humanitaire par arrêté préfectoral en 2018